

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
Mme CORINNE GENDRON, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE
DE SAGUENAY PAR ÉNERGIR S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 9 juillet 2019 à 19 h
Hôtel La Saguenéenne, Salle Cabaret B
250, rue des Saguenéens
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 9 JUILLET 2019

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
---------------------------	---

PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE

COALITION FJORD

Mme CHANTAL GOUPIL.....	12
-------------------------	----

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

ÉNERGIR S.E.C.

M. ROBERT ROUSSEAU.....	13
-------------------------	----

SUSPENSION

REPRISE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. CLAUDE BOUCHARD	21
--------------------------	----

Mme LOUSIE DENIS	26
------------------------	----

M. NICOLAS LAVOIE.....	29
------------------------	----

Mme SANDRA ROSSIGNOL	36
----------------------------	----

Mme ALEXANDRA DUPÉRE	41
----------------------------	----

Mme CHANTAL GOUPIL.....	53
-------------------------	----

M. DOMINIC GAGNON.....	63
------------------------	----

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ.....	69
--------------------------------	----

SUSPENSION

REPRISE

M. BENOIT-ROBIN LESSARD.....	77
------------------------------	----

M. TOMMY TREMBLAY	79
Mme CHANTAL GOUPIL.....	86
M. NICOLAS LAVOIE.....	89
Mme LINDA YOUD	97
Mme MARION TOUCAS.....	100
M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ.....	106
MOT DE LA FIN	96

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 AOÛT 2019 À 19H

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le Projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay par Énergir s.e.c.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

15 Je me présente, Marie-Hélène Gauthier, je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette.

Je suis accompagnée par la commissaire, madame Corinne Gendron.

20 Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques, merci.

La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, nous vous invitons à vous adresser au conseiller en communication de la commission qui est situé ici sur le côté.

25 Comme vous l'avez probablement constaté, un photographe est présent parmi nous ce soir, car le BAPE souhaite se doter d'une banque de photos qui sera éventuellement utilisée pour son site Web ainsi que pour différents documents qu'il rend publics.

30 Afin de vous prévenir, nous avons également pris soin d'installer une affiche à l'entrée de la salle.

35 Le photographe a eu pour consigne, entre autres, de demeurer discret afin de ne pas déranger le bon déroulement de l'audience. Sachez que pour les photos qui cibleront des sujets en particulier, un formulaire devra être rempli et signé au préalable par celles et ceux qui accepteront de se prêter à l'exercice.

Je vous remercie pour votre compréhension.

40 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, le 6 juin dernier. Cette lettre s'adresse au président du BAPE, monsieur Philippe Bourke.

45 J'ai pris connaissance de la recommandation que vous m'avez soumise concernant le mandat qui devrait être confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la lumière de l'analyse des demandes de consultation publique reçues, tel que le prévoit le quatrième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

50 En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet de desserte en gaz naturel de la zone industrialo-portuaire de Saguenay par Énergir, s.e.c. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 8 juillet 2019. Et c'est signé, Benoit Charette.

55 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

60 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet, recueillir l'opinion des personnes intéressées et analyser le projet.

65 De plus, la commission examine, dans une perspective de développement durable, le projet soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects écologique, social et économique.

Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des seize principes de la Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

70 Par ailleurs, l'article 6.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés pour mener la présente enquête, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

75 En outre, ma collègue et moi-même sommes engagées à respecter le Code de déontologie des membres et les Valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

80 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation et de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

85 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

90 Respecter ces règles permet un dialogue serein et constructif et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

95 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

100 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

105 Si vous voulez obtenir plus de renseignements sur la Procédure d'évaluation environnementale, je vous invite à vous rendre à l'accueil où une documentation pertinente est disponible.

110 Le mandat de la commission d'enquête a débuté hier, le 8 juillet, et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 7 novembre prochain. La publication du rapport se fera au plus tard 15 jours après le dépôt du rapport au ministre.

Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée, selon nos Règles de procédure.

115 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées.

Puis, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet.

120 Une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation de l'initiateur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

125 Avant la présentation de l'initiateur, nous allons également avoir la présentation des trois requérants qui ont initié cette procédure ici aujourd'hui.

L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir.

130 L'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet.

Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

135 Les personnes-ressources sont des ministères ou des organismes que la commission a identifiés comme étant susceptibles de recevoir des questions du public ou de la commission.

140 La première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

145 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement. Ils deviendront accessibles dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

150 La commission consent à recevoir jusqu'au 16 juillet prochain les questions provenant tant des personnes qui n'ont pas pu assister aux séances que des participants actuellement présents par courrier électronique à l'adresse du mandat. Elle est indiquée dans le communiqué et le site Web du BAPE, vous la trouverez à l'arrière de la salle également. Dépendamment de la nature et de la portée des questions, la commission pourrait également estimer avantageux d'adresser certaines questions par écrit. Dans ce cas, les réponses seront rendues publiques dans le site Web du BAPE dès leur réception.

155 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une
réponse donnée par l'initiateur ou par une personne-ressource, mais bien à recevoir les questions
qu'ils désirent poser.

160 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous
l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire à compter du 13 août prochain.

165 C'est dans cette deuxième partie que les citoyens prendront position sur le projet. Les
personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement
transmettre un formulaire Avis d'intention qui est disponible à l'accueil et/ou dans le site Web du
BAPE.

170 Donc, pour participer à la deuxième partie, il y a trois façons de le faire. La première, c'est de
déposer un avis d'intention comme quoi vous voulez faire une présentation orale. Un avis d'intention
comme quoi vous allez déposer un mémoire. Le mémoire peut être présenté, ou seulement être
déposé.

175 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat
de la commission, madame Annie Cartier qui est à l'arrière de la salle, votre intention de présenter
un mémoire ou une opinion verbale. Alors le mémoire, juste pour que l'on clarifie là, ce n'est pas un
mémoire de maîtrise, vous pouvez juste nous écrire un courriel avec votre position, c'est tout à fait
pertinent et suffisant pour les fins de la commission. Alors on vous remercie là-dessus.

180 Alors le savoir à l'avance facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.
Vous devez nous le faire savoir et vous adresser à la coordonnatrice au plus tard le 24 juillet à 16 h.
Autrement, à défaut d'avoir reçu ces avis d'intention, il est possible que la commission décide de ne
pas tenir la deuxième partie de l'audience.

185 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez
nous faire parvenir vos mémoires 4 jours avant le début de la deuxième partie de l'audience
publique, soit au plus tard le 7 août à midi.

Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrons échanger avec vous afin de
nous assurer d'avoir bien compris votre position.

190 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission, comme je vous l'ai
mentionné, sans le présenter ou uniquement pour une présentation verbale.

195 Cependant, j'aimerais encore une fois attirer votre attention sur les nouvelles dispositions
découlant des modifications apportées aux Règles de procédure du BAPE, qui permet à la
commission de ne pas tenir de deuxième partie si personne ne manifeste son intention d'être
entendu par la commission.

200 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par
écrit à l'initiateur du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son
examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48
heures.

205 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par
Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et
également dans le site Web du BAPE.

De plus, l'ensemble du dossier peut être consulté dans ces centres, dans le site Web du
BAPE, à nos bureaux à Québec et dans le registre des évaluations environnementales du ministère
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

210 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions sont
disponibles dans le site Web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une
semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Aussi, la webdiffusion audio-vidéo
des séances publiques dans le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la
publication du rapport.

215 Veuillez noter que la page Facebook du BAPE est une plateforme pour informer les citoyens
sur les activités de l'institution et non pour poser vos questions et émettre vos opinions à une
commission d'enquête en cours. Les propos tenus par toute personne sur la page Facebook du
BAPE ne seront pas pris en compte dans le cadre des travaux de la commission. C'est deux choses
complètement distinctes.

220 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première
partie de l'audience.

225 Alors tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission
d'enquête. À ma gauche, la table des analystes du BAPE. Donc nous avons Karim Chami et Jean-
François Bergeron. Nous avons celle des personnes-ressources et je vais vous inviter à vous
présenter tantôt, ça ne sera pas long. À l'arrière, il y a la table de l'équipe de la commission. Donc,
on retrouve Annie Cartier, qui est la coordonnatrice, Alexandre Corcoran-Tardif qui est conseiller en
communication, ainsi que Pierre Turgeon, aussi aux communications. À ma droite, la table des
230

représentants de l'initiateur du projet, je vais vous inviter à vous présenter, ça ne sera pas long. Et la table où vous viendrez poser vos questions.

235 L'inscription pour les questions, comme je vous l'ai mentionné, ça se fait à l'arrière avec madame Cartier et monsieur Corcoran-Tardif.

240 Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions seront admises par intervention sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions.

245 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Donc, il n'y a pas de dialogue direct entre les intervenants et les personnes à la table de l'initiateur du projet, ou les personnes-ressources. Il est également possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de celle initialement interpellée. Pour les questions posées par ma collègue commissaire, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

250 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Seulement ceux qui sont nécessaires à la compréhension de votre question. Il ne sera également pas permis de commenter la réponse obtenue. Ça, vous pourrez le faire en deuxième partie de l'audience.

255 Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur du projet pour obtenir l'information supplémentaire dans la foulée de cette question.

Vous êtes bien sûr les bienvenus à vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet si le temps le permet.

260 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées, s'il y a lieu, d'établir le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

265 La commission rendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera rendue publique.

Les personnes concernées bénéficieront d'un délai, avant la diffusion publique du document, pour réagir à la décision de la commission.

270 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des
doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice qui
se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

275 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission
examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

280 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une
Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la
qualité de nos services. Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au
personnel à l'arrière de la salle.

285 Maintenant j'aimerais vous présenter l'équipe. Je vous ai présenté certains membres de
l'équipe et j'aimerais rajouter que nous avons madame Ginette Otis qui est agente de secrétariat qui
se trouve présentement à Québec et monsieur Jasmin Bergeron qui est analyste également, qui suit
les travaux à partir de Québec. Madame Julie Lemaire assure le travail de sténotypie à distance. Et
du centre des services partagés du Québec, nous avons monsieur Michel Guimond et Théo Langlais
qui sont responsables de la logistique et du son. Et monsieur Raphaël Sioui du BAPE est chargé de
la webdiffusion des séances.

290 Alors j'invite dans un premier temps le porte-parole du projet à nous présenter son équipe.
Alors, Monsieur Rousseau, Directeur Projets majeurs chez Énergir.

M. ROBERT ROUSSEAU :

295 Bonjour, merci, Madame la Présidente. Mon nom est Robert Rousseau, Directeur des Projets
majeurs chez Énergir depuis plusieurs années. Je vais laisser mes collègues se présenter ou vous
voulez que je les présente?

LA PRÉSIDENTE :

300 Ils peuvent se présenter à tour de rôle.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

305 Bonjour, Frédéric Krikorian, je suis vice-président, Développement durable, Affaires publiques
et gouvernementales chez Énergir.

LA PRÉSIDENTE :

310

Merci.

M. PIERRE-YVES MICHON :

315

Bonsoir. Pierre-Yves Michon, du groupe Conseil UDA, consultant pour Énergir.

LA PRÉSIDENTE :

320

Merci.

M. RENAULT LORTIE :

Bonsoir à tous, Renault Lortie, je suis vice-président client chez Énergir.

325

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

Bonsoir. Stéphane Beauregard, conseiller mesures d'urgence et continuité des opérations chez Énergir.

330

Mme ÉLISE DUCHARME RIVARD :

Bonjour. Élise Ducharme Rivard, je suis conseillère en communication et affaires publiques chez Énergir.

335

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Maintenant, je vais passer la parole à la table des personnes-ressources. Si vous pouvez vous présenter, s'il vous plaît, et indiquer le nom de votre ministère.

340

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

Marie-Michelle Vézina du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. Je suis chargée de projet à la direction des évaluations environnementales.

345

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. MICHEL DUQUETTE :

350 Michel Duquette, ingénieur, conseiller en analyse de risques technologiques au ministère de l'Environnement Lutte et changements climatiques.

M. STEVE BOIVIN :

355 Bonjour. Steve Boivin, conseiller-émérite au ministère de la Sécurité publique et la Sécurité civile du Québec.

M. DENIS COULOMBE :

360 Alors, bonjour, Denis Coulombe, je suis directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pour la Ville de Saguenay.

M. SYLVAIN BOUCHARD :

365 Bonjour. Sylvain Bouchard, chef aux opérations, service d'incendies à la Ville de Saguenay.

M. RICHARD SIROIS :

370 Bonsoir. Richard Sirois, je suis conseiller senior en approvisionnement et réglementation au ministère de l'Énergie des Ressources naturelles.

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

375 Bonsoir. Frédéric Lebrun, je suis directeur commercialisation et projets à l'administration portuaire du Saguenay.

LA PRÉSIDENTE :

380 Merci beaucoup. Nous avons également invité d'autres personnes-ressources qui vont être avec nous par écrit.

Alors nous avons le ministère des Transports, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs.

385 Maintenant, je vais inviter les requérants à venir présenter leurs requêtes. Au total, le ministère
a reçu trois requêtes. Étant donné l'absence de deux des requérants, je vais vous lire leurs lettres
et ensuite je demanderai à madame Chantal Goupil de venir présenter.

390 Alors je vais commencer par lire les deux premières. Alors c'est adressé au ministre de
l'Environnement, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

À qui de droit :

395 « *Étant citoyenne de ville de Saguenay et ayant l'objectif de protéger notre milieu de vie, cela
en sachant pertinemment les problématiques environnementales que l'avenir nous réserve. Le tout,
en ayant parfaitement conscience que la science est plus claire quant à l'environnement et notre
futur. Nous nous devons d'agir pour limiter les changements climatiques. Par le fait même, la
construction de nouvelles infrastructures va à l'encontre des besoins que notre seule et unique
400 planète exige. Ensemble, il faut se rassembler pour limiter les dégâts déjà trop grands dans
l'immédiat. Ainsi, je demande au nom de tous les citoyens de Saguenay, la tenue d'une consultation
publique ou d'une médiation sur le projet de desserte de gaz naturel de la zone industrialo-portuaire
de Saguenay. Il n'y a pas assez de mots pour décrire l'urgence d'agir pour nos générations à venir.
Merci pour la prise en compte de cette demande. »*

Et c'est signé Mme Jessica Gagnon.

405 La seconde, également adressée au ministre.

410 « *Bonjour. Après avoir pris connaissance des informations disponibles au sujet du projet en objet du
présent courriel, je vous transmets une demande formelle de consultation publique. Je suis d'avis
que la population mérite plus d'informations, d'explications et d'occasions de partager et de discuter
avec les promoteurs du projet, en plus de faire part de ses inquiétudes au BAPE. Une consultation
publique serait, selon moi, tout à fait avisée pour remplir ces objectifs, d'autant plus que le projet, s'il
se concrétisait, aurait des impacts majeurs sur la population, les milieux marins et la sphère
415 économique de la région, notamment. Mon intérêt pour le milieu touché est motivé par le fait que je
suis originaire de la région et que je souhaite grandement retourner m'y établir après mes études
supérieures. J'ai donc un souci toujours très grand pour les projets qui touchent ma région, surtout
pour ce genre de projet. Je vous remercie de prendre en compte ma demande de consultation pour
les motifs qui précèdent. Je demeure disponible pour toutes précisions. Je vous souhaite une
excellente journée. »*

420 Et c'est signé M. Jonathan Gagnon.

Maintenant, j'aimerais demander à Mme Chantal Goupil de la Coalition Fjord, de venir
présenter leur requête. Vous disposez de cinq minutes.

425 **Mme CHANTAL GOUPIL :**

Bonjour. Madame la Présidente, merci de nous recevoir dans le cadre de cette première partie de l'audience publique. Je m'appelle Chantal Goupil, je suis impliquée comme citoyenne bénévole dans la Coalition Fjord et je vais résumer la requête que nous avons envoyée pour demander un BAPE dans le cadre du projet Énergir.

430 D'abord, la Coalition Fjord, c'est un organisme citoyen fondé au mois de novembre 2018 dans l'objectif de protéger l'intégrité du fjord du Saguenay. Par le biais d'actions, d'éducation, de communication, de mobilisation, nous sensibilisons la population aux impacts de certains projets industriels qui affecteraient de près ou de loin le territoire du fjord du Saguenay et ses habitants.

435 Nous avons fait une demande de consultation publique du BAPE après avoir participé à la séance d'information au mois d'avril. Nous nous informons de tous les projets qui se développent dans la zone industrialo-portuaire qu'on appelle la zone IP, je pense, et nous nous inquiétons des impacts cumulatifs de ces projets-là. Nous avons l'impression que l'étude d'impact d'Énergir et que la séance d'information n'étaient pas suffisantes pour nous renseigner, pour nous permettre d'exprimer nos préoccupations et nous rassurer.

440 Dans notre demande, on a identifié quelques sujets qui nous préoccupaient davantage, par exemple, les impacts cumulatifs avec les autres projets qui sont potentiellement en développement dans la zone IP et le terminal maritime en rive nord. Aussi, les impacts cumulatifs qui incluent les activités en amont de l'extraction du gaz naturel et son transport, mais aussi en aval, la combustion du gaz par les entreprises qui vont en bénéficier.

445 On a aussi le haut potentiel de réchauffement climatique du méthane qui peut s'échapper lors de fuite fugitive ou accidentelle lors de la manipulation du gaz naturel. Et finalement la validité des conclusions des impacts qui sont identifiés comme faibles ou inexistantes dans l'étude d'impact.

450 Donc, merci de nous donner l'opportunité de poser nos questions et éventuellement de donner notre opinion.

455 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, Mme Goupil.

460

Alors maintenant, la parole est à l'initiateur du projet, M. Rousseau, qui présentera le projet durant environ 25 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes et le registre des questions sera ouvert.

465 Alors la parole est à vous.

M. ROBERT ROUSSEAU :

470 Merci, Madame la Présidente, de nous donner la chance de présenter à nouveau notre projet aux citoyens de la région et différents organismes.

475 J'aimerais d'abord débiter en présentant rapidement qui nous sommes Énergir. Énergir, c'est le principal distributeur de gaz naturel au Québec. Donc on distribue 97 % du gaz naturel qui est consommé au Québec. On est réglementé par la Régie de l'énergie et on dessert 325 municipalités avec 11 000 kilomètres de réseau et plus de 205 000 clients. Donc, on a neuf bureaux d'affaires à travers la province, dont un au Saguenay depuis 1984 exactement, qui est en place pour entretenir et assurer la sécurité du réseau dans le secteur de Saguenay Lac-Saint-Jean.

480 Ce qu'on voit à l'écran présentement, c'est le réseau qui alimente le Saguenay, donc on a le réseau principal ici, qu'on peut appeler notre colonne vertébrale. C'est le réseau de transmission, donc un réseau qui est opéré à une pression de 7 070 kPa et alimente tous les sous-réseaux d'alimentation qui alimentent les différentes municipalités de la région.

485 Ce qui est important de rappeler, c'est que ce réseau-là, il y a quelques années en 2017, a été mis à niveau. Donc, il y a deux stations de compression qui ont été installées : une en Mauricie près de Trois-Rivières et l'autre aussi en Mauricie à La Tuque qui permet d'accroître la distribution du gaz au Saguenay de plus de 40 % par rapport à ce qu'elle était avant 2017.

490 Et ce que l'on voit ici en pointillés à droite de l'écran, c'est le projet. Donc on va décrire plus en détail le projet. On parle d'un projet de 14 kilomètres sur 11 000 kilomètres de réseau existant.

495 Donc la justification du projet, on sait que suite à la stratégie maritime du Québec, au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a nommé, a désigné la zone industrialo-portuaire, la zone IP comme disait tantôt madame, a déterminé le Port Saguenay comme zone industrialo-portuaire. Cette zone n'est pas desservie en gaz naturel, c'est l'objectif du projet : un prolongement du réseau existant qui est présent dans le secteur de Bagotville, il va être extensionné latéral d'une longueur d'environ 14 kilomètres.

500 Donc, Métaux BlackRock a communiqué avec Énergir en 2015 et a fait la demande de voir si
c'était possible d'accéder au gaz naturel dans ce secteur. On rappelle que Métaux BlackRock a reçu
un décret du gouvernement le 3 avril dernier pour construire son usine dans cette zone. Et puis, en
tant que service public détenant le droit exclusif de distribution du gaz naturel pour la majorité du
territoire du Québec, comme on disait tantôt, dont la région du Saguenay, donc Énergir a l'obligation
de desservir des clients qui en font la demande en fonction de deux critères importants.

505 C'est sûr qu'on ne peut pas desservir n'importe quel client, il faut que la rentabilité, les
différents critères qui sont établis avec la Régie de l'énergie soient rencontrés pour permettre la
desserte d'un client et aussi, ça prend l'approbation de la Régie de l'énergie, ce que l'on a obtenu
en février 2019 dernier, donc on a eu l'autorisation de la Régie de l'énergie.

510 Donc le projet comme tel c'est, comme je le disais tantôt, c'est une extension de 13,8
kilomètres de réseau à partir de la zone... le réseau existant, il est près de l'aéroport de Bagotville.
Ici, ce qu'on voit, c'est lorsqu'on a un projet comme ça, la première étape ce qu'on fait, c'est qu'on
détermine une zone, une zone à l'étude dans laquelle on va regarder quel tracé, lesquels tracés qui
515 sont réalisables. Ce qu'on voit, les différents pointillés, c'est les différents tracés qu'on va analyser,
dont on va parler un petit peu plus tantôt.

520 Juste pour situer les gens, le Port Saguenay se trouve ici à l'extrême, en haut à droite de la
diapositive. Et ce qu'on voit ici, c'est le chemin Grande Anse qui arrive au chemin du Quai-Marcel-
Dionne qui alimente la zone industrielle. Ici, on voit le chemin Saint-Joseph, la route 372, une ligne
électrique appartenant à Rio Tinto, Hydro-Québec, il y a deux lignes en parallèle. Ici, c'est la voie
ferrée de Roberval, Saguenay. Notre réseau existant qui alimente la région de La Baie qui passe ici
dans le bas de la carte, et nos différents réseaux.

525 Ici, ce qu'on voit à côté des pointillés, c'est un peu moins visible, mais une voie ferrée qui a
été construite par Administration Port Saguenay il y a quelques années. Ici, ce que l'on voit, c'est un
raccordement sur la ligne d'Hydro-Québec, le futur prolongement d'Hydro-Québec pour alimenter
l'usine de Métaux BlackRock aussi. Donc, c'est en gros, ce qu'on voit visuellement au niveau du
projet.

530 Lorsqu'on fait un processus de sélection de tracés comme ça, bien on essaie de trouver le
tracé optimal, celui qui a le moins d'impact. Donc, on analyse plusieurs variantes comme on le voyait
tantôt. Donc il y a trois critères importants qui sont analysés à ce moment-là. C'est tout le volet
environnemental, bien sûr, le volet humain et aussi le volet technique. Il faut que ce soit réalisable à
535 la réalisation du pipeline, du gazoduc aussi. Les différents critères qui sont analysés pour localiser
le tracé de moins d'impact, c'est sûr qu'on a essayé d'identifier sur le tracé tous les enjeux que l'on

peut trouver : les milieux humides, l'agroforesterie, la culture, les composantes floristiques, fauniques, puis on fait de l'ingénierie en parallèle.

540 Donc, on analyse ça sur différents tracés. Puis après une analyse faite par notre firme environnement puis notre ingénierie, bien on arrive à sélectionner le tracé de moindre impact.

545 Donc, ce que l'on voit à l'écran, celui qui a été sélectionné et déposé au ministère de l'Environnement au mois d'octobre dernier, c'est le tracé qui est en bleu plus foncé. Comme on voit ici, je vais décrire en gros le projet, puis on va le voir un peu plus en détail tantôt.

550 Ici, c'est le point de raccordement, donc on va installer une vanne de sectionnement pour isoler les deux réseaux. On construit un réseau de transmission, donc un tuyau de 16 pouces en acier opéré à une pression de 7 070 kPa. Donc, c'est la pression intérieure du gaz dans le tuyau. Ici, on longe la voie ferrée tout le long, comme on disait tantôt, d'APS. Puis rendu à cet endroit-là, parce que ces réseaux-là de classe de pression doivent être installés dans des emprises dédiées. On ne peut pas installer ces réseaux-là à l'intérieur des emprises de routes, rues, ministères ou municipales. Il faut qu'ils soient dans des emprises dédiées.

555 Donc rendu ici, on installe un poste de livraison, donc on réduit la pression de 7 070 kPa à 2 400 kPa. On réduit le diamètre à 12 pouces, c'est toujours une conduite d'acier. À cette pression, on peut installer le réseau à l'intérieur de l'emprise de chemin Grande Anse et du chemin du Quai-Marcel-Dionne et on arrive dans le parc industriel chez Métaux BlackRock avec un poste de mesurage.

560 Donc, comme je le disais tantôt, le fait d'installer notre réseau à proximité d'infrastructures existantes, donc ça permet de réduire les impacts. La première section du tracé, lorsqu'on s'est raccordé, on était dans une emprise désaffectée d'un ancien chemin de fer et d'anciennes lignes électriques, donc cette emprise-là est encore existante, on va l'utiliser pour aller rejoindre la voie ferrée appartenant à Administration Port Saguenay jusqu'à tant qu'on arrive au chemin de Grande Anse, là on rentre dans une infrastructure existante qui est la route des routes municipales et ministère des Transports.

570 Donc, plus en détail, les différentes infrastructures requises pour construire ça, je vais les résumer : tuyau de 16 pouces sur 9,2 kilomètres à l'intérieur d'une emprise dédiée de 20 mètres de large.

Donc pour faire les travaux, on a besoin de 30 mètres de large, on prend 20 mètres permanents plus 10 mètres temporaires. Le 10 mètres temporaire est remis par la suite dans son

575 état naturel, puis le tuyau de gaz de la conduite de gaz va être installé au centre de la section de 20 mètres.

580 La deuxième section, mais c'est une conduite de 12 pouces sur 4,6 kilomètres. Donc, encore un matériau acier, 2 400 kPa pression interne. Et à cette pression-là, comme je disais tantôt, on est à l'intérieur des infrastructures municipales et ministère des Transports.

585 L'autre infrastructure qu'on rencontre, c'est le poste de livraison. Le poste de livraison, pour ceux qui connaissent le coin, bien il va être situé à 1,5 kilomètre de l'intersection L'Anse-a-Benjamin. Il va être en bordure du chemin Grande Anse, donc il va y avoir un accès directement via Grande Anse.

590 Puis le rôle du poste de livraison, c'est d'abaisser la pression de 7 000 à 2 400 kPa. Puis à côté du poste de livraison, il va y avoir aussi une vanne de sectionnement et au point de départ. L'objectif de ces vannes-là, c'est d'isoler ce réseau-là des autres réseaux. Donc, pour une question de sécurité, on installe des vannes de sectionnement qui sont opérables à distance.

595 Et la dernière infrastructure, c'est le poste de mesurage qui est situé dans la cour, sur le terrain de Métaux BlackRock. Et l'objectif, c'est de mesurer le volume de gaz consommé par Métaux BlackRock.

600 Maintenant, on arrive à l'étude d'impact environnemental qui a été réalisée et déposée au ministère de l'Environnement en octobre dernier. Il y a deux composantes qui se sont démarquées par rapport à... qui avaient un petit peu plus d'impact dans cette étude. Il y en avait d'autres, on va en parler tantôt, mais les milieux humides et les superficies forestières sont les deux composantes qui ont nécessité plus de travail au niveau d'assurer qu'on avait le moins d'impact possible, sur ces deux éléments-là.

605 Le premier, c'est le milieu humide. Donc l'installation d'une conduite de gaz dans un milieu humide, ça atteint de façon temporaire le milieu humide. Lorsqu'on installe la conduite, c'est sûr, on fait une tranchée, on installe la conduite à une profondeur de 1,6 mètre en terre agricole et 1,2 mètre en milieu boisé. Lorsqu'on fait la tranchée, c'est sûr qu'on impacte parce qu'on coupe la section, mais on l'impacte de façon temporaire.

610 Après des travaux, suite à nos mesures de mitigation qu'on va mettre en place; nos mesures de mitigations à nous, c'est de protéger les 30 premiers centimètres de couvert végétal puis on va leur remettre par la suite. Puis on fait la majorité des travaux en milieu humide en période hivernale pour se servir du gel pour affecter le moins possible la partie des sols humides. Et puis, comme le veut la réglementation, bien il y a une compensation qui va être payée pour les pertes permanentes

615 de milieux humides. Dans notre cas, sur notre projet, les pertes permanentes se trouvent seulement que sous les deux infrastructures hors sol qui sont le poste de livraison et les vannes de sectionnement. Donc on parle de 0,8 hectare de milieux humides qui vont être atteints de façon permanente parce qu'on va faire des *pads* de gravier pour installer nos infrastructures.

620 Donc la deuxième composante qu'on a analysée plus en détail, c'est la superficie forestière. Donc, la majorité, vous allez le voir sur une carte tantôt, la majorité de notre tracé se trouve en milieu humide pour la conduite, la conduite de 7 070 kPa de transmission, et en milieu boisé aussi. On n'a presque pas de terre agricole sur ce tracé-là. Donc on va affecter 9,2 hectares de superficie forestière productive.

625 Les mesures d'atténuation qu'on met en place, c'est qu'on va réduire au maximum le contrôle de végétation. Donc on va laisser reprendre la nature du terrain sans faire de contrôle végétation excessif. Et c'est sûr qu'il y a une compensation financière qui est donnée aux propriétaires de terrains pour les pertes de récoltes actuelles et futures de la partie forestière. Et on va faire un suivi pendant cinq ans après, lorsqu'on aura terminé les travaux, pour assurer que la régénération de
630 végétation reprenne sa place.

Comme on peut voir sur la carte ici, ce n'est pas très évident, on voit encore les mêmes composantes que tantôt, la voie ferrée, notre tracé est ici. Ce que l'on voit en turquoise, c'est des milieux humides. Donc on voit ici, à partir d'ici, on ne touche plus aux milieux humides parce qu'on
635 est dans l'emprise de la route. Mais ici, ce qu'on voit, c'est humide, terre agricole ici, la seule terre que l'on croise. Ce que l'on voit aussi en vert, ce n'est pas humide, mais c'est des secteurs où est-ce qu'il y a des arbres. Et la majorité du tracé humide est en milieu forestier aussi. Donc, comme vous pouvez voir, il y a un peu de milieu forestier ici, humide, de la forêt, un peu d'humide aussi ici.

640 Donc ça résume le tracé de notre, notre projet.

Aussi, lorsqu'on fait une étude d'impact, comme je vous disais tantôt, tous les éléments sont analysés. On les a analysés même s'il y avait peu ou pas d'impact. Mais voici les autres éléments qui ont été analysés. Donc la qualité de vie, la qualité de l'air, les eaux de surfaces, le poisson et son habitat pour les cours d'eau qu'on traverse, la faune et ses habitats, l'utilisation du territoire, les
645 infrastructures et les services; les emplois et l'économie font partie aussi des analyses, des études qu'on fait, les conditions socioculturelles, les ressources patrimoniales et architecturales, l'environnement sonore, toutes ces choses-là ont été analysées.

650 Puis lorsqu'on a fait les consultations, c'est sûr notre but c'est de consulter la population, de prendre en compte des questions, puis de les analyser. Donc les points sur lesquels on a eu le plus de questions lors de nos consultations que je vais vous expliquer tantôt qu'on a faites tout au long

du processus, mais elles sont les suivantes; puis on vous présente un peu les questions qu'on a eues au cours de nos périodes de consultation.

655

Donc, la qualité de vie. Ce qu'on voit, quand on regardait la carte tantôt, on a la chance d'avoir un tracé où est-ce qu'il y a peu de population, il n'y a presque pas d'habitations. Les seules habitations qu'on voit, il y a des maisons sur le croisement de deux routes, c'est le chemin Saint-Joseph et la route 372. Donc qu'est-ce qu'on fait comme mesure d'atténuation pour éviter que ces gens-là, même s'il n'y en a pas gros, qu'ils soient le minimum impactés par les travaux? Bien c'est sûr qu'on va essayer de contrôler le bruit. On va travailler de jour. On va travailler principalement – ces sections-là sont en milieu humide, donc on va les travailler en hiver – puis on va faire des contrôles de bruit. On a déjà commencé à faire, on va faire bientôt des contrôles de bruit avant les travaux, puis on va en faire pendant les travaux pour assurer qu'on respecte la réglementation en place.

660

665

C'est sûr que la conduite souterraine, par la suite, va être signalée par des panneaux pour s'assurer que les gens soient au courant qu'il y a une conduite de gaz présente à proximité de leur résidence.

670

Le milieu agricole, comme je le disais tantôt, une seule terre agricole cultivée est traversée par le tracé. Donc nos mesures d'atténuation mises en place c'est : protection du drainage. Une terre agricole, c'est important le drainage que ce soit par canalisation, ou par excavation, ou par fossé. Protection du sol arable, donc avant de faire les travaux on décape notre sol arable, on met ça de côté, puis on le remet par la suite pour assurer la reprise des cultures par la suite. Et bien sûr, on va décompacter pour s'assurer qu'il y ait le maximum de production, par la suite, lors de nos travaux.

675

Donc une compensation financière est donnée aux propriétaires aussi pour toute perte de récolte pendant la période des travaux. Puis on va s'assurer par la suite avec un suivi que le rendement des cultures est en place comme c'était avant, et sinon meilleur si possible.

680

Au niveau des cours d'eau, le projet traverse 12 petits cours d'eau. Donc les mesures d'atténuation, c'est sûr qu'on prend des méthodes qui sont reconnues pour traverser des cours d'eau, protéger les poissons s'il y en a; on fait de la stabilisation des cours d'eau pendant les travaux pour assurer qu'il n'y ait pas de turbulences; on remet en place les bandes riveraines; s'assurer qu'il y a une stabilité; on va planter des arbustes et des arbres pour que ça reprenne sa position, son état naturel le plus rapidement possible.

685

En ce qui concerne l'autre point, l'émission de GES, ce qu'on peut vous dire c'est qu'on a fait un calcul assez précis des émissions de tonnes de GES qui vont être émises pendant les projets, pendant la construction qui est principalement due à la machinerie au chantier, transport des

690

695 matériaux, des équipements, des personnes, le déboisement, toutes ces choses-là, ça va donner 6 300 tonnes de GES qui va être émis pendant les travaux. En période d'exploitation, on parle d'un réseau de 13,8 kilomètres avec quelques infrastructures hors sol. Donc, on va émettre 139 tonnes par année, ce qui équivaut à 35 voitures sur la route de GES pendant l'exploitation de cette petite section de réseau là.

700 Au niveau des risques technologiques, c'est une autre chose, on a eu des questions sur ça lors des rencontres. Bien c'est sûr que lorsqu'on fait une étude d'impact environnemental, on a un guide qui nous dit comment analyser les risques d'accidents technologiques. Donc on suit ce guide-là pour faire notre étude de risque technologique. Qu'est-ce que ça permet l'étude de risque? Ça permet d'identifier les risques d'accident, d'évaluer les conséquences et de juger de l'acceptabilité du projet en matière de risque.

705 Quand on parle d'un risque technologique, ce que ça veut dire ça, c'est important de comprendre ça, c'est une conséquence. Les gens pensent souvent à la conséquence. La conséquence multipliée par la probabilité d'occurrence, ça donne le niveau de risque. Donc si on prend un exemple, on prend un avion qui a un accident, la conséquence, on sait tous que c'est très grave. Mais la probabilité que ça arrive est très faible parce qu'il y a des millions de personnes qui
710 le prennent à tous les jours. Donc ça donne un risque qui est très acceptable pour la population, sinon il n'y aurait pas grand monde qui prendrait des avions régulièrement comme ça. Donc c'est une façon de vulgariser le risque.

715 Puis le résultat de notre analyse, qu'est-ce que ça a donné, cette étude-là a été déposée au ministère de l'Environnement en même temps que l'étude d'impact en octobre dernier. Donc, les probabilités d'occurrence d'un accident important sont faibles. Les risques sont jugés acceptables selon les critères du Conseil canadien des accidents industriels majeurs. Donc, c'est la charte sur laquelle les gens se basent pour déterminer ce qu'on peut construire à proximité d'une industrie ou d'une conduite de gaz. C'est la référence pour dire si le risque est acceptable, faible ou autre.

720 Le plan des mesures d'urgence : on a déposé aussi au ministère de l'Environnement avec notre étude d'impact un plan des mesures d'urgence préliminaire pour la période de construction. Ce plan-là va être complété lorsqu'on va sélectionner l'entrepreneur pour réaliser des travaux. Puis il va être suivi par la suite pour minimiser les impacts au niveau des mesures d'urgence pendant les
725 travaux.

Et la conduite chez Énergir, on a un plan d'intervention, on a une équipe d'intervention, on a un programme d'entretien préventif très important pour assurer l'intégrité et la qualité de notre réseau. Donc ce 13,8 kilomètres là va être intégré aussi à notre plan d'entretien préventif en place.

730 On a un centre de contrôle qui supervise des données sur tout notre réseau à travers le Québec, 24 heures par jour, 365 jours par année. On a une équipe ici en place, comme je disais tantôt, depuis 1984 qui supervise des centaines de kilomètres de réseaux existants. Ils vont aussi assurer la sécurité de cette extension de réseau là.

735 Au niveau des informations et consultations, juste rappeler ce qu'on a fait comme consultation depuis le début, pas de façon détaillée, mais les grandes activités. On a un plan de communication médiatique, on a un site Web, on a un site Internet, donc les gens ont accès à de l'information, ils peuvent nous appeler en tout temps. On a une ligne téléphonique disponible. On a fait des consultations publiques. Le ministère de l'Environnement a fait des consultations publiques du 6 août au 6 septembre avant de nous donner la directive officielle pour qu'on prépare notre étude d'impact; cela a permis à la population de poser des questions s'il y avait des choses qu'ils voulaient faire rajouter. Ça, ça a été fait durant cette période-là.

740 On a fait une séance de portes ouvertes le 26 septembre dernier à La Baie dernier, où est-ce qu'on a invité la population à venir voir le projet, poser des questions et la période d'information publique menée par le BAPE récemment du 9 avril au 9 mai. Le 17 avril, il y a eu une séance d'information à laquelle on était présent. On a répondu à des questions, on a fait une présentation.

745 Donc nous on veut vous assurer que tout au long du processus qui reste à faire : l'obtention des permis, la construction, la mise en service; ce processus-là, il est en continu, il va se poursuivre tout au long de cette période-là.

750 Au niveau des bénéfices économiques et environnementaux du gaz naturel, le gaz naturel est un allié incontournable pour déplacer des produits pétroliers et le charbon. Un avantage économique considérable pour le Québec, pour les industries. Puis c'est un avantage environnemental aussi en déplaçant des produits pétroliers pour le Québec parce que l'objectif c'est de réduire les émissions de GES de façon globale. Et on en fait partie en permettant aux gens d'accéder au gaz naturel versus des produits pétroliers.

755 Juste pour résumer, le gaz naturel est 42 % moins émissif au niveau des GES que le charbon, 32 % moins par rapport aux produits pétroliers et réduit les émissions de dioxyde de soufre de 99 %, 70 % d'oxyde d'azote, 90 % des particules fines. On sait que les trois derniers points, c'est ça qui fait que dans certaines villes où est-ce qu'il y en a plus, il y a du smog, il y a des pluies acides. Donc, la venue du gaz naturel permet de réduire ces effets-là.

760 Au niveau des retombées économiques du projet, c'est un projet de l'ordre de 30 millions de dollars, va assurer des emplois soutenus pendant la période de construction : 175 emplois. Contribue au PIB du Québec pour 16,5 millions. Et il va additionner à la base de taxation de la

770 municipalité parce que le réseau, la première section de 9,2 kilomètres et une partie du poste de livraison, ce sont des actifs taxables. Donc on va payer des taxes à la municipalité de Saguenay. Puis c'est un accès à une énergie qui contribue à stimuler l'implantation d'industries et la création d'emplois dans la région.

775 Puis je terminerais en parlant de l'échéancier. Je vais répéter certaines dates que j'ai dit tantôt. On a commencé à travailler sur le projet en juin dernier, on a eu l'autorisation de débiter la planification du projet. Donc, on a déposé un avis de projet au ministère de l'Environnement en juillet. On a déposé l'étude d'impact en octobre. On a reçu l'avis de recevabilité en mars dernier et on est présentement en processus de BAPE. On s'attend à avoir les permis d'ici la fin de l'année, nos certificats d'autorisation.

780 En parallèle, on a fait une demande à la Régie de l'énergie pour autoriser le projet à l'automne dernier, on a reçu l'autorisation en février. On a fait une demande à la CPTAQ parce qu'on est sur des terres agricoles, on a reçu l'autorisation en mai dernier. Donc aussitôt qu'on a les permis, on va commencer la construction en 2020 pour faire une mise en service à la fin de l'année 2020 aussi.

785 Donc, je pense que ça fait le tour de la présentation. Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

790 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie M. Rousseau pour votre présentation.

Alors le registre est maintenant ouvert. Nous serons de retour dans 15 minutes.

795 **SUPENSION ET REPRISE DE L'AUDIENCE**

LA PRÉSIDENTE :

800 Si vous voulez prendre votre place, nous allons recommencer les travaux. Alors, je vais inviter la première personne qui est inscrite au registre, alors monsieur Claude Bouchard. Bonsoir, Monsieur Bouchard.

M. CLAUDE BOUCHARD :

805 Bonsoir, Madame la Présidente. Madame la Présidente, dans son exposé, le promoteur fait mention que le coût du projet est de 30 millions. Ce que je me demande, c'est : est-ce que le promoteur s'est donné des cibles de retombées économiques locales? Et si oui, quels moyens va-t-il prendre pour atteindre ces cibles-là?

LA PRÉSIDENTE :

810

Merci, alors, Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

815

C'est sûr que dans tous nos contrats, on en fait plusieurs à travers la province de Québec, puis ça va être la même chose ici, lorsqu'on octroie des contrats aux entrepreneurs, il y a une clause qui dit qu'on doit favoriser la main-d'œuvre locale. Nous, on l'a fait lors de la planification, on a donné des mandats à certaines firmes locales ici pour la planification du projet, faire certaines études, ces choses-là, des choses qui étaient réalisables par des gens. On essaie de favoriser.

820

Le chiffre exact, c'est difficile de le dire aujourd'hui. Mais c'est sûr que, quand on construit, c'est des employés syndiqués de la CCQ qui font les travaux, que ce soit des opérateurs de pelle, soudeurs, tuyauteurs, journaliers, c'est tout du monde qui sont mandatés, qui sont de la CCQ, donc c'est du monde local qui va faire les travaux majoritairement. L'entrepreneur va amener quelques personnes ressources, là, des dirigeants, des surintendants externes, mais la majorité du personnel va venir d'ici.

825

Tout le sable, la pierre, les matériaux qu'on utilise pour réaliser le projet, même la fabrication des postes, ça prend du béton, de la pierre, des clôtures, c'est tous des achats locaux. On va les comptabiliser, mais ce qu'on fait pour favoriser... Puis c'est sur notre site internet, on demande aux gens qui veulent travailler sur le projet, qui sont prêts à soumettre des propositions, des travaux; pas pour l'entrepreneur général, ça, c'est des travaux très spécialisés, mais comme sous-traitants de l'entrepreneur général, de venir s'inscrire sur notre site. Puis on va tout faire pour maximiser les retombées locales. C'est ce qu'on fait un peu partout à travers le Québec.

830

835

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Si je peux me permettre une question. Donc, si je comprends bien votre intervention, c'est une volonté de favoriser les clauses locales. Mais vous, quand vous octroyez un contrat, est-ce qu'à l'intérieur de ce contrat-là il y a une clause d'approvisionnement local?

840

M. ROBERT ROUSSEAU :

L'approvisionnement de la main d'œuvre, comme je le disais tantôt, c'est comme systématique là. Mais au niveau des matériaux, c'est logique aussi, il y a une clause qui dit à l'entrepreneur :

845

« Regarde, on veut que tu maximises les retombées locales. » Puis nous, pendant les travaux, on va comptabiliser ces données-là.

Mme CORINNE GENDRON :

850

Oui, merci beaucoup. Là, vous êtes en train de nous parler des retombées au niveau de la construction. Dans votre exposé, vous sembliez dire que le choix du gaz naturel était aussi un choix qui avait des retombées économiques particulières. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ce que vous aviez en tête quand vous nous avez présenté ça?

855

M. ROBERT ROUSSEAU :

O.K. Je vais demander à mon collègue Frédéric de répondre à la question.

860

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

Bonjour. Donc dans le propos, mon collègue Robert y faisait référence, donc c'est sur l'attrait, l'attrait des entreprises qui souhaitent dans les différentes zones, notamment industrielles au Québec, avoir accès au gaz naturel pour des questions de compétitivité. Ça a été fait dans d'autres régions, on ne l'a pas nécessairement ici, mais sur le fait que du fait d'avoir accès au gaz naturel, qui est l'énergie la moins chère qui est disponible, les entreprises réduisaient leurs coûts, demeuraient compétitives, puis pouvaient donc maintenir des emplois en région.

865

Il y a aussi un aspect d'attractivité, donc c'est des entreprises qui doivent avoir accès à cette énergie-là et ils choisissent des endroits où l'énergie est disponible. Donc des parcs industriels, des zones portuaires qui n'ont pas accès souvent se sentent désavantagés par rapport à ça.

870

Mme CORINNE GENDRON :

Oui, donc là, ce qu'on comprend aussi du projet, c'est que la principale justification, quand on lit votre documentation, c'est Métaux BlackRock donc qui va avoir besoin de s'approvisionner. Quelle est donc la part d'approvisionnement qui va être dévolue à ce projet-là par rapport à la capacité qui va être disponible grâce à cette nouvelle desserte? Et cette capacité-là, est-ce qu'elle a déjà des destinations de prévues?

875

880

M. ROBERT ROUSSEAU :

Si je comprends bien votre question, c'est : le nouveau réseau qu'on va installer, il a une capacité X, puis comment Métaux BlackRock va prendre dans cette capacité-là?

885 **Mme CORINNE GENDRON :**

Et ce que vous allez faire de ce que Métaux BlackRock n'utilisera pas?

890 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

O.K. C'est sûr que dans tous les réseaux, on a toujours de la capacité disponible. C'est ça l'objectif. Quand on a construit les postes de compression en 2017, lorsqu'on a livré cette infrastructure-là, le but c'était d'accroître la capacité, donc de 40 % de la région. Pourquoi? Parce que le réseau en période de pointe devenait saturé, donc tant qu'à construire des infrastructures – à l'époque, ça a coûté 80 millions – donc on a fait de quoi qui permettait d'alimenter plusieurs clients. Donc, Métaux BlackRock va prendre une partie de cette capacité-là.

900 Le réseau qu'on construit présentement pour aller au Port Saguenay, bien il a une capacité maximale de beaucoup supérieure à ce qu'on peut avoir de disponible à court terme. Mais présentement on est capable d'alimenter Métaux BlackRock, puis il reste de la capacité résiduelle pour alimenter d'autres infrastructures dans la région, que ce soit au Lac-Saint-Jean ou même à côté dans le parc industriel, il reste de la capacité.

905 **Mme CORINNE GENDRON :**

Mais est-ce que vous avez des chiffres un peu plus précis pour nous dire la part? Ou si vous ne pouvez pas répondre immédiatement, nous revenir là-dessus.

910 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

O.K. Je vais demander à mon autre collègue, à Renault, de répondre à cette question.

M. RENAULT LORTIE :

915 Donc le réseau de 14 kilomètres qu'on s'apprêterait à construire va rendre disponibles 100 000 mètres cubes heure. Et puis, Métaux BlackRock va en prendre 26 700 mètres cubes heure, laissant la balance disponible à d'autres projets industriels à venir dans le parc industriel. Est-ce que ça répond à votre question?

920 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais rajouter, si vous permettez, comment est-ce que vous avez déterminé ce 74 en différence?

M. RENAULT LORTIE :

925

Bien, en travaillant premièrement avec les ingénieurs du client potentiel, ici Métaux BlachRock, pour bien connaître leurs besoins en puissance de gaz naturel. Donc en travaillant avec eux, on est arrivé... c'est toutes des négociations qui ont eu lieu entourant leur contrat d'approvisionnement, donc le contrat de distribution en gaz naturel doit identifier la puissance demandée à l'utilité publique Énergir. Donc ça, c'est des travaux entre nos ingénieurs et les ingénieurs du client qui identifient le 26 700 mètres cubes heure.

930

Après ça, bien le 100 000 mètres cubes heure, c'est les travaux de l'équipe à monsieur Rousseau qui, par le dimensionnement des conduites, le 16 pouces et le 12 pouces, donnent cette puissance-là de 100 000 mètres cubes heure de disponible.

935

Mme CORINNE GENDRON :

Juste une dernière précision. La surcapacité par rapport à la première demande qui était celle de Métaux BlackRock, vous l'avez déterminée comment? C'est parce qu'il y a des calibrages moyens auxquels vous vous référez qui ont fait que, bon, ça va être ce calibrage, ça va être cette disponibilité-là?

940

M. ROBERT ROUSSEAU :

Je ne suis pas sûr de bien comprendre la question. Quand vous parlez de surcapacité, qu'est-ce que vous voulez dire exactement?

945

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas une surcapacité. On essaie de comprendre là, la capacité résiduelle. Donc, il y a 26 700 qui est attribué à Métaux BlackRock. La capacité excédentaire de la conduite, elle a été déterminée comment? Est-ce que c'est avec une négociation avec l'APS? Est-ce qu'il y a d'autres entreprises dont vous savez qui vont s'alimenter, qu'ils vont venir s'installer? Donc, comment est-ce qu'on est arrivé à une capacité de 100 000 mètres cubes?

950

955

M. ROBERT ROUSSEAU :

La capacité de 100 000 mètres cubes là, c'est le gaz qui peut passer dans le tronçon de 13,8 kilomètres qu'on va construire bientôt. Donc ça c'est, entre le point A et le point d'arrivée, cette section-là est construite pour 100 000 mètres cubes heure. Métaux BlackRock en prend 27, un chiffre rond, donc il en reste la différence. Mais pourquoi qu'on a construit pour 100 000 mètres

960

965 cubes? C'est parce que quand on a eu des discussions pour construire ce réseau-là, l'objectif c'était d'alimenter la zone, la zone industrialo-portuaire, puis on voulait avoir de la capacité résiduelle. Puis quand on passe d'un tuyau de 12 pouces, 16 pouces, bien, les charges augmentent rapidement. On ne peut pas aller à la moitié là, donc on passe d'un diamètre qui est très serré, aussitôt qu'on augmente au diamètre suivant qui est la norme, bien là, ça donnait 100 000.

970 Donc ça aurait pu... si on avait pu mettre un tuyau de 13 pouces, ça aurait donné 75. Et c'est comme le hasard qui fait qu'il reste 75 là, mais on n'a pas eu de demande pour un besoin de 75, là, c'est le design du réseau qui a fait en sorte qu'il reste présentement un résiduel dans ce tronçon-là de 75 000 mètres cubes heure, 73 000. Puis aussi, ça évite de reconstruire des infrastructures si jamais il y a une charge additionnelle qui arrive dans le parc. Donc, on essaie d'éviter de redoubler une conduite de gaz au même endroit.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

980 Alors, j'inviterais madame Louise Denis à venir se présenter à la table des intervenants.

Mme LOUISE DENIS :

Bonsoir.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Madame.

Mme LOUISE DENIS :

990 Ma question est à propos de Métaux BlackRock et Énergir. On dit « le client potentiel ». Ça veut dire qu'on n'est pas tout à fait encore sûr que Métaux BlackRock verra le jour probablement dans... que le projet verra le jour. On a déjà vu des projets comme des ports qui étaient construits, puis les gens, pour se servir de ce port-là, n'étaient pas là. Alors est-ce qu'Énergir construit quelque chose pour un projet qui peut-être n'aura pas lieu, qui ne verra pas le jour? C'est ma grande préoccupation.

LA PRÉSIDENTE :

1000 Je vais demander, dans un premier temps, la question à Énergir, puis ensuite, je vais relancer le ministère de l'Environnement là-dessus pour savoir quel est l'état, là, du projet de Métaux

BlackRock. Alors dans un premier temps, Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

1005

Je vais repasser la question à mon collègue Renault.

LA PRÉSIDENTE :

1010

Merci.

M. RENAULT LORTIE :

1015

Oui. Alors, nous sommes en constante discussion avec le client potentiel, dans ce cas-ci Métaux BlackRock, pour suivre l'évolution de leur projet et l'évolution donc essentiellement de leur financement de projet là. Vous savez, c'est la clé de voûte qui va vers la construction de leur usine de transformation ou non. Bien entendu, nous allons faire en parallèle notre évolution du dossier. Donc nous n'allons pas construire un réseau de 14 kilomètres si Métaux BlackRock ne construit pas son usine. Donc, nous sommes toujours en discussion pour bien comprendre l'évolution de leur dossier. Et d'ailleurs, il y a des clauses contractuelles dans nos contrats qui nous permettent d'attendre, par exemple, l'achat de matériaux ou encore le début de la construction selon l'évolution de leur dossier de financement et de leur construction à eux. Donc l'un va avec l'autre.

1020

LA PRÉSIDENTE :

1025

Très bien, merci. Mme Vézina, où en sommes-nous rendus au ministère par rapport au projet de Métaux BlackRock?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1030

En fait, le projet de Métaux BlackRock a fait l'objet d'une analyse environnementale puis a été autorisé également par décret. Donc, à ce stade-ci, là, le traitement est complété au niveau des évaluations environnementales.

1035

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Et est-ce que, Monsieur Lebrun, est-ce que vous auriez des informations additionnelles à nous fournir?

1040 **M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Vous voulez parler par rapport à l'avancement de BlackRock?

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, l'avancement du projet de Métaux BlackRock.

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

1050 En réalité, ça serait vraiment à Métaux BlackRock qu'il faudrait poser la question. Mais moi, ce que je peux vous dire de notre côté, c'est : les discussions qu'on a avec eux, c'est que tout se poursuit vers l'avancement du projet là.

LA PRÉSIDENTE :

1055 Très bien, merci.

Mme Vézina, on sait bien que le projet de Métaux BlackRock contient également une usine de cryogénie? Est-ce que cette usine-là fait partie... est-ce qu'elle est présentement en analyse au ministère? Est-ce qu'elle fait partie d'une évaluation? Est-ce qu'elle doit être soumise à une évaluation environnementale?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1065 À ma connaissance, le projet n'est pas en analyse actuellement là dans notre direction. Il faudrait que je vérifie pour voir si c'est un projet qui serait soumis à la procédure. Je pourrais vous revenir plus tard dans la séance.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Très bien, très bien. Merci

Excusez-moi, pour Monsieur Rousseau, j'ai fait un oubli tantôt. J'aimerais que vous nous déposiez votre présentation, s'il vous plaît, je suis désolée du retard.

M. ROBERT ROUSSEAU :

1075 Ça va être fait.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Alors, j'inviterais maintenant monsieur Nicolas Lavoie. Bonsoir, Monsieur Lavoie.

M. NICOLAS LAVOIE :

1085 Bonsoir. On a le droit à une ou deux questions?

LA PRÉSIDENTE :

 Vous avez le droit à deux questions.

1090 **M. NICOLAS LAVOIE :**

 Oh, merci beaucoup. Donc, les propriétaires agricoles et forestiers sont en première ligne, en ce qui a trait à la protection de l'environnement et au maintien de la biodiversité. Leur degré de confiance envers les institutions publiques est important pour maintenir leur action, donc leur action de maintien de la biodiversité et de la protection de l'environnement. Est-ce que le Bureau est d'accord avec la réglementation actuelle qui permet à un promoteur du secteur énergétique ou des transports de demander l'expropriation des terres agricoles pour la réalisation de leurs projets au détriment de la production agricole et de la souveraineté alimentaire?

1100 **LA PRÉSIDENTE :**

 O.K. Le Bureau d'audiences publiques ne se prononce pas sur la légalité des projets. Il y a un cadre réglementaire, il y a un cadre législatif. Donc nous on regarde plus les impacts et les mesures d'atténuation. Là, vous me parlez d'expropriation. Donc, peut être que je pourrais demander à Énergir : lorsque vous allez chercher vos droits de servitude, parce que je pense que c'est des droits de servitude qui vous concernent, quel est le processus de négociation et sur quelle base est-ce que ce processus-là est analysé?

M. ROBERT ROUSSEAU :

1110 Oui, bien sûr. Tantôt dans la présentation, j'avais peut-être omis de dire que la majorité du tracé en terrain, que je dirais privé, appartient à l'Administration portuaire Saguenay. Donc lorsqu'ils ont construit la voie ferrée, ils ont acquis, ils ont fait l'achat de terrains et on a passé majoritairement où est-ce qu'ils avaient prévu un corridor de 20 mètres justement pour passer des utilités publiques. Et la majorité, il nous reste sept propriétaires privés, à négocier des ententes. Donc c'est des ententes qui ont été négociées de gré à gré. Donc les options de servitude ont été signées avec ces

sept propriétaires-là. Donc c'est basé sur des discussions qu'on a régulièrement avec l'Union des producteurs agricoles. Puis dans tous les projets, on a des servitudes en terre agricole, donc on se sert des mêmes bases pour compenser les propriétaires pour notre droit de passer sur leur terrain.

1120

Et comme je disais tantôt, on paye toutes les pertes de récoltes, que ce soit boisé, culture. La culture, elle reprend place par la suite; le boisé est compensé à vie, donc comme s'il faisait l'exploitation à vie, ça va être compensé sur la section qu'on ne permet pas la repousse des arbres.

1125

LA PRÉSIDENTE :

Mais cette négociation-là, est-ce que c'est une négociation qui est individuelle ou est-ce que c'est en vertu d'un protocole? Comme, par exemple, Hydro-Québec a un protocole qui a été négocié et approuvé par l'UPA. Est-ce que, vous, vous avez ce type de protocole là? Et si non, si vous n'avez pas ce type de protocole, sur quelle base, quels sont vos critères de négociation pour une compensation?

1130

M. ROBERT ROUSSEAU :

On est un peu sur le même régime qu'Hydro-Québec. On a eu une entente il y a quelques années avec l'Union des producteurs agricoles dans un projet X. Cette entente-là a été signée en bonne et due forme selon des critères qui sont basés, qui ressemblaient beaucoup à ceux d'Hydro-Québec.

1135

Et exemple, tout ce qui est compensé c'est... que ce soit les pertes de récoltes – comme je disais tantôt – le droit de passage, d'autres inconvénients qu'on peut... déplacement de drain agricole, des choses comme ça. Donc toutes les portions, les choses qu'on peut occasionner par le passage de la conduite de gaz sont compensées avec le propriétaire, et c'est sur ces bases-là qu'on négocie. On ne négocie pas à l'unité avec un qui est plus exigeant que l'autre. Les bases de négociation sont les mêmes pour tout le monde.

1140

1145

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'elles sont publiques à l'avance pour que les propriétaires soient au courant?

1150

M. ROBERT ROUSSEAU :

C'est des choses qui demeurent privées entre nous et les propriétaires. Il y a des séances d'information, ça dépend des projets. Dans ce cas-là, il n'y avait pas tellement de propriétaires, donc il y a eu des rencontres individuelles. Dans des projets où est-ce qu'il y a plus de propriétaires, il

1155

peut y avoir des rencontres de groupes de propriétaires pour expliquer les bases. Mais les ententes individuelles avec les propriétaires, ça demeure confidentiel entre eux et nous.

LA PRÉSIDENTE :

1160

Non, non. Je comprends que l'entente est confidentielle, mais les critères sur lesquels portent l'entente, donc les critères d'évaluation et de compensation, est-ce qu'eux sont publics?

M. ROBERT ROUSSEAU :

1165

Je vous dirais, à ma connaissance, non.

LA PRÉSIDENTE :

1170

Non.

Je vais aller à votre deuxième question, Monsieur Lavoie.

M. NICOLAS LAVOIE :

1175

Je ne suis pas vraiment satisfait de la première, de la réponse à ma première question. Je trouve... je sais que c'est un peu philosophique ce que j'ai posé comme question, mais j'aurais quand même aimé avoir l'opinion peut-être des gens qui sont du gouvernement à savoir : est-ce que vous trouvez que c'est normal qu'on puisse, comme ça, comme on veut, exproprier, puis qu'on attaque le droit, le droit primaire à tous et à chacun de se nourrir?

1180

LA PRÉSIDENTE :

1185

O.K. Le ministère de l'Agriculture n'est pas ici avec nous ce soir. Donc c'est une question que la Commission pourrait juger de poser par écrit. Mais par contre, je peux peut-être demander à madame Vézina vu que c'est dans la directive de nous adresser cette question.

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1190

En fait, nous, au ministère de l'Environnement, effectivement, les impacts qu'il peut y avoir sur le milieu agricole, ces paramètres que l'initiateur doit documenter dans son étude d'impact. Puis on consulte le ministère de l'Agriculture pour qu'il, dans un premier temps, se penche pour nous dire si l'information est complète pour être en mesure de se prononcer sur l'acceptabilité du projet par rapport à l'agriculture. Donc, nous, à ce stade-ci, l'information a été jugée complète dans l'étude d'impact par le ministère de l'Agriculture.

1195 Donc dans une deuxième consultation, on va leur demander de se prononcer sur l'acceptabilité environnementale plus spécifiquement dans leur champ de compétence. Puis cette étape-là sera à venir, après l'audience, l'audience publique. Donc, c'est ce que je suis en mesure de vous dire.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

 Je crois toutefois que la question de monsieur Lavoie était plutôt : est-ce que l'initiateur a le droit de passer sur ce terrain-là et donc de pouvoir bénéficier de servitude ou même aller jusqu'à la l'expropriation sur des terres privées?

1205 **Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :**

1210 En fait, au ministère de l'Environnement, on va s'intéresser à la procédure qui va être employée entre l'initiateur et le propriétaire du terrain pour s'assurer que c'est un processus qui est équitable et transparent. Par contre, on ne va pas s'immiscer dans la négociation de gré à gré entre tiers. C'est vraiment cet aspect-là ou cette lunette-là qu'on va prendre dans notre analyse.

 En tout cas, c'est ce que je suis en mesure de vous dire là comme réponse. Je ne sais pas si vous avez besoin de plus de précisions ou...?

1215 **Mme CORINNE GENDRON :**

1220 Est-ce que le ministère de l'Énergie pourrait répondre à cette question sur la possibilité d'exproprier pour une infrastructure de nature énergétique?

M. RICHARD SIROIS :

1225 Madame la Commissaire, ce serait plutôt une question à adresser au ministère de l'Agriculture et à la CPTAQ.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Oui, alors la décision de la CPTAQ, elle est sur notre site Web. Alors vous pouvez la consulter. Est-ce que ça va, monsieur Lavoie? Alors si vous voulez reformuler votre question d'une autre façon, je vous invite à vous réinscrire.

M. NICOLAS LAVOIE :

Non, c'est O.K. Je peux poser ma deuxième question?

1235

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'était votre première. O.K., allez-y pour votre seconde.

1240

M. NICOLAS LAVOIE :

Oui oui, désolé, elle était longue là.

LA PRÉSIDENTE :

1245

Non c'est correct, c'est correct, on est ici pour ça.

M. NICOLAS LAVOIE :

1250

Donc, vous en avez glissé un mot tout à l'heure le promoteur. Dans les derniers mois, ils ont rencontré les propriétaires. Est-ce que le Bureau et l'opinion aussi du ministère de l'Environnement sont d'accord avec un promoteur, O.K., qui demanderait, lors des négociations avec les propriétaires, de signer des ententes de confidentialité, et ce, avant de signer une entente de servitude, limitant ainsi l'accès à l'information et le partage d'informations entre les propriétaires. Puis également aussi en mentionnant qu'il y a toujours un peu le spectre de l'expropriation qui entre dans la négociation? Donc, si un promoteur décidait de faire ce genre de négociations, de tenir ce genre de propos là ou de négociation, est-ce que ce serait accepté?

1255

LA PRÉSIDENTE :

1260

Nous, on ne se prononcera pas sur le banc comme ça si c'est acceptable ou non. On va faire notre analyse. Mais je vais lancer la question. Vous venez de parler d'entente de confidentialité. Est-ce que vous pouvez nous expliquer la raison pour laquelle il y a des ententes de confidentialité avec chaque propriétaire durant la négociation pour les compensations de servitudes?

1265

M. ROBERT ROUSSEAU :

Moi, je vous dirais qu'il n'y a pas d'entente de confidentialité comme telle sur nos actes de servitude, nos options de servitudes. Certains propriétaires vont le demander, mais nous, l'entente qu'on négocie... Premièrement, quand on parle d'expropriation, moi, ça fait 36 ans que je fais ça, je

1270

1275 n'ai jamais exproprié aucune terre agricole ni forestière. Notre objectif, c'est de négocier de gré à gré avec les propriétaires, basé sur une entente pour que ce soit équitable d'un propriétaire à l'autre, c'est notre façon de procéder et c'est la façon qu'on travaille. Si jamais il y a des propriétaires qui négocient plus féroce, je dirais, puis on donne plus à un, bien on va être équitable, on va rectifier le tir auprès des autres. Mais c'est sûr que chaque propriété a des exceptions. Il y a des choses sur des terres qu'il n'y a pas sur l'autre. Donc ça peut créer des exceptions d'un propriétaire à l'autre.

1280 Mais moi je veux juste préciser, je ne me rappelle pas là, à ma connaissance, on n'a jamais exproprié une terre pour passer. Donc on essaie de s'entendre avec le propriétaire, des fois c'est plus long, mais on réussit toujours à s'entendre. Dans les derniers projets qu'on a faits, les derniers, à ma souvenance, il n'y a pas eu d'expropriation. Donc...

M. NICOLAS LAVOIE :

1285 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1290 Merci. Juste pour continuer, je veux juste clarifier parce que j'ai peut-être manqué un petit bout et j'en suis désolée. Donc les ententes de servitudes, ça a été signé avec les sept propriétaires privés? Tout est réglé?

M. ROBERT ROUSSEAU :

1295 Oui. Il y en a cinq qui ont été signées rapidement à l'automne passé, puis il y en a deux que c'est terminé durant les mois d'hiver, cet hiver.

LA PRÉSIDENTE :

1300 O.K. Bien, il y a onze propriétaires, dont l'APS, étant privés. Une dernière petite question pour la question des servitudes. Vous mentionnez dans l'étude d'impact, les servitudes acquises n'ont pas d'impact sur l'évaluation foncière des propriétés. Pouvez-vous nous expliquer comment vous êtes parvenus à cette conclusion? Je sais qu'il y a un début de réponse dans le PR-5.2, mais juste nous clarifier.

1305

M. ROBERT ROUSSEAU :

Juste peut-être une partie de la réponse, je ne sais pas si ça va répondre à votre question, là. Nous ce qu'on, à notre connaissance, avec toutes les servitudes qu'on négocie, il n'y a jamais eu, à

1310 nos connaissances, on a fait faire des expertises dans le passé, il y a plusieurs années, puis ça
n'impacte pas le passage. Le fait d'avoir une servitude sur une terre agricole n'affecte pas la valeur
de la propriété. C'est plus par expérience, on peut le dire, que le démontrer, démontrer d'une façon
plus précise là. Mais c'est ça, on n'a jamais un propriétaire qui est venu nous voir, dire : « Eille,
1315 depuis qu'on a la servitude, je ne suis plus capable de vendre ma maison, ou ça a perdu de la
valeur. » À ma connaissance, ce n'est pas arrivé.

LA PRÉSIDENTE :

1320 Merci. Madame Vézina, la réponse qui a été fournie par l'initiateur dans PR-5.2, qui était la
question deux, là, par rapport à cet impact-là, est-ce qu'elle est jugée satisfaisante par le ministère?
Par rapport à l'évaluation foncière, qu'il n'y a pas d'impact sur l'évaluation foncière puis comment
est-ce qu'ils en sont arrivés à ces conclusions-là?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1325 Euh, oui, effectivement, l'avis de l'expert concluait que l'étude impact était recevable par
rapport à cet aspect-là, puis il n'y a pas de questionnement supplémentaire qui a été soulevé à ce
stade-ci là.

1330 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Puis on m'a signalé que vous aviez une réponse par rapport à l'usine de cryogénie?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1335 Oui, c'est ça. C'était simplement pour vous confirmer qu'effectivement c'est un projet qui serait
assujetti à la procédure en vertu de l'article 20 de la partie 1 de l'annexe du règlement d'évaluation
de... Voilà.

1340 **LA PRÉSIDENTE :**

Et avez-vous reçu un avis de projet à ce niveau-là?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1345 Pas à ma connaissance.

LA PRÉSIDENTE :

1350 Je vous remercie. Alors, j'inviterais madame Sandra Rossignol.
Bonsoir, Madame Rossignol.

Mme SANDRA ROSSIGNOL :

1355 Bonsoir, Madame Gauthier, Madame Gendron. Mon nom est Sandra Rossignol, je suis la vice-présidente exécutive et directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord.

1360 Alors, j'ai deux questions. La première : quelles seraient les alternatives pour les entreprises si on ne réussissait pas à desservir, à les desservir en gaz naturel dans la zone industrialo-portuaire?

LA PRÉSIDENTE :

1365 Alors, je vais demander dans un premier temps si Énergir peut répondre à cette question-là? Et ensuite, je vais interpeller l'Administration portuaire. Alors, Monsieur Rousseau?

M. ROBERT ROUSSEAU :

1370 Mon collègue Renault va répondre à la question.

M. RENAULT LORTIE :

1375 Donc, basé sur la connaissance qu'on a du procédé de production de fonte brute, puisqu'il y a d'autres clients d'Énergir qui font ce type de transformation, l'alternative est le charbon, dans ce cas-ci, parce qu'on a besoin de carbone. C'est vraiment un usage dans le procédé, et non pas un usage de chauffage ici qu'on fait du gaz naturel. Donc, dans les technologies utilisées dans le monde actuellement pour faire de la fonte brute, c'est par le charbon ou le gaz naturel.

Mme SANDRA ROSSIGNOL :

1380 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1385 Est-ce qu'on a bien compris votre question?

Mme SANDRA ROSSIGNOL :

Oui, j'ai une bonne réponse.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez une bonne réponse?

1395

Mme SANDRA ROSSIGNOL :

C'est surprenant, mais oui. J'ai une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1400

Oui, allez-y.

Mme SANDRA ROSSIGNOL :

1405

Quel est l'impact de ce projet sur le développement global de la zone industrialo-portuaire?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Rousseau.

1410

M. ROBERT ROUSSEAU :

Bien...

1415

M. RENAULT LORTIE :

Je pense qu'on devrait demander au port avant.

LA PRÉSIDENTE :

1420

Donc vous, si je comprends bien, vous n'avez pas de réponse à cette question-là?

M. RENAULT LORTIE :

1425

Bien, on pourrait répéter les capacités résiduelles que nous allons mettre en place pour le

développement économique futur du port.

LA PRÉSIDENTE :

1430 O.K. Alors, Monsieur Lebrun?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

1435 Oui, Madame la Présidente, comme il a été même souligné au niveau de la présentation, avoir une capacité de gaz naturel qui serait disponible pour la zone industrialo-portuaire, c'est une belle opportunité de développement. Alors qu'est-ce qu'il faut comprendre, puis là, je ne veux pas faire nécessairement un long préambule, mais les installations de Grande Anse c'est une suite des installations portuaires de Chicoutimi.

1440 Avant, le port de Grande Anse était localisé à Chicoutimi et dans les années 80, ils ont pris la décision justement pour favoriser le développement. À Chicoutimi, je ne sais pas si vous le saviez comment c'était situé, mais c'était directement au cœur du centre-ville avec plein de réservoirs, plein d'installations. Et par rapport à faire un développement dans une zone jugée apte à un développement plus éloigné des résidences, ils ont planifié le développement de Grande Anse en conséquence.

1445 Donc vraiment avoir des terrains zonés industriels lourds, donc vraiment avec un port en eau profonde qui permet d'accueillir des navires à l'année longue, chose que Chicoutimi ne pouvait pas faire et qu'il aurait fallu qu'ils draguent le Saguenay pour pouvoir le faire.

1450 Donc, je ne veux pas vous faire trop une longue réponse, mais en réalité la planification de Grande Anse dans les années 80, ça a été déjà planifié en fonction de ça. Donc, avoir un réseau de gaz naturel qui s'y rend pour pouvoir supporter justement ce qui était planifié d'avoir un développement industriel. Bien, écoutez, ça a tout son sens, là.

1455 **Mme CORINNE GENDRON :**

1460 Peut-être pour renchérir là-dessus : est-ce que vous avez déjà une anticipation d'autres clients potentiels, d'autres industries qui pourraient se développer parce qu'il y aura une desserte en gaz naturel?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

Oui, je vous dirais les gens qui nous approchent pour voir les installations. Parce que souvent,

1465 ils font une tournée des différentes installations industrielles qu'ils peuvent avoir accès, les clients, qu'on parle européens ou nord-américains; et en réalité, une des choses qui fait partie des critères de sélection pour ces gens-là, c'est justement un approvisionnement en énergie. C'est directement dans les premiers prérequis qu'ils regardent. Donc pour nous, c'est un avantage là d'avoir un réseau qui peut supporter ce développement-là.

1470

Mme CORINNE GENDRON :

1475 Vous parlez d'approvisionnement en énergie, mais là je parle spécifiquement de gaz naturel. Est-ce que c'est vraiment une... je dirais un approvisionnement spécifique qui vous semble nécessaire pour le développement de la zone?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

1480 Je vous dirais en regard de justement du fait que notre zone industrialo-portuaire qui est reconnue par la stratégie maritime a été vraiment pensée avec des axes de développement au niveau du côté métallurgique, du côté du développement de cette industrie-là, ces types d'entreprises là ont un approvisionnement nécessaire en gaz naturel ou sinon, comme le soulignait très bien monsieur Lortie, ils ont besoin d'une source de carbone pour une usine de fonte là. Ça, c'est clair, net et précis. Donc si tu n'y vas pas avec un procédé qui utilise le gaz naturel, il faut que tu y ailles avec du charbon, donc...

1485

1490 Mais quand on va dans des procédés industriels lourds, qui, au niveau, lié avec le développement comme du Plan Nord, au niveau de toutes les... du côté mines et métaux, en général, oui, c'est une source d'énergie qui est demandée.

1490

LA PRÉSIDENTE :

Je vais faire intervenir la Ville de Saguenay par rapport à cette question.

1495

M. DENIS COULOMBE :

1500 Il faut comprendre que pour le développement industriel, parce qu'évidemment il faut savoir que dans son schéma, la Ville reconnaît depuis longtemps, puis on peut même remonter à l'ancienne municipalité de Ville de La Baie; pour le développement industriel, il y a des éléments essentiels.

1500

L'eau industrielle, l'électricité et le gaz naturel font partie, entre autres là, des éléments essentiels pour être capables d'être attractifs, être intéressants aux concurrents par rapport au développement industriel.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Et justement, vous avez parlé de l'eau et de l'électricité. Où en sommes-nous par rapport à ces projets?

1510 **M. DENIS COULOMBE :**

En parallèle, on travaille sur des scénarios d'approvisionnement en eau industrielle. On travaille aussi évidemment au niveau de l'énergie électrique, là, avec un autre projet. Donc tous ces dossiers-là sont travaillés en parallèle.

1515 **LA PRÉSIDENTE :**

Et la réalisation pourrait avoir lieu à quelle période?

1520 **M. DENIS COULOMBE :**

Tout est coordonné entre autres pour arriver avec l'entrée en opération de BlackRock.

LA PRÉSIDENTE :

1525 Donc, on parle de 2020?

M. DENIS COULOMBE :

1530 2020.

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Madame Rossignol, avez-vous une autre question?

1535 **Mme SANDRA ROSSIGNOL :**

Je vous remercie beaucoup, Madame Gauthier et Madame Gendron.

LA PRÉSIDENTE :

1540 Merci. Alors, j'appellerais madame Alexandra Dupéré. Bonsoir.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1545 Bonsoir, je me présente, Alexandra Dupéré, conseillère en environnement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

1550 Donc, mes questions vont porter sur les impacts sur les milieux humides et hydriques. Donc les milieux humides affectés par le projet sont principalement des tourbières boisées et à cause de l'emprise du gazoduc, ces milieux ne pourront pas tous être reboisés. Donc considérant que les milieux ne pourront pas retrouver entièrement leurs fonctions écologiques d'origine si la composante arborescente n'est pas rétablie, est-ce que l'initiateur du projet prévoit compenser cette modification comme une dégradation de milieu humide?

1555 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si je comprends bien votre question, ce ne sont pas des pertes permanentes, mais des pertes temporaires; et pendant l'impact temporaire, est-ce qu'il va y avoir compensation?

1560 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Bien en fait, les pertes permanentes vont être au niveau du couvert boisé qui ne pourra pas être rétabli à la suite de la mise en place du gazoduc.

1565 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors je demanderai à Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

1570 Comme on l'a mentionné tantôt, nous ce qu'on a déposé comme étude, ce qu'on a démontré par nos méthodes de travail, nos mesures d'investigation, on dit que la pose de la conduite dans le secteur humide, milieu humide, ça va être des pertes temporaires qui vont reprendre le... le milieu va prendre son état naturel par la suite. Les pertes permanentes, oui, on s'attend à ce qu'elles soient compensées selon la politique du ministère de l'Environnement.

1575 **LA PRÉSIDENTE :**

1580 Mais si je comprends bien là, dans l'emprise permanente, la strate arborescente n'y sera plus. Est-ce que vous permettez quelques végétations que ce soit?

M. ROBERT ROUSSEAU :

Je vais demander à mon collègue Pierre-Yves Michon de répondre, s'il vous plaît.

1585

M. PIERRE-YVES MICHON :

Concernant les milieux humides en milieu boisé, c'est sûr et certain que pour exploiter sa conduite, faire la surveillance, ces choses-là, il va falloir qu'il y ait une bande de terrain qui demeure justement libre de végétation, que je pourrais dire arbustive et arborescente. Dans ce cas-ci, qu'est-ce qui va arriver, c'est qu'il y a une bande sur l'emprise qui ne sera pas... qui devra être maintenue déboisée durant les opérations. On parle ici d'une bande de 15 mètres de largeur. Et l'emprise, il faut noter également que l'emprise permanente va avoir 20 mètres en milieu boisé.

1590

1595

Et qu'est-ce qui va arriver comme mesure d'atténuation au niveau des impacts comme tels, c'est qu'on va permettre justement la reprise de la végétation dans cette bande de 5 mètres là? Donc on va avoir la strate muscinale, herbacée, arbustive et arborescente dans cette bande de 5 mètres là, à l'intérieur de l'emprise.

1600

Tandis que vis-à-vis de la zone qui devrait demeurer déboisée, évidemment, il va y avoir la reprise des strates muscinales, herbacées, arbustives et arborescentes jusqu'à un certain point. C'est que c'est la seule strate qui devra être contrôlée au niveau de la hauteur. Ça ne veut pas dire qu'elle ne reviendra pas, mais elle ne pourra jamais atteindre son plein développement.

1605

LA PRÉSIDENTE :

Comment vous allez effectuer ce contrôle?

1610

M. PIERRE-YVES MICHON :

Ce contrôle-là, ça va être un contrôle mécanique qui va être fait à des intervalles réguliers.

LA PRÉSIDENTE :

1615

O.K., alors juste pour résumer, parce que là je ne suis pas sûre d'avoir tout à fait bien saisi exactement. Donc, dans la zone, il y a une zone d'intervention là, et il y a une emprise de 20 mètres au total?

M. PIERRE-YVES MICHON :

1620

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1625

Il y a un 15 mètres où est-ce que la végétation va être limitée. Là, vous me parlez de végétation herbacée, arbustive puis... Excusez, j'ai un blanc de mémoire tout à coup.

M. PIERRE-YVES MICHON :

1630

Arborescente.

LA PRÉSIDENTE :

1635

Arborescente, pardon, à une certaine hauteur; et dans la bande de 5 mètres à côté là, ça peut reprendre comme c'était avant?

M. PIERRE-YVES MICHON :

1640

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Et vous ne calculez pas ce changement de structure végétale dans votre compensation?

1645

M. PIERRE-YVES MICHON :

Au niveau, c'est parce que c'est au niveau des fonctions écologiques des milieux humides comme tels, là, bon, au niveau de la fonction de filtration de l'eau, O.K., ça, ça ne sera pas altéré comme tel. Ensuite de ça, toute la question aussi de l'effet tampon, également, donc c'est une fonction qui est importante, qui va être... qui ne sera pas perdue.

1650

Ensuite de ça, il y a également toute la question de diversité comme telle. La strate, comme je le disais tantôt, les strates herbacées, arborescentes, arbustives pourront revenir, seront recanalisées... se rétablir seulement sur l'emprise. Et ensuite de ça, c'est que, malheureusement, il va falloir faire quand même un certain contrôle au niveau des plantes dites indésirables au niveau de l'entretien comme tel et de la surveillance.

1655

LA PRÉSIDENTE :

1660 Et donc ce contrôle de plantes indésirables là se fait de façon mécanique?

M. PIERRE-YVES MICHON :

1665 Oui, ça va se faire de façon mécanique.

LA PRÉSIDENTE :

1670 Le suivi maintenant, vous allez faire le suivi à quelle période pour vous assurer que les fonctions écologiques sont rétablies?

M. PIERRE-YVES MICHON :

1675 Il va y avoir un suivi qui va être fait sur une période de 5 ans, qui va permettre justement de vérifier pour voir si les conditions hydrauliques du terrain reviennent. Et ensuite de ça, au niveau aussi de la végétation, strates...

LA PRÉSIDENTE :

1680 Donc c'est à chaque année pendant 5 ans?

M. PIERRE-YVES MICHON :

1685 Non, ça va être, à vrai dire, ça va être un suivi sur 5 ans, O.K., mais qui va se faire un an après la remise en état finale du terrain. Ensuite de ça, au bout de 3 ans et au bout de 5 ans.

LA PRÉSIDENTE :

1690 Et si je comprends bien, c'est que vous laissez la végétation se rétablir. Donc, il n'y a pas de plantations, il n'y a pas de geste direct de votre part?

M. PIERRE-YVES MICHON :

1695 Non. C'est qu'un élément très particulier qui a fait ses preuves dans des projets antérieurs où est-ce qu'on a eu à installer des conduites en milieu humide, notamment dans des tourbières. C'est la protection du premier 30 centimètres de sol ou de tourbe. Ça, c'est l'élément clé justement de

cette méthode de travail là qui permet justement au milieu de récupérer facilement, de se rétablir facilement après les travaux.

LA PRÉSIDENTE :

1700

Très bien. Je vous remercie, Monsieur Michon.

Je vais interpeller le ministère de l'Environnement. Quelles sont vos exigences par rapport justement au rétablissement des fonctions écologiques, par rapport à la compensation, sur quelle période, et cetera?

1705

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

1710

En fait, la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement préconise pour la protection des milieux humides la séquence : éviter-minimiser-compenser. Puis la compensation, c'est vraiment et l'étape ultime de la séquence quand il y a un impact résiduel qui subsiste. Puis cette compensation-là, elle peut prendre la forme d'une contribution financière ou aussi ça peut être une compensation sous forme de travaux.

1715

Dans le cas qui nous concerne, la séquence « éviter-minimiser-compenser » a été appliquée par l'initiateur. Puis l'initiateur préconise une remise en état de la tranchée. Donc, selon les informations dont le ministère dispose à l'heure actuelle, cette remise en état là va être faite selon les règles de l'art. C'est-à-dire qu'il va y avoir au moins 30 centimètres de sol hydromorphe qui vont être mis en place, puis il y a une végétation herbacée typique qui sera maintenue, puis une végétation arbustive aussi qui va pouvoir recoloniser l'emprise de la tranchée.

1720

Donc, à ce stade-ci de l'analyse qu'on a effectuée, si effectivement les techniques employées par l'initiateur respectent les règles de l'art, il y aurait lieu de considérer qu'il n'y a pas de compensations financières ou par travaux qui sont exigées pour la portion de la tranchée puisque la séquence « éviter, minimiser » a été appliquée.

1725

1730

Ceci étant dit, c'est certain que c'est le décret qui va baliser s'il y a une compensation qui est exigée en bout de ligne là, parce que notre analyse n'est pas complétée. Puis c'est aussi le décret qui va dicter quel suivi devra être fait à la suite des travaux pour s'assurer que les prémices qui ont été établies sont véritables, puis que les conditions écologiques; donc au niveau du sol, au niveau du niveau de la nappe phréatique puis également de la végétation est de retour après la réalisation des travaux.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Je vous remercie, Madame Vézina. Juste revenir par rapport à la compensation, je vous remercie de votre patience, ça nous allume. Par rapport, vous avez mentionné dans votre présentation qu'il allait y avoir 0,8 hectare en compensation financière. Donc ça, c'est pour les postes permanents là de mesurage et... C'est ça, c'est pour ces pertes permanentes là seulement?

1740

M. ROBERT ROUSSEAU :

Bien pour le poste de vannes et le poste de livraison qui sont au début et à la fin de la conduite qui est dans le milieu humide.

1745

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Madame Dupéré, est-ce vous avez d'autres questions?

1750

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1755

Oui.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1760

J'aurais une autre question par rapport aux gaz à effet de serre. Donc considérant que Métaux BlackRock s'est donné un objectif zéro émission et que la desserte en gaz naturel du projet dont il est question aujourd'hui vise actuellement à alimenter uniquement cette usine. Comment Énergir peut contribuer à l'atteinte de cet objectif?

1765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

1770

Mon collègue Frédéric va répondre à la question.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1775 Merci. J'aurais peut-être juste une demande de précision à la référence sur la compensation de Métaux BlackRock ou le... Pour moi, ce n'était pas...

LA PRÉSIDENTE :

1780 Donc vous voulez une clarification par rapport à la question?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1785 Une clarification si c'est possible par rapport à la question.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Dupéré.

1790 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

1795 Oui, mais en fait, dans l'étude d'impact de Métaux BlackRock, il y a un engagement de zéro émission, donc de compenser les émissions. C'est un objectif que s'est doté, que s'est donné Métaux BlackRock dans la réalisation de son projet.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, ça, je comprends, mais c'est Métaux BlackRock.

1800 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Là, on est Énergir ici, donc quel est le lien que vous faites entre les deux projets?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1810 Bien en fait, considérant qu'Énergir va alimenter principalement l'usine de Métaux BlackRock, donc c'est l'objectif, pour l'instant, principal de cette conduite-là, on veut savoir comment Énergir

peut contribuer à l'atteinte de cet objectif. Comment il peut contribuer à ce que Métaux BlackRock soit zéro émission compte tenu que ça va être un fournisseur de services de Métaux BlackRock?

1815 **LA PRÉSIDENTE :**

Excusez-moi. C'est peut-être moi, là, qui ai de la difficulté à saisir votre question. Là, on analyse ce gazoduc-là. Et là, vous voulez savoir, c'est plus par rapport au gaz naturel, donc l'utilisation du gaz naturel qui va...

1820 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Bien, en fait, on pourrait voir ça comment est-ce que... est-ce que Énergir a des objectifs de réduire ou de compenser ses émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet qui vise à alimenter son client qui, lui, s'est donné des objectifs zéro émission.

1825 **LA PRÉSIDENTE :**

1830 Oui, mais c'est ça, il faut faire attention là, ils ne peuvent pas parler au nom de Métaux BlackRock, on s'entend?

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

Oui oui.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc là, c'est de savoir comment est-ce que eux, quels engagements qu'Énergir peut prendre pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre?

1840 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Oui, s'il y a des engagements qui sont pris pour compenser ou pour réduire les émissions.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc, est ce que ça clarifie? Alors oui, allez-y.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1850

Oui, ça clarifie. En fait, tant les émissions de nos opérations que tout ce qu'on... dans le fond, ce qui est émis en termes de gaz à effet de serre pour livrer le service, ce n'est pas compensé, mais c'est assujéti au système de plafonnement et d'échange. Donc il y a des droits d'émission qui sont achetés pour couvrir le taux d'émission, donc d'opération du réseau. Ce n'est pas des compensations, mais c'est des droits d'émission qui sont achetés en fonction des émissions d'opération du réseau d'Énergir.

1855

LA PRÉSIDENTE :

1860

Et comment se calculent justement ces coûts de droits d'émission?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1865

Bien en fait, on fait, conformément à la réglementation sur la déclaration obligatoire pour l'ensemble de nos opérations réseau, les émissions d'une certaine partie de la clientèle, on fait donc notre déclaration annuelle. Et sur cette base-là, on doit, nous, acquérir les droits d'émission ou les crédits compensatoires en fonction des émissions qui sont déclarées.

LA PRÉSIDENTE :

1870

Est-ce qu'il y aurait une façon pour vous de réduire ces émissions-là? Est-ce que vous avez certains critères, certains objectifs?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1875

On a des... pour la réduction, oui. Je clarifie « réduction » versus « compensation ». Donc sur la réduction, oui, je n'ai pas les chiffres exacts en mémoire, mais on avait un objectif de réduire de 20 % nos émissions d'opération, par exemple, pour 2020. Dans notre dernier bilan de développement durable, il faudrait que je vérifie, mais je pense qu'on était entre 20 et 30 %. Donc on a des objectifs. Ça peut être, par exemple, au niveau des véhicules, ça peut être au niveau, par exemple, de nos pratiques d'opération, quand il y a des purges qui doivent être faites de brûler plutôt que de laisser le gaz aller à l'atmosphère directement. Donc on réduit les émissions. C'est des types de pratiques qui sont en place.

1880

LA PRÉSIDENTE :

1885

Là, vous me parlez des pratiques durant la phase de construction?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1890 Non, je vous parle des pratiques d'opération du réseau.

LA PRÉSIDENTE :

1895 D'opération du réseau, d'opération, donc en phase d'exploitation?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1900 Tout à fait. Donc c'est les exemples de choses qui se font déjà à l'heure actuelle, qui permettent de réduire nos émissions d'opération, puis de rencontrer les objectifs de réduction qu'on s'est donnés.

LA PRÉSIDENTE :

1905 Et si je vous demandais quel est l'espace réservé au gaz naturel renouvelable dans le cadre du projet?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1910 Bien en fait, au niveau du gaz naturel renouvelable, ce n'est pas tant dans le... je vais dire spécifiquement dans le projet au sens où ce serait un besoin du client de décider, par exemple, de consommer une partie de sa consommation en gaz naturel.

1915 Du côté d'Énergir, il y a beaucoup de travail qui se fait depuis une dizaine d'années pour accroître notre approvisionnement. On n'est pas producteur, mais donc d'aller chercher un approvisionnement en gaz naturel renouvelable.

1920 Il y a un objectif gouvernemental qui a été donné plus tôt cette année, donc d'atteindre des cibles de 1 % en 2020, 3 % en 2022 et 5 % en 2025, donc de façon à remplacer du gaz d'origine fossile qui est acheté à l'extérieur du Québec par du gaz qui est produit localement, donc de source renouvelable. Il y a des clients qui nous le demandent. Mon collègue Renault pourra en faire état, donc des clients qui déjà, à l'heure actuelle, nous ont sollicités pour avoir accès à des approvisionnements en gaz naturel renouvelable.

LA PRÉSIDENTE :

1925 Peut-être une dernière question par rapport aux émissions fugitives : comment est-ce que

vous les calculez?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

1930

Tout à fait. Il y a des calculs, encore là, qui réfèrent au niveau des opérations du réseau de distribution d'Énergie. Ce sont des méthodologies qui sont encadrées par le RDO, donc le Règlement sur la déclaration obligatoire, et c'est ces protocoles-là qui sont appliqués et sur la base desquels on fait notre déclaration d'émission au gouvernement qui inclut les émissions fugitives d'opération.

1935

LA PRÉSIDENTE :

Et puis là, ces émissions fugitives là, est-ce que vous les calculez seulement pour le gazoduc en cours ou est-ce que vous... Il y a une portion en amont, est-ce qu'il y a une portion en aval?

1940

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

En fait, ce que nous on déclare comme distributeur, ça touche le réseau de distribution. Donc ces émissions-là, ces chiffres-là sont déposés au gouvernement, sont publics dans notre rapport de développement durable, c'est environ 18 000 tonnes, de mémoire là, je dirais, par année si on s'en tient aux émissions, donc fugitives, du réseau de distribution que nous opérons.

1945

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que vous avez un objectif de réduire ces émissions-là? Et si oui, comment?

1950

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

Bien en fait, c'est, il y a deux volets je vous dirais là-dessus. Il y a ce que nous on contrôle en termes d'émissions d'opération, donc que ce soit donc tout l'équipement qui est sur le réseau, donc je dirais le *monitoring*, la réparation ou le remplacement donc de certaines composantes. Il y a un bout qu'on contrôle moins qui sont aussi comptabilisés dans nos émissions qui ne sont pas fugitives, mais c'est tous les bris qui sont faits par des tiers, donc sur lesquels on a moins, malheureusement, d'emprise qui sont donc aussi comprises là dans l'ensemble des déclarations qu'on fait.

1955

1960

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Madame Dupéré.

Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :

1965

Je vous remercie beaucoup.

Mme CORINNE GENDRON :

1970

Oui, juste par rapport à la stratégie dont vous avez parlé par rapport à vos sources d'approvisionnement. Si je comprends bien, vous avez des cibles, mais après ça, vous attendez que votre client vous demande une part d'énergie renouvelable, en tout cas, d'une source de gaz renouvelable, et éventuellement, vous y répondez. Donc vous n'avez pas, si je comprends bien, une attitude proactive par rapport à vos clients pour dire « Nous pourrions vous offrir »; ou si on a mal compris, puisqu'en fait vous faites une promotion quand même de ces sources renouvelables auprès de vos clients?

1975

M. ROBERT ROUSSEAU :

1980

Renault va répondre à la question, mon collègue aux ventes.

M. RENAULT LORTIE :

1985

En fait, la particularité actuellement du gaz naturel renouvelable par rapport au gaz naturel traditionnel, c'est qu'il coûte plus cher. Donc, il faut qu'il y ait un client qui soit prêt à payer la différence de prix entre la molécule verte et la molécule traditionnelle. L'autre particularité, je vous dirais de cette filière-là pour le moment, c'est que la demande de clients prêts à payer cette différence de prix est plus élevée que l'offre de gaz naturel renouvelable actuellement.

1990

Donc, on ne suffit pas à la demande d'une certaine manière, ce qui ne nous permettrait pas, si vous voulez, de l'offrir à tous à tout moment. Donc il faut pouvoir, premièrement, trouver un client qui est prêt à payer la différence de prix et, deuxièmement, s'assurer de l'avoir en approvisionnement pour pouvoir lui offrir.

1995

LA PRÉSIDENTE :

Excusez, on essaie de communiquer. Ah, on nous demande de clarifier rapidement qu'est-ce que le gaz naturel renouvelable.

2000

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

C'est du gaz naturel, donc issu, par exemple, de la valorisation des matières organiques.

2005

Donc, ça peut être des déchets de table, ça peut être des boues de stations d'épuration, ça pourrait être des résidus agricoles, donc qui sont utilisés dont on fait la valorisation énergétique. C'est donc considéré carboneutre, et donc quand on remplace du gaz naturel fossile par du gaz naturel renouvelable, bien on annule donc les émissions de gaz à effet de serre qui auraient été occasionnées.

2010

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors j'inviterais madame Chantal Goupil.

2015

Mme CHANTAL GOUPIL :

Bonsoir. En fait, je m'intéresse à la question du taux d'émission fugitive et accidentelle du réseau de pipelines d'Énergir au Saguenay-Lac-Saint-Jean dans les dernières années, mais j'aurais aimé connaître les chiffres. En fait, j'ai même fait une demande d'accès à l'information puisqu'on disait que les chiffres étaient donnés selon la déclaration obligatoire des chiffres annuels au ministère. Mais j'ai fait la demande d'accès à l'information au début du mois de juin, puis là, ils n'ont pas pu me donner les informations. Donc là, il y a une prolongation, puis ça se terminait aujourd'hui, mais je ne l'ai toujours pas reçu. Donc je ne sais pas si on pourrait obtenir cette information-là par le BAPE.

2020

2025

LA PRÉSIDENTE :

Alors je vais faire intervenir monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

2030

Je vais demander à mon collègue Frédéric de répondre.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2035

Bien, peut-être juste clarifier les éléments sur lesquels il y a une demande puis à qui. Je ne sais pas si c'était adressé à nous, parce qu'il y a de l'information sur certains éléments auxquels vous faites référence qui est publique de différentes façons. Donc il y a peut-être lieu de le préciser puis je pourrai vous dire, effectivement, si c'est quelque chose qui est déjà disponible.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Peut-être préciser où est-ce qu'elle pourrait trouver cette information publique là.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2045 Bien quelle information on parle exactement là? J'ai entendu les émissions fugitives ou accidentelles sur le réseau au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Mais s'il y avait plus de précisions, je pourrais peut-être indiquer.

LA PRÉSIDENTE :

2050 Mme Goupil?

Mme CHANTAL GOUPIL :

2055 C'est vraiment ça, ce qu'il vient de répéter. Donc c'est vraiment les émissions fugitives et accidentelles au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Puis j'ai fait la demande au ministère de l'Environnement parce qu'on m'avait dit que la déclaration a été faite au ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

2060 O.K.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2065 Donc si je réfère à vos propos, la déclaration qui est probablement la déclaration en vertu du Règlement sur la déclaration obligatoire. Effectivement, en fonction des protocoles de mesure, on divulgue dans le fond les chiffres pour l'ensemble du réseau. Il faudrait vérifier avec nos experts si on est capable de venir, je dirais, géolocaliser une partie de ces émissions-là au niveau régional. Ça, il faudrait valider.

2070 Sur les émissions accidentelles, c'est des données dont on dispose aussi pour l'ensemble du réseau en fonction, par exemple, des bris qui ont été occasionnés. Donc dans ce cas là aussi, on devrait vérifier dans quelle mesure c'est possible de les répertorier là au niveau régional. Donc pour le Québec, c'est des données qui sont disponibles publiquement déjà. Ce qu'il faudrait qu'on vérifie, c'est la...

2075

LA PRÉSIDENTE :

Ils sont disponibles sur quoi? Sur votre site?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2080

Bien ils sont disponibles dans la déclaration qu'on fait, ils sont disponibles aussi sur notre site via le rapport de développement durable. Donc il y a un tableau là que j'ai avec moi qui répertorie les différentes sources d'émission de gaz à effet de serre de nos opérations. Ça inclut les émissions fugitives puis celles occasionnées par les bris par les tiers, entre autres, pour l'ensemble du réseau de distribution.

2085

LA PRÉSIDENTE :

Et si je demande au ministère de l'Environnement : est-ce que cette information-là, elle est publique? À partir de votre site par exemple? Ou est-ce que c'est disponible pour les citoyens?

2090

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

Il y a de l'information qui est publique sur le site Web. Mais je ne sais pas si c'est dans le niveau de détail que madame recherche. Mais effectivement, les déclarations produites sont mises en ligne là sur le site Web du ministère.

2095

Mme CHANTAL GOUPIL :

Puis peut-être, juste préciser qu'une information qui m'aurait intéressée c'est de connaître les sources des accidents pour justement pouvoir anticiper les accidents qui pourraient survenir sur l'extension du pipeline là. Ça fait que s'il peut avoir cette information-là, ce serait intéressant aussi.

2100

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez les sources d'accident qui occasionnent des fuites?

2105

Mme CHANTAL GOUPIL :

Oui.

2110

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Alors, Monsieur Rousseau.

2115

M. ROBERT ROUSSEAU :

2120 Peut-être juste comme précision encore une fois, quand vous parlez d'accident, vous parlez d'un bris d'une conduite? O.K. C'est sûr que la plupart des bris, c'est des entrepreneurs qui font localiser ou qu'ils ne font pas localiser les conduites. On le sait qu'au Québec, on a un groupe qui s'appelle Info-Excavations qui localise tous les services d'utilité publique.

2125 Puis malheureusement encore, malgré toute la publicité qu'on fait, puis la prévention qu'on fait pour éviter ces choses-là, la majorité de nos bris sont occasionnés par des bris par des tiers. Donc lors de l'excavation de travaux municipaux, on sait qu'il y en a beaucoup au Québec, d'infrastructures qui sont en réparation. Donc la majorité de nos bris qui occasionnent des fuites sont occasionnés par des entrepreneurs qui accrochent nos installations lors de leurs travaux.

LA PRÉSIDENTE :

2130 Est-ce qu'il y a d'autres sources de fuite que des bris occasionnés justement par de l'excavation?

M. ROBERT ROUSSEAU :

2135 O.K. Frédéric va répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2140 Merci.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2145 Bien j'ai ici, par exemple, ce qu'on déclare au ministère puis ce qui est public sur notre rapport de développement durable, donc c'est répertorié. Par exemple, bon, les fuites fugitives en fonction des protocoles de déclarations, les bris par les tiers. Je vous dirais que c'est les deux principales sources d'émission, sinon c'est de la combustion, donc dans différents postes et différentes installations qu'on a. Donc les trois ensembles, ainsi que les purges qu'on doit faire pour certains travaux sur le réseau, ça donne à peu près 48 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par
2150 année dans nos opérations pour l'ensemble du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

Mais juste pour revenir à la question de madame Goupil par rapport au bris.

2155 **M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :**

Oui.

2160 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc là, on sait qu'il y a des bris suite à de l'excavation, donc il y a des fuites suite à ça. Mais est-ce qu'il y a des fuites, par exemple, parce que les – je ne sais pas – il y a de la corrosion ou il y a une conduite, un joint qui... Je ne sais pas, est-ce qu'il y a d'autres types de fuites qui peuvent avoir lieu?

2165 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

2170 Comme on sait, le réseau de gaz naturel au Québec est un des plus récents d'Amérique du Nord là. On a cet avantage-là, c'est un réseau qui est assez récent. Donc, c'est sûr qu'il peut avoir des fuites qu'on appelle des fuites de corrosion qui sont des fuites mineures qui sont détectées assez rapidement qui occasionnent des très petites fuites là, mais c'est minoritaire là, ça arrive occasionnellement, mais on ne peut pas dire que ça n'arrive pas, mais c'est quelque chose qui arrive rarement.

2175 Donc, la majorité de nos fuites sont causées par des bris. Ça peut arriver à un moment qu'il y ait un équipement sur les réseaux de distribution, qu'il y ait une fusion qui... Mais c'est des choses qui arrivent une fois, deux... une fois de temps en temps, par année, par deux ans, c'est assez rare que le réseau va briser par lui-même là.

2180 **Mme CORINNE GENDRON :**

Est-ce qu'il y a d'autres types de risques auxquels on peut s'attendre dans ce type d'installations?

2185 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Pouvez-vous préciser un peu où vous voulez aller avec votre question?

2190 **Mme CORINNE GENDRON :**

Bien vous avez prévu un plan de mesures d'urgence, donc vous avez prévu quoi exactement comme type d'accident? À part des fuites comme celles dont on vient de parler.

M. ROBERT ROUSSEAU :

2195

Je vais demander à mon collègue qui couvre cette partie-là chez Énergir de répondre, Stéphane.

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

2200

Donc, pour ce qui est des risques qui sont considérés dans les plans de mesures d'urgence, la principale conséquence qui est analysée, c'est le risque de fuite, donc comme on l'a mentionné plus tôt. Maintenant la fuite, ce qu'elle pourrait occasionner par la suite, s'il y avait une source d'ignition alors que la plage d'inflammabilité se trouve dans sa période la plus riche, donc entre 5 et 15 %, il pourrait y avoir ignition de ce nuage-là. Donc, c'est ce qu'on analyse aussi. Donc on parle de feu en chalumeau dans ce cas-ci.

2205

Pour certaines installations qui sont un petit peu moins appropriées ici là, en raison de la conduite, on peut aussi analyser les risques d'explosion pour le gaz naturel. Par contre, dans ce cas-ci, comme on parle d'une conduite à l'air libre, les probabilités d'explosion sont extrêmement faibles parce que le méthane étant plus léger que l'air s'échappe directement dans l'air et donc il ne migre pas et donc il n'y a pas de zone de confinement qui permettrait d'avoir d'explosions.

2210

Donc, ce risque d'incidents là est très très faible dans ce cas-ci, sinon inexistant. Donc principalement ce qu'on a analysé, c'est la fuite à l'air libre, sans ignition ou avec ignition qui donnera un feu en chalumeau.

2215

LA PRÉSIDENTE :

2220

Alors madame Goupil, je pense que vous avez posé vos deux questions ou...?

Mme CHANTAL GOUPIL :

2225

Non, j'avais une autre question.

LA PRÉSIDENTE :

Ah bon, je vais vous en permettre une autre, allez-y.

2230

Mme CHANTAL GOUPIL :

O.K. En fait, en lisant le rapport de la Régie de l'énergie qu'ils ont soumis là, il y avait quelque

2235 chose que je ne comprenais pas bien. Ça disait que : « *Énergir a pris les dispositions nécessaires pour limiter le risque, notamment par la conclusion avec Développement Port Saguenay, d'un contrat de remboursement de coûts et de contributions financières pour la construction d'une conduite de gaz naturel jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions.* » En fait, ce que je comprenais, c'est que si finalement le projet de Métaux BlackRock ne fonctionne pas puis que la conduite de gaz n'a pas de client, est-ce que ça veut dire que c'est la population qui assume le risque financier? Est-ce que ça veut dire que c'est les contribuables qui vont avoir à payer les coûts? C'est ça que je ne comprenais pas.

2240

LA PRÉSIDENTE :

M. Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

Je vais demander à mon collègue Renault de répondre à la question.

M. RENAULT LORTIE :

Effectivement, la Régie de l'énergie doit s'assurer que le projet soit rentable et n'impose pas une baisse, en fait, une hausse de tarif pour le reste de la clientèle existante d'Énergir. Dans ce cas-ci, par le biais de la signature du contrat de distribution de gaz naturel avec Métaux BlackRock, on s'assure qu'à partir du moment où le client a fini sa période de rodage, les revenus de distribution qu'Énergir va générer vont venir assurer la rentabilité de l'investissement de 30 millions que nous allons avoir avancé. Donc ça, c'est à partir du moment où nous avons un client qui consomme.

2255

Le risque qui est discuté dans la décision de la Régie de l'énergie, c'est le risque des investissements qu'Énergir fait avant que le client termine sa période de rodage. Donc, si vous voulez, les premiers investissements que nous avons faits depuis maintenant presque deux ans dans la préparation des travaux, la préparation, les différentes analyses environnementales, techniques, et cetera, jusqu'à la construction. Effectivement, ce risque-là ne peut pas être pris par la clientèle d'Énergir. Donc, souvent, il va y avoir une demande de contribution ou de garanties financières demandées aux clients demandeurs.

2260

2265

Donc dans ce cas-ci, nous avons demandé à ce que cette garantie financière là soit faite par le client, un promoteur Métaux BlackRock, qui lui s'est retourné vers des parties prenantes que sont Développement Port Saguenay et Investissement Québec pour l'aider à garantir cette portion-là du risque de nos travaux.

2270

Mme CORINNE GENDRON :

2275 Peut-être juste pour rebondir sur la réponse que vous venez de donner : est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus de détails sur le montage financier? Parce qu'on n'a pas grand-chose, en fait, dans la documentation. Donc on comprend là qu'il y a une garantie de votre client qui est supportée notamment par Investissement Québec, si j'ai bien compris. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants dans le montage financier du projet?

2280 **M. RENAULT LORTIE :**

2285 Il y a uniquement Développement Port Saguenay de plus que... Donc Investissement Québec, Développement Port Saguenay qui garantissent cette portion-là de 30 millions avant l'entrée en force du contrat de distribution avec Métaux BlackRock. Il n'y a pas d'autres intervenants, non, que ces deux-là.

Mme CORINNE GENDRON :

2290 Peut-être que l'administration du Port Saguenay pourrait nous expliquer comment fonctionne le montage?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

2295 Donc, comme mentionné par monsieur Lortie – tantôt, excusez, je me suis trompé avec votre nom, Madame la Commissaire.

2300 En réalité, oui, le montage financier vient par un cautionnement qui a été annoncé à l'automne – bien à l'automne – au mois d'août 2018, par justement le gouvernement, par le biais d'Investissements Québec qui a eu un cautionnement de donné pour le projet d'Énergir relié à Métaux BlackRock. Donc, c'est un cautionnement d'Investissement Québec qui venait cautionner le montant par rapport au projet.

Mme CORINNE GENDRON :

2305 Si je relie ça à la question qui a été posée, si effectivement le projet ne voyait pas le jour, il y aurait un investissement public pour compenser le fait que le projet ne verrait pas le jour.

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

2310 C'est qu'est-ce qui a été avancé justement par le gouvernement au mois d'août 2018.

Mme CHANTAL GOUPIL :

Merci.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Alors j'inviterai monsieur Dominic Gagnon.
Bonsoir.

2320 **M. DOMINIC GAGNON :**

2325 Oui. Bonsoir, Mesdames les Commissaires, Madame Gauthier, Madame Gendron. Alors, je suis Dominic Gagnon, je suis chef et porte-parole d'une formation politique municipale ici à Saguenay, l'Alliance Saguenay d'ailleurs. En guise de préambule, je vous dirais, bon, vous n'êtes pas sans savoir que ces projets-là ici suscitent beaucoup d'engouement de la part de la population. Au dernier conseil de ville d'ailleurs de Saguenay, une résolution a été adoptée à la majorité justement pour appuyer les grands projets. Il y a des pétitions qui circulent encore, donc la population est quand même très sensible à ça.

2330 Cela dit, l'environnement était aussi également... fait partie de nos valeurs, le développement durable effectivement. Et à ce chapitre, ma première question porterait sur ce que monsieur Rousseau nous a parlé tout à l'heure dans sa formule lorsqu'il parle que le niveau de risque égale les conséquences multipliées par les probabilités. Et ce que vous avez dit dans votre présentation tout à l'heure, c'était que vous aviez atteint un niveau de risque acceptable.

2335 Alors ma question va en ce sens. On essaie toujours de viser mieux, de faire mieux dans le développement industriel par rapport à l'environnement. Qu'est-ce qu'il serait possible de faire selon les nouvelles technologies ou selon, en fait, ce qu'on pourrait envisager pour que le niveau de risque passe d'acceptable à faible ou à pauvre, admettons, dans cette section-là de 13,8 kilomètres?

2340 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Rousseau.

2345 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Je vais référer à mon collègue Stéphane.

LA PRÉSIDENTE :

2350

Merci. Monsieur Stéphane.

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

2355

Donc, pour ce qui est du niveau de risque, lorsqu'on dit qu'il est acceptable, on dit essentiellement que le projet ne génère pas de risque suffisant pour causer, pour causer un risque de décès probable pour des personnes qui se trouveraient dans l'enceinte de la conduite. Donc les résultats que ça nous donne, quand on additionne l'ensemble des risques potentiels qui se trouvent sur notre conduite, on atteint un risque de 2 sur 10 millions, 2 chances sur 10 millions. Donc, la probabilité est tellement faible.

2360

Donc là, vous parliez, par exemple, de risques pauvres ou... Donc dans ce cas-ci, on pourrait le qualifier autrement. Quand on dit qu'on a un risque acceptable, c'est selon – oui, on pourrait peut-être le présenter – selon les critères d'acceptabilité qui sont présentés par le CCAIM, donc qu'on retrouve ici.

2365

Donc ce qu'on dit, essentiellement, c'est qu'advenant le cas où l'analyse de risque nous donnerait des indications comme quoi on aurait un risque supérieur, par exemple, à 0,3 sur 1 million, il ne serait pas acceptable, par exemple, de bâtir un bâtiment à vocation particulière, par exemple, comme un hôpital ou une garderie à cet endroit-là. Nous, les résultats qu'on obtient quand on fait l'analyse de risque, donc on va au-delà de ça.

2370

Donc on ne le voit pas sur le schéma ici parce qu'on est à 2 fois 10 à la moins 7. Donc ce qu'on a ici, on arrête à 0,3 sur 10 à la moins 6. Donc, on utilise le qualificatif « d'acceptable », mais il pourrait qualifier autrement comme « pauvre », ou « presque inexistant » dans ce cas-ci.

2375

M. DOMINIC GAGNON :

Donc, si je comprends bien, ça dépend ce qu'il y a autour du pipeline tout simplement qui fait que vous qualifiez le risque?

2380

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

Non. Non. On additionne l'ensemble des risques que la conduite elle-même cause, donc on analyse l'ensemble des incidents qui pourraient survenir sur notre conduite et donc indépendamment de ce qui se trouve autour de la conduite, on détermine est-ce que c'est acceptable ou non comme

2385

risque. Est-ce que le risque que la conduite génère est acceptable ou non en termes de population environnante.

2390 **M. DOMINIC GAGNON :**

D'accord.

2395 **M. STÉPHANE BEAUREGARD :**

Voilà.

M. DOMINIC GAGNON :

2400 Alors, ça, c'était la première question. Vous nous avez envoyé beaucoup de chiffres... Comme deuxième question, là, c'est ça, j'ai entendu tout à l'heure 139 tonnes de gaz à effet de serre par an, j'ai entendu aussi 18 000 tonnes également par an d'émission fugitive. Ça fait quand même plusieurs chiffres, est-ce que c'est possible peut-être de clarifier ça?

2405 Puis encore une fois, je reviens peut-être à ma première question : qu'est-ce qui est possible de faire pour limiter au maximum ces fuites-là? Je vous lance quelques idées comme ça peut-être farfelues, je ne suis pas un expert. Est-ce qu'une double conduite, une conduite à double paroi comme on voit parfois sur des bateaux pourrait être quelque chose d'envisagé. Est-ce que d'avoir plus de postes ou des segments plus courts où est-ce qu'on est capable de... où est-ce qu'il y a des senseurs ou des vannes qui peuvent se fermer de façon automatique? Est-ce que c'est des choses qui pourraient être envisagées pour qu'on soit très performant à ce niveau-là, admettons, dans les fuites fugitives ou accidentelles.

2410 **LA PRÉSIDENTE :**

2415 Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

2420 Je vais demander à Frédéric de compléter son information de tantôt.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2425 Bien en fait, premièrement, je distinguerais là le chiffre qui a été donné de 139, tout à l'heure, c'est les émissions de gaz à effet de serre du nouveau tronçon, donc en opération. Les 18 000, c'est

2430 les émissions fugitives sur l'ensemble du réseau au niveau... sur une année. Je vais vous donner un chiffre, je pense, qui va remettre les choses en perspective parce que le 18 000, 139 peut-être que... Est-ce que c'est beaucoup? Est-ce que ce n'est pas beaucoup? Des fois, c'est difficile à se donner une référence. Le taux d'émission – en fait ce n'est pas le taux d'émission – le taux de fuite fugitive sur les réseaux d'Énergir, c'est 0,04 %.

2435 Quand on se compare, c'est un des plus bas taux au Canada, puis en Amérique du Nord. Robert l'a dit tout à l'heure, on a un des réseaux les plus jeunes. Il y a des éléments qui étaient peut-être plus problématiques ou plus vieux qui ont été remplacés dans les années 90 qui ont réduit de beaucoup. Donc peut-être que pour ramener à un chiffre qui montre, je pense, ou qui met les choses en perspective là, on parle de 0,04 % de taux de fuite sur le réseau d'Énergir. Je ne sais pas si ça clarifie les choses?

2440 **M. DOMINIC GAGNON :**

Non, ça ne répond pas à ma question. Ça ne répond pas exactement à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2445 Bien votre question, elle avait un deuxième volet.

M. DOMINIC GAGNON :

Oui, c'est ça, exactement.

2450 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qu'on peut faire pour réduire? Donc il vous parlait de doubles conduites ou des vannes de sectionnement plus rapprochées.

2455 **M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :**

2460 Bien en fait, je vous dirais, on peut toujours faire mieux; reste qu'on est à 0,04 %. Et comme je vous disais, il y a des choses qu'on a faites, par exemple dans les années 90, remplacer la conduite de fonte, ça a été quelque chose qui a eu un impact important au niveau des...

Bien, je vous donne un exemple, je vois votre visuel, je vous donne un exemple de choses très concrètes qu'on a fait qui a eu un impact majeur. Il y a beaucoup d'autres distributeurs en

2465 Amérique du Nord qui utilisent encore ce type de conduite là. Donc une des raisons pour lesquelles on a un taux de fuite beaucoup plus bas, c'en est une. Donc c'est un exemple concret.

2470 Sur la question des raccordements puis des vannes de sectionnement, il faut être prudent parce que plus on segmente les réseaux, plus on ajoute d'éléments sur le réseau et de jonction, plus on risque de créer des fuites. Donc, il y a des choses qu'on peut faire, mais en même temps il faut s'assurer aussi en contrepartie qu'on ne crée pas plus de problèmes, plus de risques, ou plus de fuites.

2475 Mais on a toujours le défi de s'améliorer. Je réfèrais tantôt à l'objectif qu'on avait de réduction de 20 % pour 2020 qu'on est probablement sur le bord d'atteindre ou de dépasser en mettant en place différentes façons de faire, tant au niveau des opérations de réseau que l'infrastructure pour essayer d'être meilleur. Je pense que quand on se compare, on peut dire qu'on a une moyenne au bâton qui est quand même très bonne.

2480 **M. DOMINIC GAGNON :**

Très bien. Alors, je comprends que c'est un réseau neuf, alors vous ne remplacez pas de la fonte présentement. C'était peut-être mon signe que je voulais dire que ce n'est pas une plus-value. Puis je crois comprendre dans votre réponse que c'est déjà pas mal optimal qu'est-ce que vous proposez pour cette section-là en termes de contrôle, de fuites fugitives ou de pertes accidentelles.

2485 **LA PRÉSIDENTE :**

2490 Je vais revenir sur un aspect brièvement avant d'appeler le prochain intervenant par rapport aux facteurs de risque. Est-ce que vous avez tenu compte d'autres facteurs de risque le long du tracé?

2495 Par exemple, est-ce qu'il y a des réservoirs de diesel, des réservoirs de propane? Est-ce que, justement, le raccordement à l'usine BlackRock ou son usine de cryogénie pourrait créer un risque additionnel cumulatif si l'on veut? Est-ce que c'est des choses que vous tenez compte et je vais faire intervenir ensuite là... Je vais vous faire intervenir monsieur Boivin et Duquette par après pour cet élément-là.

2500 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Je vais demander à Stéphane de répondre à la question.

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

2505 Donc oui, jusqu'à un certain point, on évalue les autres facteurs de risque qui pourraient venir impacter la conduite qu'ils soient anthropiques ou naturels, donc on les considère. Par contre, dans ce type d'analyse là, on ne va pas jusqu'à faire une analyse d'effet domino par contre là, d'évaluer la conséquence de un, qui entraînerait un autre incident, mais l'ensemble des risques potentiels qui pourraient survenir sur notre conduite à nous, ça, ça fait partie de l'analyse de risque.

2510 **LA PRÉSIDENTE :**

Et est-ce que vous pouvez nous les décrire un peu ceux que vous avez trouvés le long de votre zone d'intervention?

2515 **M. STÉPHANE BEAUREGARD :**

2520 Oui. Je vais juste le sortir ici. Donc, dans l'identification des risques externes qui ont été évalués, il y a les tremblements de terre, les conditions météorologiques exceptionnelles, le transport aérien, le transport routier et ferroviaire de matières dangereuses, les autres industries commerces à proximité, les actes de malveillance et les dommages lors de travaux de remaniement du sol, donc bris par les tiers, ce qu'on mentionnait plus tôt.

LA PRÉSIDENTE :

2525 O.K. Et si je faisais intervenir monsieur Duquette, est-ce que cette analyse de risques là, elle a été à la satisfaction du ministère? Et est-ce qu'il y a ce que d'autres éléments qui devraient être considérés.

M. MICHEL DUQUETTE :

2530 Oui, Madame la Présidente. L'analyse de risque qui a été présentée était satisfaisante. On retrouve tous les éléments qui sont demandés dans le guide pour la réalisation d'une analyse de risques du ministère. Pour les effets dominos, bien considérant qu'il n'y a pas vraiment, le long du tracé, d'éléments qui pourraient venir créer une synergie ou à augmenter le risque de la conduite. Il n'y a pas vraiment lieu là de craindre de ce côté-là.

2540 Évidemment, le problème – ou en tous cas, façon de parler, le problème – c'est toujours de voir dans le futur à ce que les projets qui pourraient s'ajouter en tiennent compte de leur côté. Quand les projets futurs font l'objet d'une évaluation environnementale, c'est demandé, mais il y a certains projets, évidemment, qui peuvent apporter certains risques, mais qui ne font pas l'objet d'une

évaluation environnementale. Bien qui n'ont... Que là, ça dépend plutôt de la municipalité d'en tenir compte dans son aménagement du territoire, évidemment dans leurs plans d'urgence en cas d'accidents. Mais bon, au-delà de ça, dans le cas présent, il n'y a pas vraiment lieu de croire qu'il y a des effets dominos potentiels.

2545

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Boivin, avez-vous quelque chose à rajouter?

2550

M. STEVE BOIVIN :

Bien dans notre cas, c'est sûr qu'au sujet de l'appréciation du risque, on a laissé à nos collègues du ministère de l'Environnement de faire ceci parce que notre loi ne prévoit pas une appréciation... de statuer sur l'appréciation du risque. Par contre, on a constaté que l'étude a été faite, on a constaté le tracé et que c'était quand même un milieu pas d'une densité de population élevée là.

2555

Selon les bonnes pratiques, on voit bien qu'il y a toujours un risque, mais le risque est quand même faible. Donc, comme il a été prouvé par la compagnie avec son 2 – je ne l'ai pas exactement là – 2 sur 10 millions, effectivement c'est un risque faible. Donc ce qui reste pour nous, c'est vraiment l'arrimage entre la compagnie et la municipalité pour l'appréciation du plan de mesures d'urgence.

2560

Donc dans le cadre d'un processus d'évaluation environnementale, nous, on s'est attardé au Plan de mesures d'urgence préliminaire qui est très bien. Donc il y a un schéma d'alerte et de mobilisation qui serait à peaufiner, mais je vous dis que c'est très bien.

2565

LA PRÉSIDENTE :

Et maintenant, Ville de Saguenay, est-ce que vous avez un plan de sécurité civile? Et votre schéma de sécurité civile, est-ce que vous avez quelque chose? Je sais que les orientations gouvernementales n'ont toujours pas été adoptées, mais il y a certaines obligations – bien certaines obligations, non – mais en fait, est-ce que vous avez un document similaire à un schéma de sécurité civile et un plan de sécurité civile?

2570

2575

M. SYLVAIN BOUCHARD :

Oui, affirmatif. On a un plan de sécurité civile à la ville de Saguenay. Oui, qui tient compte de tous ces risques-là.

2580 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis on ne parle pas de sécurité incendie là, on parle, vraiment, d'un schéma de sécurité civile qui tient compte de certaines normes d'aménagement, et cetera?

2585 **M. SYLVAIN BOUCHARD :**

Au niveau du schéma de sécurité civile, de mon côté, je vais laisser mon collègue répondre.

2590 **M. DENIS COULOMBE :**

Oui, c'est parce que là, il faudrait faire la différence. Effectivement, on a un schéma de couverture de risque. Évidemment, on va faire une différence avec le schéma d'aménagement, donc c'est deux choses différentes.

2595 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, Monsieur Boivin?

2600 **M. STEVE BOIVIN :**

Je pense qu'il faut, des fois on se mélange, la Ville de Saguenay a un schéma de couverture de risques. On a enlevé le terme « incendie » avec le temps, là, mais c'est un chemin de couverture de risques. Le schéma de couverture de risques en sécurité civile n'a jamais été appliqué, comme vous avez mentionné. Toutefois, le 9 novembre 2019, toutes les municipalités du Québec devront avoir, par règlement, un plan de sécurité civile. C'est un plan municipal de sécurité civile; et Ville de Saguenay a un très bon plan de sécurité civile déjà actuel. Donc, ils sont déjà, déjà...

2605 **LA PRÉSIDENTE :**

2610 Ils ont déjà une longueur d'avance.

M. STEVE BOIVIN :

Exactement. C'est ça que je cherchais.

2615 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, si je fais intervenir rapidement le MERN, et ensuite je vais faire intervenir le

2620 prochain participant. Est-ce que des orientations ont été adoptées en matière d'aménagement du territoire relativement aux hydrocarbures?

M. RICHARD SIROIS :

2625 La Loi sur les hydrocarbures a été adoptée en décembre dernier, si je me souviens bien. Puis c'est en train de se faire ces travaux-là. Je devrais être en mesure de vous répondre, je vous répondre dans les 48 heures où est-ce que les travaux en sont rendus?

LA PRÉSIDENTE :

2630 Je vous remercie. Merci beaucoup, Monsieur Gagnon. Alors, Monsieur Adrien Guibert-Barthez, vous me corrigerez. Bonsoir.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

2635 Bonsoir. Alors, Madame la Présidente, j'ai été assez étonné par la réponse de l'initiateur sur les retombées économiques. Selon l'étude de retombées économiques de l'extension du réseau dans la ZIP Saguenay par Énergir, faite par Aviseo Conseil sur les retombées économiques du projet, l'information était assez claire : seulement 27 % des emplois seront donnés à des personnes dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Et seulement 26 % de la valeur ajoutée générée par
2640 les investissements reviendra à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'étude, bien qu'elle a été réalisée et dans les mains de l'entreprise depuis le 13 mai dernier, a été rendue publique il y a quelques heures seulement. Je ne peux pas donner mon opinion sur cette démarche, je laisse donc la population juger si l'entreprise a manqué de respect envers cette
2645 commission. Ma question est : pourquoi l'entreprise ne pourrait pas donner plus d'emplois pour des personnes dans la région? Et pourquoi l'entreprise répète qu'elle va créer 175 emplois, alors que seulement 27 % donc 46 emplois seront donnés dans la région et qu'elle le sait depuis le 13 mai passé.

2650 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Monsieur Rousseau. Juste une clarification : qu'est-ce qui a été déposée aujourd'hui?

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

2655 Le nom de l'étude, c'est : *Retombées économiques de l'extension du réseau dans la ZIP Saguenay par Énergir, faites par Aviseo Conseil.*

LA PRÉSIDENTE :

2660 Donc c'est une étude commanditée par Énergir?

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

2665 Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2670 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

2675 Effectivement, on a déposé l'étude Aviseo, elle est récente, ça ne fait pas longtemps qu'on l'a là. Les chiffres qu'on a donnés, c'est des chiffres qui sont dans l'étude. Elle a été déposée sur le site du BAPE aujourd'hui. C'est... On l'a eue ça ne fait pas tellement longtemps non plus. Comme je le disais tantôt, je n'ai pas parlé de pourcentage, je n'ai pas parlé de chiffre comme tel. Ce qu'on disait, c'est qu'on essaie de donner des retombées économiques locales au maximum.

2680 Donc lorsque l'entrepreneur va être sélectionné, il va y avoir une clause dans son contrat qui va favoriser la main d'œuvre, les entrepreneurs locaux, mais je n'ai jamais parlé de 80 % ou 50 %. On fait le maximum de ce qu'on peut faire. On sait que c'est des travaux très spécialisés, mais moi ce que je pourrais vous dire, c'est que l'étude Aviseo, ça a été fait par des personnes, un tiers, des professionnels externes, c'est des chiffres qui sont dans l'étude.

2685 Mais la réalité, c'est ce qu'on va mesurer, puis on va demander à notre entrepreneur qui est la majorité des coûts là. Bon, c'est arrivé que le matériel, les tuyaux, tout ça, ce n'est pas fabriqué dans la région puis ça représente une bonne partie des coûts. Tous les matériaux utilisés dans les postes, ce sont tous des coûts qui proviennent de l'extérieur de la région.

2690 Donc, c'est pour ça que les pourcentages de retombées économiques locales sont plus basses. Mais c'est ce qu'on fait, c'est essayer de donner le maximum en région. Puis comme je le disais tantôt, puis c'est ce qu'on fait dans toutes les régions, on essaie de maximiser ce chiffre-là.

LA PRÉSIDENTE :

2695 Allez-y.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

2700 En fait, si je comprends bien, l'étude vous l'avez depuis le 13 mai passé et c'est simplement à 20 h 10, tantôt, vous avez dit que vous ne saviez pas le chiffre. Donc je me demandais si...

LA PRÉSIDENTE :

2705 Oui, bien là, écoutez, si l'étude est déposée, on ne va pas...

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

Bon, d'accord. C'est correct, je comprends.

2710 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

2715 J'ai une deuxième question. Pour ce qui est des réductions de gaz à effet de serre. On en a parlé un petit peu tantôt, mais en fait, le GIEC et tous les experts nous demandent de sortir des énergies fossiles afin de réduire nos GES de 45 % d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Dans cette optique, quel est le plan d'Énergir pour éventuellement cesser ses activités? Comment l'entreprise entend concrètement réduire sa production et son transport de gaz et quand sera donc démantelé le pipeline de gaz que l'entreprise propose aujourd'hui?

2720

LA PRÉSIDENTE :

2725 Donc là, vous vous projetez à l'avant. Lorsqu'une fois on n'aura plus besoin de... Alors on se projette à quelle année devant nous? Et quels sont vos projets, en fait, de réduction? Je pense que c'est ça que vous demandez?

M. ROBERT ROUSSEAU :

2730 Frédéric va répondre à la question.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2735 Premièrement, peut-être juste préciser là, vous référiez à la production et du transport là.

Énergir ne produit pas de gaz naturel. On n'est pas producteur de gaz naturel, donc ce dont on parle ici, c'est un réseau de distribution, donc d'acheminer le gaz naturel à la clientèle.

2740 Quand on se projette dans le temps puis on réfléchit à la décarbonisation, on a un plan qui a déjà été communiqué qu'on est à mettre à jour, qui, je vous dirais, tourne autour de trois choses. Le premier, c'est l'efficacité énergétique. C'est des programmes qu'on a débutés au début des années 2000. On a la fierté de dire qu'on est un des premiers distributeurs d'énergie et particulièrement de gaz naturel à mettre en place ces programmes-là. À l'époque, il y a 20 ans, on en parlait très peu et quand un distributeur disait : « Je vais donner un coup de main à mes clients pour qu'ils consomment

2745 moins du produit que je leur distribue. », ce n'était pas nécessairement très intuitif.

Aujourd'hui, il n'y a pas un distributeur d'énergie qui pourrait se priver de ça. Quand on ramène ça à aujourd'hui, 20 ans plus tard, c'est à peu près 10 % globalement du gaz qu'on distribue qui n'est plus requis du fait qu'il a été donc éliminé par des programmes d'efficacité énergétique. Donc ça, c'est la première chose. On continue et même on accroît donc nos objectifs à cet égard-là.

2750

L'autre élément, on en a parlé tout à l'heure, c'est de remplacer du gaz d'origine fossile par du gaz naturel local, produit de sources renouvelables. On a des objectifs qui ont été, je dirais, entérinés par le gouvernement, pour lesquels ça nous fixe, je dirais, les premières années. Évidemment, quand on regarde les potentiels, il y a des études technico-économiques qu'on a déposées, qu'on a fait faire par des tiers, qui ont été présentées dans les derniers mois.

2755

Le potentiel technico-économique au Québec de gaz naturel renouvelable pourrait correspondre à peu près à 66 % du gaz qu'on distribue aujourd'hui. Donc, là encore, il y a des possibilités, quand on se projette en 2030, 2050, de réduire la consommation, la consommation qui reste de la substituer par du gaz naturel renouvelable.

2760

Évidemment, il y a une partie de consommation, quand on parle de procédé, notamment de procédé industriel, qui va toujours nécessiter une flamme. Il y a 65 % de l'énergie consommée au Québec qui est de source thermique et non électrique. Et donc il y a une transition qui devra se faire pour s'assurer que ces entreprises-là, à moins qu'on décide qu'on les ferme; bien, ou elles consomment du gaz, ou elles consomment du gaz renouvelable, ou il y aura, en 2050, des alternatives qui pourront permettre de les rendre carboneutres.

2765

Je compléterais aussi en disant que Énergir, c'est une entreprise québécoise. On emploie 1 500 personnes au Québec. L'actif dans lequel le Québec a investi depuis 60 ans, c'est 2 milliards de dollars. L'idée ici, ce n'est pas de fermer le réseau et de mettre cette infrastructure-là de côté, c'est d'essayer de l'utiliser au bénéfice des Québécois pour réussir la transition énergétique.

2770

2775 **Mme CORINNE GENDRON :**

Justement, en réaction à votre réponse, quand vous dites que vous êtes un distributeur, donc forcément vous faites appel à des fournisseurs. Est-ce que vous avez des critères pour évaluer les fournisseurs que vous choisissez en fonction justement, de leurs performances en matière de gaz à effet de serre?

2780 **M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :**

2785 On a un dossier qui est présentement devant la Régie de l'énergie. Le document est public, donc en attente d'approbation qui vise exactement à faire ce dont vous parlez. On a travaillé au cours des deux dernières années, notamment avec l'Institut Pembina en Alberta, puis certains partenaires au Québec, à mettre en place une démarche, on va dire d'approvisionnement responsable, donc pour le gaz d'origine fossile qu'on distribue toujours tant qu'on n'aura pas pu le remplacer par du renouvelable.

2790 Donc en identifiant des critères, donc en reconnaissant qu'il y a des impacts à la production, en identifiant quels critères on veut observer, sur lesquels on veut évaluer les producteurs en faisant appel à un tiers indépendant qui va venir évaluer les producteurs sur la base de ces critères-là, et en nous rendant donc l'information disponible publiquement pour être en mesure de dire, ultérieurement, « Bien, on s'approvisionne auprès de tel producteur. Et voici, dans le fond, sa performance sur différents critères qui a été évaluée par des tiers indépendants », et de favoriser donc un approvisionnement de plus en plus grand auprès des producteurs qui voudront donc se faire évaluer.

2800 C'est le dossier qui est présentement devant la Régie de l'énergie puis on souhaite une approbation pour pouvoir mettre ça de l'avant le plus tôt possible.

Mme CORINNE GENDRON :

2805 Est-ce que ce sera possible de déposer ce document quand il sera disponible à la Commission?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2810 Oui, il est déjà disponible et public, donc oui on pourra le déposer sans problème.

Mme CORINNE GENDRON :

2815 Juste pour clarifier, en fait, pour être sûre d'avoir bien saisi, ce que vous nous expliquez, c'est surtout quand ça va surtout cibler la traçabilité ou si vous avez aussi une promotion des fournisseurs que vous aurez jugés les plus performants?

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

2820 En fait, ça vise exactement les deux. C'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, on s'approvisionne essentiellement auprès de courtiers, de banques ou autres. Donc la traçabilité du gaz vers le producteur, elle est difficile à faire. Donc une des choses qu'on veut changer dans le mécanisme d'approvisionnement, c'est vraiment être capable de s'approvisionner directement auprès de producteurs, donc une meilleure traçabilité.

2825 Puis l'autre élément, il est au niveau des critères et de l'évaluation de leur performance. Donc les émissions, le traitement de l'eau, les impacts au niveau du territoire. Il y a une série de critères qui ont été identifiés comme des impacts potentiels de ce type de production là, puis des préoccupations, donc de certaines de nos parties prenantes.

2830 Et donc ces critères-là, où la performance du producteur sur ces critères-là sera évaluée par un tiers indépendant. À partir de là, on aura l'information et on aura le loisir, donc éventuellement de les comparer entre eux et de faire affaire avec ceux qu'on jugera étant les meilleurs.

2835 **Mme CORINNE GENDRON :**

2840 J'aimerais me tourner maintenant vers le ministère, à la fois le MERN et le ministère de l'Environnement pour comprendre quelle est la place du gaz naturel dans la perspective à la fois de la lutte aux changements climatiques et dans la perspective d'un développement énergétique durable?

LA PRÉSIDENTE :

2845 Excusez, je ne vois pas votre nom. Je suis désolée.

M. RICHARD SIROIS :

Sirois.

2850 **LA PRÉSIDENTE :**

Sirois. Excusez. Monsieur Sirois, la parole est à vous.

2855 **M. RICHARD SIROIS :**

Comme vous le savez, la politique énergétique 2030 a été rendue publique en 2016 et dans cette politique-là, il a été considéré que le gaz naturel est une transition, une énergie de transition profitable pour le Québec pour les prochaines années. Et c'est toujours le cas maintenant, même s'il y a eu un changement de gouvernement, les orientations sont les mêmes. On n'a pas eu d'indication contraire que le capot allait virer de bord ou... c'est toujours considéré comme une énergie de transition. Puis ce que je vous propose, ce serait peut-être de lire le passage, un court passage de la politique qui en fait mention.

2865 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste nous signaler la page. Page 7?

M. RICHARD SIROIS :

2870 Page 54, excusez-moi, de la Politique. L'approvisionnement en gaz naturel :

« *Le gaz naturel est une énergie de transition profitable pour le Québec. Il jouera un rôle important au cours des prochaines décennies dans le soutien au développement économique et la compétitivité des entreprises québécoises sur la scène internationale. Le gouvernement compte donc assurer aux ménages et aux entreprises québécoises un accès fiable, sécuritaire et stable en gaz naturel partout sur le territoire où la demande et la rentabilité économique seront au rendez-vous. Pour cela, le gouvernement entend poursuivre l'extension du réseau gazier; développer un réseau d'approvisionnement en GNL; accroître la production de gaz naturel renouvelable.* »

2880 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Madame Vézina?

2885 **Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :**

En fait, j'axerais ma réponse plus sur le projet qui nous concerne qui vise notamment à

desservir l'usine de Métaux BlackRock. Donc, l'usine de Métaux BlackRock, la source d'énergie alternative, c'était soit le charbon ou le groupe de pétrole.

2890

Donc, dans ce contexte-là, comme énergie alternative. Quand, pour des raisons techniques ou d'approvisionnement, les énergies propres ne peuvent être utilisées, ça peut être une source d'énergie convenable, le gaz naturel, puisqu'en fait, ça réduit environ de 40 % les émissions de GES par rapport à des sources d'énergie qui vont provenir, comme le disais, du charbon ou du coke de pétrole.

2895

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Alors nous allons faire une pause. Vous avez posé vos deux questions?

2900

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

Mais pour clarification, donc l'entreprise n'a pas de plan pour atteindre les objectifs du GIEC, si je comprends bien?

2905

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rousseau.

2910

M. ROBERT ROUSSEAU :

Oui, Frédéric, va prendre le complément de réponse.

2915

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

Bien, en fait on a un plan pour décarboniser, comme j'expliquais tantôt, donc réduire la consommation, remplacer l'énergie fossile par du renouvelable, puis avec le gaz naturel qui subsiste, donc l'utiliser en remplacement d'énergie qui sont plus émissives. On n'a pas de plans qui sont, je veux dire, qui réfèrent nécessairement directement aux objectifs là que vous énoncez.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. On va prendre une pause de 10 minutes et on va revenir après. Alors on revient dans 10 minutes.

2925

SUSPENSION ET REPRISE DE L'AUDIENCE

LA PRÉSIDENTE :

Alors je vais appeler monsieur Benoit-Robin-Lessard. Bonsoir.

2930

M. BENOIT-ROBIN LESSARD :

Bonsoir. Ma question est la suivante : je me pose des questions à propos de la largeur de l'emprise du tuyau, de l'emprise du tuyau, est-ce que Énergir a choisi l'emprise minimale ou s'est-elle laissé de l'espace pour une expansion éventuelle? Et s'il y a expansion éventuelle, l'autre aspect de ma question, elle est plus légale, devront-ils passer par un nouveau une nouvelle étude d'impact?

2935

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Rousseau.

2940

M. ROBERT ROUSSEAU :

La largeur normale d'une emprise, selon nos standards pour un tuyau de cette envergure-là, de 16 pouces, c'est 23 mètres. Donc nous, on a décidé de prendre seulement que 20 mètres dans le dossier de Port Saguenay parce qu'on voulait réduire l'impact dans le milieu humide, c'est une des principales raisons. Donc on a travaillé avec notre ingénierie pour réduire cet impact-là à 20 mètres.

2945

On a parlé tantôt de la capacité de ce tronçon-là qui était de 100 000 mètres cubes pour un besoin présentement de 27 000. Donc, on n'a aucun projet de doubler la ligne dans cette emprise-là. Même le tuyau va être majoritairement installé en plein centre de l'emprise, étant donné qu'il y a juste 20 mètres. Donc quand on a un projet ou des prévisions de doubler la ligne, on n'installe pas la conduite en plein milieu, on va l'installer plus au tiers de l'emprise. Donc il n'y a aucune planification de doubler cette ligne-là à moyen et long terme, je dirais.

2950

2955

M. BENOIT-ROBIN LESSARD :

Merci.

2960

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Est-ce que vous avez une seconde question? Non. Si vous me permettez, est-ce qu'il y a des variations dans la largeur de l'emprise?

2965

M. ROBERT ROUSSEAU :

2970 Bien l'emprise, on parle juste de la conduite de 16 pouces là, parce que l'autre, on est dans une entreprise publique, donc on n'a pas d'emprise dédiée. On installe le tuyau à un endroit qu'on va convenir avec la municipalité lors de l'ingénierie détaillée. Mais majoritairement, l'emprise est 20 mètres tout le long, je dirais, de façon extrêmement majoritaire, là. Il y a peut-être un endroit qu'on réduit à 18 mètres à une courte distance. Mais à ma souvenance, c'est 20 mètres tout le long.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Et qu'est-ce qui expliquerait qu'on réduit à 18 mètres ?

M. ROBERT ROUSSEAU :

2980 À un endroit, il y avait un garage existant, puis on a convenu qu'étant donné la conduite, c'est sur une distance, d'avoir 18 mètres de large n'avait pas d'impact sur... Puis la largeur de l'emprise, c'est pour l'exploitation. Là, on prend une entente avec le propriétaire pour accéder à notre conduite, bien on a besoin d'un minimum. Si un jour il faut excaver pour aller faire une réparation sur... qui a été détectée suite à une inspection interne, bien on a besoin de l'espace pour aller excaver, mettre la terre, donc c'est pour ça qu'on parle de 20 mètres. Mais étant donné que le 18 mètres est juste sur, je pense, une distance de 60 mètres ou 75 mètres, on va être capable de travailler pareil, donc on a pris la décision au lieu de déplacer le garage, de réduire l'emprise sur une courte distance.

LA PRÉSIDENTE :

2990 Donc ça, c'est l'emprise permanente? Maintenant, vous avez des aires de travail temporaire, est-ce que, ça, c'est à l'extérieur de l'emprise de 20 mètres?

M. ROBERT ROUSSEAU :

2995 Oui. Les aires temporaires, c'est justement pour les besoins d'installation de la conduite. Lorsqu'on fait un chemin pour circuler, on doit excaver pour installer la conduite. On doit laisser un espace pour souder la conduite, la descendre, donc on a besoin d'un 10 mètres.

3000 Ça ne veut pas dire qu'on va l'utiliser au complet, mais on prévoit, quand on va à la CPTAQ, un 10 mètres additionnel et on prévoit plus aussi aux traverses d'obstacles. Lorsqu'on arrive sur le bord des routes, quand on va traverser en forage directionnel, bien on peut prendre une aire temporaire de 20 mètres par 50 mètres, exemple, additionnels au lieu de 10 mètres parce qu'on a

3005 besoin de plus d'espace à ce moment-là pour faire le forage directionnel. Donc pour traverser l'obstacle, on prend plus d'espace.

LA PRÉSIDENTE :

3010 On a noté dans l'étude d'impact que, des fois, la largeur des aires de travail temporaires diffère en fonction de sa situation. Donc en milieu cultivé, vous dites 10 mètres; en milieu boisé vous dites 15 mètres; en emprise de route, vous dites 20 mètres. Donc est-ce que ce serait possible d'uniformiser cette largeur-là puis de la réduire le plus possible?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3015 Mais les aires temporaires, c'est des aires de travail, donc ils sont calculés en fonction de ce qu'on a à faire aux endroits précis. Si on fait un forage directionnel à une place, puis on a besoin d'un espace pour entreposer du matériel, excaver, installer la foreuse, bien on va calculer le besoin. On essaie de les standardiser.

3020 Les traverses de route, exemple, c'est assez standardisé les surlargeurs qu'on a besoin. Mais c'est souvent des maximums. On aime mieux prévoir plus puis avoir des accès, puis on va utiliser le minimum quand ce sera le temps de planifier la constructibilité du tuyau avec l'entrepreneur. Donc souvent, on minimise sur le terrain lorsqu'on arrive pour faire l'installation du tuyau.

3025 Mais je pense que pour répondre à votre question, c'est assez standardisé. En milieu agricole, on a besoin de plus large qu'en milieu boisé parce qu'on a besoin de plus d'espace pour entreposer la terre, la terre arable qu'on va enlever sur le tuyau, puis on ne veut pas l'endommager, donc on va l'isoler complètement. Donc cet espace-là est additionnel, c'est pour ça qu'on prend un peu plus large en terre agricole qu'en milieu boisé, habituellement.

3030

LA PRÉSIDENTE :

3035 Je vous remercie. Alors je déclare le registre fermé. Par contre, vous pouvez toujours poser vos questions par écrit et vous avez jusqu'à mercredi prochain. Alors j'inviterais maintenant monsieur Tommy Tremblay. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

M. TOMMY TREMBLAY :

3040 Bonsoir. Tommy Tremblay du Conseil régional de l'Environnement Développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il y a plusieurs infrastructures connexes qui sont prévues pour alimenter la zone IP. Ici on parle de la desserte gazière, mais également, il y a un projet de gazoduc

3045

pour alimenter le projet GNL Québec. Un gazoduc de beaucoup plus grande envergure. Également, deux lignes électriques de haute tension, l'alimentation également en eau qui a été mentionnée précédemment. Donc ma question : est-ce que des mesures ont été envisagées par l'initiateur afin de limiter les impacts cumulatifs de ces projets, exemple, le partage d'infrastructures comme des routes d'accès ou la synchronisation des travaux?

3050

LA PRÉSIDENTE :

Alors, Monsieur Rousseau.

3055

M. ROBERT ROUSSEAU :

Pour répondre à votre question, c'est sûr... bien le tracé d'Hydro-Québec, on l'a vu tantôt sur la carte, il n'est pas au même endroit que nous. Nous, on a accès assez facilement à notre emprise via les routes. On n'a pas communiqué pour l'instant avec Hydro-Québec pour essayer de... mais si c'est requis, si on peut le faire de minimiser l'impact sur les chemins d'accès, on va le faire. Avec la conduite d'aqueduc de la Ville Saguenay, il y a une partie de la conduite qui va être installée dans l'emprise du chemin Grande Anse, comme nous avec la ville de Saguenay.

3060

Donc on est en communication pour essayer de trouver un endroit où est-ce qu'on pourrait travailler, pas nécessairement en même temps, parce qu'on va bloquer. Si on travaille chacun notre côté de route, bien on va bloquer la route pendant les travaux, donc on va coordonner nos travaux pour minimiser l'impact sur la circulation à ces endroits-là, à cet endroit-là comme tel.

3065

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Je vais demander au ministère de l'Environnement : comment est-ce que vous, justement, analysez cette question des impacts cumulatifs là? Bien en fait, premièrement, j'ai remarqué dans votre directive, vous parlez d'effet cumulatif. Est-ce que c'est la même chose qu'impact cumulatif?

3070

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3075

À ma connaissance, oui, c'est des synonymes, impact et effet.

LA PRÉSIDENTE :

3080

O.K. Très bien, merci. Et quels sont vos objectifs dans cette analyse-là et les critères sur lesquels vous vous basez pour déterminer, pour votre analyse, puis déterminer les mesures

d'atténuation et de suivi par après?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3085

En fait, dans la directive qui est émise par le ministère pour décrire ce que doit contenir l'étude d'impact, il y a une courte section où on décrit justement comment l'initiateur doit intégrer cet élément-là dans son étude d'impact. Puis, ce qu'on demande, c'est de... pour une aire du projet, finalement, de documenter les projets connexes, connaître les projets qu'il peut y avoir. Puis l'analyse, elle doit être basée finalement sur les enjeux majeurs du projet.

3090

Donc, dans le cas du projet de desserte qui nous intéresse, l'initiateur a ciblé les milieux humides et les milieux forestiers qui étaient les deux enjeux, là, les plus sensibles qui sont ciblés à l'échelle de leur projet. Donc cette analyse-là qui a été faite par l'initiateur, nous, on a jugé que c'était recevable.

3095

Donc ce n'était pas de faire une revue de tous les enjeux qu'il peut y avoir entre ces différents projets-là. Puis ils ont fait une revue aussi assez exhaustive des projets qu'il pouvait y avoir dans le même secteur. Donc en ce sens-là, on a jugé que c'était... comblait ce qui avait été fait par l'initiateur.

3100

Mme CORINNE GENDRON :

Donc on comprend que quand vous évaluez les impacts cumulatifs, vous les évaluez projet par projet. Est-ce qu'il y a une façon quand on prévoit l'aménagement ou le développement d'une région, est-ce qu'il y a une façon de regarder, de faire cette évaluation de façon globale, de façon synthétique, parce que là, la question qu'on peut se poser c'est : c'est impossible de savoir, par exemple, le projet 1 ne peut pas deviner quel sera le projet 5. Et puis après tout, est-ce que c'est au projet 5 de compenser pour tout ce qui aura précédé avant?

3105

Donc quelle est la dynamique ou la logique en fonction de laquelle on peut gérer ces impacts cumulatifs là et les planifier ou les compenser?

3110

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

C'est certain qu'à l'échelle d'un projet, l'analyse ou la portée de l'analyse qu'on peut faire peut être assez restreinte. Donc, il y a d'autres façons de procéder pour prendre en compte à l'échelle du territoire ou de la province.

3115

Une façon de procéder, pour les effets cumulatifs qui peuvent être préoccupants à l'échelle de la province, je vais prendre un exemple : la perte de milieux humides. Donc, c'est quelque chose

3120

qui a été jugé préoccupant, puis ça a par ailleurs été intégré dans les politiques puis dans nos lois pour protéger ces milieux-là.

3125 Donc il y a un constat qui a été posé au fil des ans, puis une action qui a été prise par le gouvernement pour finalement protéger ces milieux-là. Le même parallèle peut se faire aussi pour les émissions de gaz à effet de serre. Donc, à l'échelle provinciale, on a un système, finalement, pour quantifier, puis limiter l'impact cumulatif des différents projets qui peuvent se développer sur le territoire.

3130 Et puis, il y a aussi, à travers nos lois et règlements, si on prend pour la protection de la qualité de l'air, donc on a des normes à respecter, puis ça se passe... on se base finalement sur la qualité de l'air existante ou le niveau sonore existant dans le milieu. On ne peut pas... Dans un milieu qui est déjà bruyant, on ne pourra pas amplifier de façon supplémentaire par l'implantation du projet. On devra quand même respecter les critères établis dans les règlements. C'est d'autres moyens qu'on a à part l'analyse à proprement dit du projet.

3135

LA PRÉSIDENTE :

3140 Je dois vous avouer, c'est un peu nébuleux dans ma tête à savoir... Bon là, vous parlez au niveau provincial et non pas au niveau local. Mais si au niveau local il y a vraiment une problématique d'impact cumulatif, jusqu'à où est-ce que le ministère peut aller pour encadrer? Est-ce que vous allez encadrer des projets existants ou?

3145 Parce que là, bon, par exemple, il y a des projets que vous mentionnez qu'on n'est pas sûr s'ils vont se produire. Mais s'ils se produisaient, est-ce que pour les projets qui sont en cours, vous demandez des mesures d'atténuation plus sévères?

3150 Donc jusqu'à où est-ce qu'on... Comment est-ce qu'on jongle tout ça pour dire « Bien, ce projet-là est acceptable, puis celui-là va seulement l'être s'il y a des mesures d'atténuation très exigeantes; ou le prochain, bien non, il ne pourra pas parce que là les impacts cumulatifs ont atteint leurs limites »?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3155 Bon, c'est plutôt difficile, c'est une question qui est assez complexe là, puis c'est certain que l'évaluation par projet a une certaine limite. Nous, en fait, on demande une... on fait une analyse en fonction des projets qui sont les plus plausibles de se réaliser ou qu'on connaît au moment où on procède à l'analyse de l'étude d'impact. Puis, bien s'il y a des projets qui n'ont pas été intégrés dans

3160 l'analyse puis qui se développent, bien c'est ces projets-là qui feront l'analyse des effets cumulatifs par rapport à ce qui a été autorisé dans le passé.

LA PRÉSIDENTE :

3165 Mais est-ce que vous avez un guide qui vous permet d'évaluer? Est-ce que vous avez des critères spécifiques ou est-ce que c'est vraiment par projet?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3170 C'est vraiment par projet. Puis comme je vous disais, pour les aspects, pour certains aspects comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau, bien c'est à travers les règlements finalement qu'on s'assure que l'environnement est protégé puis que... Bon, peut-être que l'exemple ne sera pas bon pour un projet de gazoduc là. Mais je vais prendre un exemple que moi je trouve assez parlant.

3175 Si pour un cours d'eau, on a plusieurs industries qui vont avoir un effluent qu'ils vont rejeter dans l'effluent, bien ils doivent respecter les objectifs environnementaux de rejets. Puis c'est basé sur la capacité d'accueil du cours d'eau. Donc, si je suis une nouvelle industrie, puis je m'installe en aval d'une industrie existante, ce que je vais être autorisé à rejeter dans l'environnement devra prendre en considération l'état actuel, la quantité de contaminants qu'il y a dans le cours d'eau.

3180

LA PRÉSIDENTE :

Et si vous avez une autre industrie qui s'en vient, à proximité, faire des rejets elle aussi. Donc là, elle...

3185

Mme MARIE-MICHELLE VEZINA :

3190 Bien là, cette industrie-là, on ne pourra pas la prendre en considération dans l'exemple que je vous donne, ce sera cette nouvelle industrie-là qui aura à faire ses preuves en fonction de ce qui est existant dans le milieu là.

LA PRÉSIDENTE :

3195 Donc il se pourrait, à ce moment-là, que ses émissions soient même moindres que ce qui est permis étant donné que le milieu récepteur en accueille déjà?

Me MARIE-MICHELLE VÉZINA :

Oui, pour cet exemple-là. Oui.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Et donc, ce serait plus bas que les normes réglementaires?

3205

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

Ça pourrait.

LA PRÉSIDENTE :

3210

Ça pourrait, O.K. Je lance la question à la Ville de Saguenay dans vos aménagements du territoire et vos projets de développement, est-ce que vous en tenez compte des impacts cumulatifs?

M. DENIS COULOMBE :

3215

Au départ, il faut savoir que si on prend un peu notre schéma, on dit que :

« L'implantation de nouvelles infrastructures ou de nouveaux services publics devra viser l'atteinte des objectifs fondamentaux suivants : entre autres, privilégier des sites offrant des capacités d'intégration et d'utilisation du sol environnant. On dit : protéger aussi les éléments naturels et humains d'intérêt. »

3220

Donc pour répondre à votre question, évidemment, il faut tenir compte de l'effet cumulé. Il faut respecter au moins ces orientations-là. Il faut savoir que sur notre territoire, l'ensemble de ces infrastructures-là sont autorisées, mais il y a quand même des conditions.

3225

Mme CORINNE GENDRON :

Est-ce que vous pourriez être un peu plus explicite sur la... je dirais la portée du critère d'intégrité du milieu par rapport aux différents projets de développement que vous envisagez? C'est-à-dire, est-ce que vous devez faire un équilibre en fonction de votre connaissance du milieu écologique, pas juste des sites d'intérêts particuliers, mais toute la dynamique écosystémique de votre région par rapport aux différents projets de développement que vous pouvez avoir?

3230

3235 Comment est-ce que vous faites pour vous assurer que l'intégrité écologique est maintenue ou jusqu'à quel point est-ce que ça fait partie de vos orientations?

M. DENIS COULOMBE :

3240 L'objectif, c'est de minimiser les impacts. C'est bien certain qu'on se fie, entre autres là, évidemment aux propositions du promoteur puis après ça aux études d'impact. En bout de course, à ce moment-là, on est à la recherche, entre autres, du moindre impact, en considérant évidemment l'objectif que le projet doit se faire.

3245 Donc c'est un peu l'objectif quand on parlait un peu d'intégrité ou d'harmonisation, c'est ce qu'on vise à ce moment-là. On peut penser que dans ce projet-là, étant donné qu'on utilise déjà un corridor d'infrastructures, donc on peut penser à ce moment-là qu'on minimise les impacts au niveau environnemental.

3250 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tremblay, avez-vous une autre question?

M. TOMMY TREMBLAY :

3255 Oui, absolument. Pour favoriser le développement de la zone IP, Port Saguenay avait déjà prévu, dès la conception de la desserte ferroviaire, la construction d'une voie d'évitement pour faciliter la circulation des trains. Est-ce que la présence du gazoduc pourrait compromettre la construction de cette voie d'évitement, justement, étant donné que le gazoduc va longer sur
3260 quelques kilomètres là, la voie ferrée?

LA PRÉSIDENTE :

3265 Alors, Monsieur Rousseau, avez-vous tenu compte de la voie d'évitement dans l'élaboration de votre tracé?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3270 Exactement. On est en communication avec l'administration Port Saguenay, puis on a fait une déviation pour laisser l'espace d'une future voie d'évitement.

M. TOMMY TREMBLAY :

Parfait.

3275

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Monsieur.

3280

Alors j'appellerais madame Chantal Goupil. Madame Goupil, vous avez demandé à la commission la permission de poser quatre questions? Non? Bon, ça me rassure.

Mme CHANTAL GOUPIL :

Non, pardon. En fait, c'est mon collègue Adrien qui disait qu'il y avait encore quatre questions. Moi, j'en avais deux.

3285

LA PRÉSIDENTE :

Vous, vous en avez deux?

3290

Mme CHANTAL GOUPIL :

Oui.

3295

LA PRÉSIDENTE :

O.K. c'est beau.

Mme CHANTAL GOUPIL :

3300

En fait, ça concerne aussi le peut-être futur gazoduc de GNL Québec. Et en fait, on a entendu plus tôt que Énergir ne souhaitait pas avoir deux petits pipelines qui se côtoient là. Ils disaient qu'ils en construisaient un gros, qui avait une capacité de 100 000 quelque chose. Justement pour éviter qu'il y en ait comme deux. Mais pourtant, il y a comme une autre entreprise qui prévoit en faire peut-être un deuxième pour desservir la même zone.

3305

Donc là, je me demandais comment qu'ils réagiraient à cette venue-là d'un autre pipeline. Est-ce qu'ils démantèleraient leur propre pipeline, je ne sais pas, je ne comprends pas. J'aimerais en savoir plus.

3310

LA PRÉSIDENTE :

Donc le lien entre votre projet est celui, hypothétique pour l'instant, de GNL.

3315 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

Je vais demander à Frédéric de répondre à la question.

3320 **M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :**

3325 En fait, je pense que c'est important de préciser que, oui, c'est un projet de conduite de gaz, mais dans laquelle Énergir n'a pas d'implication. On n'est pas promoteur ou impliqué dans ce projet-là. Vous y avez référé, on en entend parler maintenant, on n'en est pas à des stades de développement comme le projet pour lequel on est ici aujourd'hui. Nous, on doit desservir un client qui va être opérationnel en 2020. Ce qu'on comprend du projet gazoduc, c'est que ça serait au plus tôt 2025. Donc, à ce stade-ci, on n'est pas en mesure d'aller plus loin dans l'évaluation, là, que ce projet là pourrait avoir ultérieurement.

3330 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que, Monsieur Lebrun, vous avez des informations à fournir à cette question?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

3335 Bien ce serait vraiment à Énergie Saguenay qu'il faudrait adresser la question, mais si on peut faire du pouce, c'est qu'eux font vraiment la promotion puis c'est une ligne dédiée par rapport à leur projet, la ligne gazoduc. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

3340 Donc ça n'alimenterait pas d'autres industries là? Ce serait dédié à leur utilisation seulement?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

3345 C'est ce qu'ils promeuvent.

LA PRÉSIDENTE :

Madame Goupil, votre deuxième question.

3350 **Mme CHANTAL GOUPIL :**

Oui, ça concerne un peu le même sujet là justement. Comme Port Saguenay, je pense, coordonne un peu là la zone IP, bien si jamais il y a deux pipelines qui arrivent dans la même zone, moi ce qui me préoccupait c'est, par exemple, est-ce qu'ils vont se croiser? C'est quoi l'impact d'avoir
3355 autant de gaz dans la même zone? J'ai lu aussi que Énergir passait près de terrains qui étaient à risque de glissement, là est-ce qu'il va rester de la place sécuritaire pour un autre gazoduc? Donc, je me demandais comment l'administration gérait ça.

3360 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour l'instant, on n'a pas le tracé de GNL, donc ce serait difficile. Je pourrais peut-être demander là à monsieur Lebrun de répondre, mais vous comprendrez que c'est un peu difficile de répondre à votre question étant donné que c'est hypothétique et qu'on n'a pas le tracé définitif.

3365 **Mme CHANTAL GOUPIL :**

Pourtant, la coalition a reçu le tracé de GNL Québec, on leur a simplement demandé, puis ils nous l'ont transmis.

3370 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Vézina et ensuite monsieur Lebrun.

3375 **Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :**

Je peux peut-être tenter un premier niveau de réponse. Donc, pour le projet de gazoduc, on a effectivement reçu au ministère de l'Environnement un avis de projet. Mais l'étude d'impact avec le tracé définitif n'a pas encore été déposée. Donc, les préoccupations qui ont été évoquées vont toutes être adressées lorsqu'on sera rendu, dans le cadre du projet de gazoduc, à l'évaluation du
3380 projet. Mais un peu comme je l'expliquais précédemment, on analyse le projet d'Énergir avec l'information qu'on a aujourd'hui sur le portrait du territoire. Donc ce sera à l'autre promoteur, finalement, de démontrer la justification du projet, puis de démontrer l'arrimage avec les infrastructures qu'il y aura en place au moment de l'analyse de son étude d'impact là.

3385 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lebrun, avez-vous quelque chose à rajouter?

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

3390

Non, en réalité, c'est exactement ça. C'est une zone d'étude qu'ils ont présentement, mais pas de tracé encore défini par rapport à la zone d'études au niveau du gazoduc.

LA PRÉSIDENTE :

3395

Alors, Madame Goupil, je pense que c'était vos deux questions. Je vous remercie, Monsieur Nicolas Lavoie.

M. NICOLAS LAVOIE :

3400

Bonjour. Monsieur Rousseau, tantôt vous avez... Je peux m'adresser à monsieur Rousseau directement?

LA PRÉSIDENTE :

3405

Non, vous vous adressez à moi.

M. NICOLAS LAVOIE :

3410

Ah, désolé. Donc monsieur Rousseau, tout à l'heure, a parlé de droits de passage. Il mentionnait que les droits de passage étaient dédommagés lors de l'attribution d'une servitude. L'emprise d'un gazoduc est permanente et elle est utilisée par la suite par les VTT et motoneigistes pour circuler sans autorisation et affecte même l'état des milieux humides. Dans notre secteur où il y a déjà un gazoduc de présent, on voit ce genre de manifestation là si on veut. Et la fréquentation pénalise aussi les propriétaires et leurs installations. Il y en a qui ont subi des vols, du vandalisme. Donc ils ont de la difficulté à maintenir en place des installations sans être endommagées.

3415

Compte tenu des problèmes occasionnés par la circulation des véhicules, et ce, sur plusieurs années et pour les propriétaires actuels et futurs des terrains touchés, est-ce que la compensation du droit de passage ne devrait pas être versée annuellement, et ce, pour toute la durée d'exploitation des installations et indexée?

3420

LA PRÉSIDENTE :

3425

O.K. Donc là, il y a deux composantes à votre question. Je vais commencer avec monsieur Rousseau, puis ensuite je vais m'adresser à la Ville de Saguenay pour mieux comprendre l'utilisation du territoire. Donc, Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3430 Bien premièrement, la première partie de la question, c'est que les VTT utilisent ces corridors-
là pour... Nous, on n'autorise pas ça, au contraire même, on aimerait qu'il n'y en ait pas de VTT qui
circulent, mais c'est des terrains privés. Il y a des clôtures qui sont installées aussi, donc nous on
remet le terrain dans l'état naturel. Si on croise les terrains de façon perpendiculaire, bien les clôtures
demeurent en place s'il y en a. Nous on ne favorise pas ça, puis on n'autorise aucune personne à
3435 passer sur le terrain, puisque ce n'est pas notre terrain. On ne détient seulement que des servitudes
pour installer un gazoduc.

Donc si ça arrive, bien on... C'est difficile pour nous de contrôler ça, mais si on est capable
des fois d'aider à éviter ça parce que... On pourrait le faire, mais à quelle... On n'entend pas parler
3440 que c'est quelque chose qui est... On a au-dessus de 1 000 kilomètres de conduites en servitude.
Je ne pense pas que c'est un phénomène qui est répandu partout. Mais ça ne veut pas dire que ça
ne peut pas arriver à certains endroits.

LA PRÉSIDENTE :

3445 Si je peux me permettre, si j'ai bien compris, vous permettez la construction d'ouvrages pour
entraver la circulation sur l'emprise?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3450 Bien, s'il y a une clôture, exemple, parce que le... Il y a une clôture à la limite du terrain, nous
on va se donner un accès pour circuler sur l'emprise, mais il va y avoir une clôture avec une barrière
dedans pour qu'on puisse circuler, mais on ne peut pas dire au propriétaire : « Tu n'auras plus de
clôture à la limite de ton terrain parce qu'on a passé un gazoduc. » Je ne sais pas si c'est plus clair
3455 ma réponse.

LA PRÉSIDENTE :

3460 Donc c'est des clôtures qui sont... – Je commence à être fatiguée, je suis désolée – mais c'est
des clôtures qui sont parallèles et non pas perpendiculaires à l'emprise.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3465 Bien, elles peuvent être perpendiculaires aussi lorsqu'on croise des...

LA PRÉSIDENTE :

3470 Elles peuvent être perpendiculaires. Donc, par exemple, une personne sur son terrain sur lequel le gazoduc passe pourrait installer une clôture pour empêcher la circulation. Mais à ce moment-là, est-ce que, vous, vous pouvez circuler?

M. ROBERT ROUSSEAU :

3475 Mais les corridors que nous on utilise, on utilise des terrains qui sont existants avec des infrastructures existantes. Donc, on ne peut pas empêcher d'installer une clôture, on va se donner un accès si on veut circuler sur la conduite puis passer du terrain à l'autre, mais il y a des clôtures qui peuvent être existantes aux limites de terrain; et le propriétaire, c'est son terrain, on ne peut pas l'empêcher de mettre une clôture.

3480 Il y a des choses qu'on... Si vous permettez, je pourrais peut-être juste consulter un collègue une seconde là.

3485 Donc, c'est sûr et certain que s'il veut faire quelque chose de particulier, bien il doit nous contacter pour avoir l'autorisation de le faire aussi. Si, mettons, je ne sais pas... Mais on finit toujours par avoir une entente avec les propriétaires pour installer des... Il y a des choses qu'il ne peut pas faire, comme : il ne peut pas planter d'arbres; il ne peut pas mettre un bâtiment sur la servitude. Mais s'il y a une clôture existante, puis elle n'est pas là, puis il veut en ajouter une, il va nous contacter, puis on va prendre arrangement avec lui.

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Merci. Puis il y avait le deuxième aspect de votre question, c'était la compensation. Est-ce que vous pouvez juste me répéter un peu quel aspect, là, par rapport à la compensation?

3495 **M. NICOLAS LAVOIE :**

3500 Bien c'est que du moment où est-ce qu'il y a une emprise qui est faite sur le territoire, les gens l'utilisent même si, mettons, Energir ou un autre promoteur décide de clôturer cet endroit-là pour que les gens n'y circulent pas, à la demande du propriétaire, qui va entretenir ces installations-là de clôture? Ce n'est pas clair dans les... Ça ne semble pas être très clair.

Et là, ça se met à circuler sans l'autorisation nécessairement des propriétaires, et puis ça affecte certains milieux humides là. Dans notre rapport qu'on va déposer devant la commission, on

3505 va vous montrer des photos de la situation actuelle qu'on vit localement. Ça fait que du moment qu'on ouvre un corridor, ça devient un passage, donc...

3510 Et en plus, Énergir demande d'avoir accès en tout temps à ses installations, donc il y a un droit de passage en théorie qui devrait être compensé pour le propriétaire. Parce qu'actuellement, c'est un peu de l'iniquité qu'il y a. C'est qu'il y a déjà des motoneigistes qui circulent chez les propriétaires agricoles, il y a une entente avec Ville Saguenay et les propriétaires agricoles pour offrir ce droit de passage là. Donc, il y a un peu une iniquité si Énergir demande un droit de passage, mais ne contribue pas comme le fait Ville Saguenay à la même hauteur.

LA PRÉSIDENTE :

3515 O.K. Et là, c'est un droit de passage pour les véhicules tout terrain, les motoneigistes, ou c'est un droit de passage pour Énergir pour l'entretien de son emprise et de ses installations?

M. NICOLAS LAVOIE :

3520 Peu importe. Dans le fond, ce qu'on dit nous, c'est que Énergir a besoin d'un droit de passage pour aller en tout temps accéder à ses installations, des fois qu'il y aurait un bris. Et l'autre chose, c'est qu'indirectement, ce passage-là amène d'autres utilisateurs à utiliser...

LA PRÉSIDENTE :

3525 Donc par l'ouverture du territoire...

M. NICOLAS LAVOIE :

3530 Et voilà.

LA PRÉSIDENTE :

3535 ... à ce moment-là, vous voulez qu'il y ait une compensation pour les inconvénients qui seraient subis suite au passage de motoneigistes et de véhicules tout terrain.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3540 Bien je veux juste être sûr de répondre comme il faut à la question. Si je comprends bien, c'est parce qu'on entend parler d'annuités, des montants payables annuellement. Nous l'entente qu'on a à l'heure actuelle, la façon de compenser, c'est un montant forfaitaire qui inclut les droits de passage

3545 futurs par nos employés pour aller faire des inspections de notre conduite, pour aller réparer, c'est compensé par un droit de passage qui est négocié dès le début.

3550 Comme je le disais tantôt, s'il y a des motoneiges, on passe sur des terres agricoles, on n'ouvre pas toujours nécessairement des corridors. Quand on passe sur des terres agricoles, ce n'est pas un corridor, il n'y a pas... C'est difficile de voir à part les panneaux qu'il y a une conduite de gaz sur les terres agricoles.

3555 En milieu forestier, c'est un petit peu différent parce là il y a réellement un corridor qui est déboisé. Mais il y a moyen, comme je disais tantôt, pour éviter que le propriétaire veuille installer quelque chose ou, si jamais il y a des inconvénients occasionnés par l'installation de la conduite de gaz, il nous contacte, puis il y a moyen de faire un arrangement avec lui pour éviter ça si c'est possible.

LA PRÉSIDENTE :

3560 Alors, si j'interpellais la Ville de Saguenay par rapport justement à l'utilisation du territoire par les motoneigistes et les véhicules tout terrain. Comment est-ce que vous encadrez ce type d'activité?

M. DENIS COULOMBE :

3565 Il faut savoir qu'effectivement Ville de Saguenay a un programme de compensation entre autres pour les producteurs agricoles, les producteurs forestiers. Il faut préciser toutefois que cette compensation-là s'applique seulement sur les réseaux principaux, les réseaux reconnus. Donc tous les autres sentiers qu'il peut y avoir qui sont non autorisés, évidemment, il n'y a pas de compensation, puis la Ville de Saguenay ne favorise pas ça.

3570 **LA PRÉSIDENTE :**

3575 Qu'est-ce que vous faites justement pour décourager les personnes pour utiliser ces installations, ces corridors-là? Et pour monsieur, c'est la protection des milieux humides, donc est-ce que vous avez identifié les milieux humides sur votre territoire? Est-ce que vous les avez caractérisés? Est-ce que vous êtes en mesure de déterminer les impacts que ces activités peuvent avoir, puis de voir s'il n'y a pas de la restauration qui peut être faite par après?

M. DENIS COULOMBE :

3580 Bon, il y a beaucoup de choses... Donc, la première chose...

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui, je viens de partir, je suis désolée.

3585

M. DENIS COULOMBE :

Première chose : l'implication de Ville de Saguenay, je pense qu'elle est très importante si on parle par rapport à l'effort qu'on fait, financier. Et on a ici à notre service, entre autres là, une personne-ressource qui vise à conserver, entre autres là, les réseaux, à les modifier. Il a travaillé, entre autres, sur des scénarios, entre autres, qui visent à protéger l'environnement. C'est premièrement notre contribution.

3590

De toute façon, dans certains secteurs on travaille aussi, évidemment, à éviter entre autres les... Je parle entre autres pour les propriétés de la Ville, parce que Ville de Saguenay est un grand propriétaire, pour éviter les intrusions évidemment, les dommages que ça peut causer à l'environnement. Évidemment, on n'ira pas retravailler sur des propriétés privées, ça, c'est la responsabilité de ces gens-là de s'assurer entre autres que leur propriété est respectée, donc Ville de Saguenay ne s'implique pas. Mais en favorisant des réseaux officiels, on pense qu'on vient de réduire, entre autres, la pression sur l'intrusion sur des terres privées.

3595

3600

LA PRÉSIDENTE :

Et si j'embarque par rapport aux milieux humides, est-ce que vous avez, même si c'est en territoire privé, localisé ces milieux-là, les avez caractérisés? Parce que je crois qu'il y a de nouvelles exigences là, au niveau du ministère de l'Environnement.

3605

M. DENIS COULOMBE :

Oui, oui, effectivement, des nouvelles exigences, la Ville de Saguenay aussi a participé avec les autres municipalités entre autres du Saguenay Lac-Saint-Jean. Entre autres, on a financé le programme avec Canards Illimités. On a déjà une bonne connaissance des milieux humides puis on fait appliquer, entre autres, les normes provinciales par rapport au respect de ces normes-là.

3610

Évidemment, un sentier qui nous est demandé, ça devra faire l'objet d'un permis. Évidemment là, souvent ces sentiers-là sont en milieu agricole en plus, donc il y a des conditions environnementales à respecter et il y a des conditions aussi de respect par rapport aux activités agricoles à respecter. Mais dans ce cas-là, je pense bien qu'on parle, entre autres, des sentiers non officiels qui se font sans autorisation de personne là.

3615

3620

LA PRÉSIDENTE :

3625 Oui, je comprends, mais ma question est plutôt à l'effet que vous avez des milieux humides sur votre territoire qui sont sous votre responsabilité, qui sont en terre privée ou en terre publique là, les terres de la ville de Saguenay. S'il y a des dommages qui sont faits à ces milieux humides là, il y a un impact collectif. Est-ce que, vous, vous les avez caractérisés? Puis si vous remarquez qu'il y a des dommages, est-ce qu'il y a des gestes ou des actions qui sont entrepris par la Ville de Saguenay?

3630 **M. DENIS COULOMBE :**

Non, présentement, on n'est pas à cette étape-là.

LA PRÉSIDENTE :

3635 Et si je vous demandais, Madame Vézina, quelles sont les nouvelles exigences là par rapport à la protection des milieux humides en terre privée sur des territoires d'une municipalité?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3640 De façon générale? Bien en fait, la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement là, protège les milieux humides. Donc, il y a certains types de travaux pour lesquels on... pour lesquels la Loi définit des types de travaux qu'on n'a pas le droit de réaliser dans les milieux humides. Et puis s'il n'y a pas de restauration, de remise en état, bien là à ce moment-là, il y a une compensation qui doit être réalisée là. Ça prend une autorisation du ministère de l'Environnement pour être en mesure de réaliser ces travaux-là. Mais là, je ne pense pas que je réponde à votre question.

3645

LA PRÉSIDENTE :

3650 Bien en fait, un petit peu. Quelles sont les nouvelles obligations des municipalités quant à la protection des milieux humides et hydriques sur leur territoire?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3655 Bien, je demanderais l'aide de ma collègue de la direction régionale qui est ici pour pouvoir répondre à cette question-là. C'est madame Véronique Tremblay. Je pense qu'elle pourrait...

LA PRÉSIDENTE :

3660 Très bien. Bonsoir, Madame Tremblay.

Mme VÉRONIQUE TREMBLAY :

3665 Oui, bonsoir, Madame la Présidente. Donc, Véronique Tremblay, biologiste pour la direction régionale au ministère de l'Environnement et Lutte aux changements climatiques. Juste pour compléter la réponse, dans la Loi sur les milieux hydriques et humides qui a été adoptée en juin 2017, il y a une obligation qui a été introduite pour les MRC, et incluant une ville MRC comme la ville de Saguenay, de préparer un plan régional des milieux humides et hydriques pour 2022.

3670 Donc votre question est un peu précurseur dans ce sens que c'est un travail qui sera fait éventuellement là de préparer un plan des milieux humides et hydriques dans lequel les MRC auront la nécessité dans le fond d'atteinte d'aucune perte nette de milieux humides, donc faire l'évaluation sur leur territoire, faire leur portrait des milieux humides présents, puis éventuellement de cibler des secteurs pour la protection, mais aussi cibler des secteurs pour la restauration de milieux humides.

3675 Donc par rapport à la question, l'enjeu de la circulation des VTT dans ces milieux-là, peut-être que c'est des éléments, bon, des milieux humides qui ont été perturbés par le passage de VTT, ça pourrait ressortir comme des milieux qui seraient éventuellement à restaurer, bon. Ça fait que, voilà, c'est ce que je peux dire là-dessus.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup. Est-ce que vous avez une seconde question? Allez-y.

3685 **M. NICOLAS LAVOIE :**

3690 Oui, merci. Vous avez mentionné que l'offre de gaz naturel renouvelable n'était pas assez élevée par rapport à la demande. Quelles ont été vos démarches dans le cadre de ce projet pour acheminer du gaz naturel renouvelable issu des activités agricoles, comme par exemple, la production laitière, et ce, à l'échelle régionale et locale?

LA PRÉSIDENTE :

3695 Monsieur Rousseau.

M. ROBERT ROUSSEAU :

Frédéric va répondre à la question.

3700 **M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :**

Comme je le mentionnais tout à l'heure, il y a différents types d'intrants qui peuvent servir à produire du gaz naturel renouvelable, dont des résidus agricoles. Il y a un premier projet qui est en cours à l'heure actuelle au Québec, à Warwick, donc avec une coopérative d'agriculteurs pour valoriser les résidus agricoles puis en faire du gaz naturel renouvelable. Je vous dirais qu'à la lumière de ça, on aura une idée donc de ce qu'il est possible de faire.

3705

Au Québec, il y a un potentiel réel, on a fait des études de potentiel sur ces différents gisements-là, le secteur agricole recèle un potentiel intéressant. Ça fait que c'est sûr que c'est d'intérêt pour nous de travailler avec le milieu agricole pour pouvoir le valoriser. Les données de cette étude-là, qui est publique là, peuvent être déposées à la commission si c'est d'intérêt.

3710

LA PRÉSIDENTE :

Oui, vous pouvez le déposer. Merci. Ça va? Merci. Alors, j'appellerais madame Linda Youd. Bonsoir, Madame. Juste allumer votre micro, s'il vous plaît.

3715

Mme LINDA YOUD :

Merci d'être ici vous aussi pour cette audience. J'ai une question parce que j'ai vu dans les médias que la zone portuaire ferait l'entreposage de granules industrielles produites par le chantier Chibougamau pour exportation. Donc des granules qui sont fabriquées ici dans la région. On est une région forestière, source de carbone. Tout à l'heure, il y avait une question par rapport au remplacement du gaz naturel hypothétiquement par du charbon.

3720

Mais nous, comme région forestière, je me demandais s'il était envisageable d'utiliser la biomasse forestière, comme des granules industrielles, produites localement, pour alimenter des usines, des industries dans la zone industrialo-portuaire et un projet comme Métaux BlackRock.

3725

LA PRÉSIDENTE :

Je dois réfléchir à qui je lance cette question-là. Alors, le MERN, est-ce que vous pourriez... Monsieur Sirois, est-ce que vous avez une réponse?

3730

3735 **M. RICHARD SIROIS :**

Le procédé industriel de Métaux BlackRock, moi je ne le connais pas personnellement à fond. Si le gaz naturel est demandé pour ce projet comme un intrant énergétique important, j'ose imaginer là que c'est les propriétés du gaz naturel, ses propriétés thermiques et ses propriétés chimiques qui vont faire que ça va être le produit qui va être demandé. Pour la biomasse, oui, la région en recèle beaucoup. Il y a sûrement des utilisations qui peuvent être menées de l'avant. La biomasse, c'est un des intrants énergétiques qui est de plus en plus regardé dans différents procédés, mais pour Métaux BlackRock, je n'en ai aucune idée là.

3745 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, et puis d'ailleurs, pour Métaux BlackRock, je vous inviterais à consulter le rapport d'enquête qui a été déposé. Je pourrais vous trouver le numéro, je pense que c'est 345 là. C'est sur le site Web du BAPE, et où est-ce qu'on décrit justement pourquoi est-ce que le gaz naturel est nécessaire, et cetera, et toutes les sources qui ont été analysées. Donc pour Métaux BlackRock, je vous inviterais à consulter le rapport. Mais pour l'Administration portuaire, peut-être nous décrire un peu pour comprendre combien l'industrie, le portrait, un peu, et le portrait de l'utilisation énergétique de votre de votre zone industrialo-portuaire.

3755 **M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

Je vous dirais, premièrement, par rapport à l'utilisation potentielle de biomasse, c'est sûr que ça peut être possible. C'est juste que ça peut être dur de définir qui pourrait l'utiliser si on n'a pas vraiment de clients déjà qui disent qu'ils pourraient l'utiliser puis à quelle quantité, donc c'est comme se prononcer sur de quoi tellement hypothétique vous je dirais.

3760 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Mais si vous pouvez me dresser un petit peu un portrait là. Là, on sait qu'il y a Métaux BlackRock qui s'installe, est-ce qu'il y a autre chose que vous pouvez nous dire par rapport à d'autres activités qui pourraient avoir lieu?

3770 **M. FRÉDÉRIC LEBRUN :**

C'est sûr que la clientèle qui regarde les installations, les infrastructures, les types d'infrastructures comme on a, comme je disais tantôt, un port en eau profonde, une desserte ferroviaire, les grands terrains qu'on a, et aussi les axes de développement qui ont toujours été promus. Donc autrement dit, l'activité de développement reliée avec le Plan Nord, donc les industries

3775 minières, c'est sûr que ces entreprises-là, eux, ce qu'ils regardent pour l'instant, c'est justement des sources d'énergie telle l'électricité à haut voltage, le gaz naturel. Donc c'est ces énergies-là qui sont regardées. Est-ce qu'éventuellement il peut y avoir un mouvement vers de la biomasse, écoutez, c'est une chose, mais le portrait actuel, les clients, ce qu'ils regardent, c'est le gaz naturel et l'électricité.

3780 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une seconde question?

3785 **Mme LINDA YOUD :**

Non. C'était seulement pour amener l'idée que l'économie circulaire puis la transition énergétique ne passent pas nécessairement par le gaz naturel pour les années à venir. C'était un peu pour voir, en fonction de notre potentiel à nous, dans la région, au niveau de la biomasse. Je sais qu'en Norvège, dans les pays scandinaves, ils ont quand même des industries.

3790 **LA PRÉSIDENTE :**

3795 Bien on va vous inviter à nous faire un beau mémoire là-dessus. Puis les analystes vous suggèrent de regarder, pour les énergies envisagées par Métaux BlackRock, le PR-3.1 à la page 1 à 9, sur l'étude d'impact, qui est l'étude d'impact de Métaux BlackRock. Donc, vous allez avoir de l'information là sur le sujet qui vous préoccupe.

Mme LINDA YOUD :

3800 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

3805 Merci beaucoup.

M. ROBERT ROUSSEAU :

Madame la Présidente, si vous permettez, on pourrait parler...

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, allez-y.

M. ROBERT ROUSSEAU :

3815 ...un peu de biomasse Énergir, biomasse, si vous permettez.

M. FRÉDÉRIC KRIKORIAN :

3820 Peut-être en lien avec le point de madame; donc on parlait tantôt de différents intrants qui peuvent permettre de générer du gaz naturel renouvelable avec les technologies disponibles aujourd'hui. Il y a des générations de technologies; donc qui sont en développement à l'heure actuelle, pour pouvoir produire du gaz naturel renouvelable à partir de résidus forestiers.

3825 Donc, ça pourrait être, je dirais, une pierre deux coups, c'est-à-dire qu'il y aurait possibilité. Nous, on est en train d'en tester à plus petite échelle. Ça semble prometteur. Donc de prendre, de valoriser des résidus forestiers pour en faire du gaz naturel renouvelable. Et donc, en réponse à la préoccupation, consommer moins de gaz naturel d'origine fossile et davantage renouvelable.

LA PRÉSIDENTE :

3830 Je vous remercie. Alors, j'inviterais madame Marion Toucas. Bonsoir, Madame.

Mme MARION TOUCAS :

3835 Bonsoir. Alors tout à l'heure, on a vu que l'étude d'impact environnemental s'est déroulée de juillet à septembre 2018, qu'elle a été déposée et validée par l'agence en octobre.

LA PRÉSIDENTE :

3840 Attendez, par l'agence ou par le ministère?

Mme MARION TOUCAS :

3845 Elle a été validée en octobre, je ne sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne savez pas.

3850 **Mme MARION TOUCAS :**

3855 Semblerait-il qu'il resterait des inventaires terrain à faire, ou tout du moins, qu'il resterait à donner certaines précisions pour les inventaires de terrain et la caractérisation qu'Énergir devrait fournir d'ici la fin de cet été, en août 2019. Et moi je me questionnais à savoir, étant donné que le BAPE et les consultations seront possiblement terminés à ce moment-là, quelle sera la place qu'on pourra avoir pour s'exprimer sur ces retours-là? De quelle façon est-ce qu'on pourra le faire?

LA PRÉSIDENTE :

3860 On pourrait peut-être commencer à questionner où est-ce qu'ils en sont rendus avec les inventaires. Je crois que vous avez mentionné que... Le ministère, en fait, je crois, a mentionné que les inventaires au mois de juin seraient privilégiés, malgré qu'il y ait des périodes de floraison à la fin de l'été là, au mois d'août. Est-ce que vous avez un complément d'informations à nous fournir quant aux inventaires?

3865 **M. ROBERT ROUSSEAU :**

3870 Effectivement, on a pris des engagements auprès du ministère lorsqu'on a reçu l'avis de recevabilité pour certains inventaires complétés. Je vais laisser mon collègue en dire un peu plus à ce sujet-là.

M. PIERRE-YVES MICHON :

3875 Oui, c'est ça, dans le cadre de l'étude d'impact, on a pris des engagements à compléter certains inventaires parce que ceux-ci effectivement avaient été réalisés de juillet à aller jusqu'à la, je dirais, fin septembre début octobre. Donc pour certains relevés c'était préférable seulement de couvrir l'année entière.

3880 Donc le premier engagement était justement de compléter les inventaires floristiques au niveau seulement des aires de travail qui étaient pour être utilisées par Énergir. Ces inventaires-là ont eu lieu, ils ont été réalisés il y a une semaine et demie. Ils sont complétés. Il reste tout simplement à produire le rapport et à le déposer au ministère de l'Environnement.

3885 **Mme MARION TOUCAS :**

O.K. Et est-ce que vous vous engagez... Est-ce que ce serait possible d'avoir un engagement pour qu'on puisse, nous, intervenir sur ces résultats peut-être avant la fin?

LA PRÉSIDENTE :

3890

Mais qu'est-ce que vous voulez dire par intervenir?

Mme MARION TOUCAS :

3895

Bien à savoir s'il y a des préoccupations environnementales, par exemple, sur des espèces fauniques ou des espèces florales.

LA PRÉSIDENTE :

3900

Bien on pourrait peut-être *twister* votre question à savoir : est-ce que, vous, vous êtes en connaissance de certaines espèces à statut précaire qui ont été trouvées lors de vos inventaires?

M. PIERRE-YVES MICHON :

3905

O.K. Il y a seulement une seule espèce, dont le statut est une espèce susceptible à la récolte, qui a été identifiée. Cette espèce-là avait été identifiée également lors des relevés de 2018, ça veut dire, réalisés en 2018 et au niveau des relevés, on a couvert l'entièreté des superficies. Il n'y a pas de nouvelles espèces qui ont été trouvées ou observées.

3910

LA PRÉSIDENTE :

Et cette...

M. PIERRE-YVES MICHON :

3915

Donc, il n'y a pas de changement comme tel.

LA PRÉSIDENTE :

3920

Et cette espèce, est-ce que c'est la matteuccie fougère-à-l'autruche?

M. PIERRE-YVES MICHON :

3925

Exactement, pour ne pas la nommer.

LA PRÉSIDENTE :

3930 Exactement. Bon, et puis, on sait que, si on lit le rapport de Métaux BlackRock, on sait qu'il y a quand même 200 couronnes qui ont été identifiées dans leur zone d'étude. Si justement votre tracé traverse à travers, parce que l'on comprend qu'il y a la zone d'étude, puis il y a le corridor d'implantation, donc si elle se trouve à l'intérieur du corridor d'implantation, est-ce que vous les déplacez? Est-ce que vous contactez le ministère à ce moment-là pour savoir qu'est-ce qui doit être fait face à cette espèce-là?

3935 **M. PIERRE-YVES MICHON :**

O.K. Je m'excuse. Pouvez-vous préciser le début, j'ai manqué le début de votre question.

LA PRÉSIDENTE :

3940 Oui, oui, quand j'ai lu le rapport sur Métaux BlackRock, il est mentionné qu'il y a – c'est-tu Métaux BlackRock ou – non, c'était le rapport de la desserte ferroviaire. Il y a 200 couronnes qui avaient été identifiées. Est-ce que si jamais... Parce que là, vous les avez identifiées, est-ce qu'elles sont dans le corridor d'implantation ou est-ce qu'elles sont dans la zone d'étude? Si elles sont dans
3945 le corridor d'implantation, ça veut dire qu'elles vont être affectées? Qu'est-ce que vous allez faire?

M. PIERRE-YVES MICHON :

3950 O.K. Donc, maintenant on connaît la localisation exacte justement des colonies qui ont été identifiées, observées. Donc on va voir si c'est possible seulement de les éviter. Fort probablement que peut-être il y en a certaines qui sont situées à l'intérieur des aires temporaires de travail, voir si on peut ajuster justement ces aires de travail temporaire là pour les éviter.

3955 Comme je le disais, c'est une espèce qui est susceptible à la récolte comme telle, ce n'est pas une espèce qui est rare ou quoi que ce soit. Et que les travaux, aux endroits où est-ce qu'elles ont été observées, cette espèce-là est située en milieu humide, et les travaux vont être réalisés en hiver, donc l'impact sur cette espèce-là va être minime. Donc il y a pas lieu, je pense, de procéder à un déplacement des...

3960 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que cette réponse est à la satisfaction du ministère, Madame Vézina?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

3965

Effectivement, quand il y a des espèces floristiques à statut, c'est sûr que quand elles sont détectées, la première mesure qu'on demande à l'initiateur, c'est de vérifier si l'évitement est possible. Dans la mesure où techniquement ce n'est pas possible de procéder à l'évitement, on peut demander de relocaliser les colonies floristiques qui ont été détectées. C'est une mesure qui a fait ses preuves dans le passé. Puis on exige généralement un suivi là pour s'assurer qu'il y a une bonne reprise des colonies qui ont été transplantées. Donc oui, c'est une réponse qui est acceptable.

3970

LA PRÉSIDENTE :

3975

Je vous demanderais, vous allez le déposer au ministère, pouvez-vous nous le déposer aussi à nous? On va être encore en train de travailler là, je pense que vous parlez dans quelques semaines que ce rapport va être déposé?

M. PIERRE-YVES MICHON :

3980

Bien c'est ça, on travaille pour le produire le plus rapidement possible.

LA PRÉSIDENTE :

3985

Donc si vous pouvez nous le déposer, on apprécierait.

M. PIERRE-YVES MICHON :

3990

Avant le mois d'août.

LA PRÉSIDENTE :

3995

Oui avant, oui. Merci. Est-ce que vous avez une autre question? Non? Merci. Alors, Monsieur Barthez. Alors vous, vous avez demandé la permission de poser quatre questions, on vous l'accorde. Vous êtes notre dernier intervenant ce soir.

4000

Excusez-moi, le suivi, par rapport à cette espèce-là, qu'elles sont vos exigences par rapport au suivi?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

Vous voulez savoir par rapport à la durée ou...

4005 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien par rapport qu'est-ce qui doit être constaté, comment est-ce que le suivi doit être effectué, puis, justement pour la durée?

4010 **Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :**

On ne s'est pas encore penché sur la question dans le cadre de ce projet-là puisqu'on n'avait pas le portrait global des espèces qui pouvaient être présentes. Mais c'est certain que ça va varier en fonction de l'espèce qu'on veut, qu'on peut suivre. Donc, on va... souvent c'est les colonies qui vont être transplantées, il va y avoir des placettes pour aller relever si elles sont toujours en vie, puis si elles se sont aussi reproduites, tout dépendamment quelle espèce. On va fixer une durée minimum qui peut être réduite si jamais le succès est observé dès les premières années, mais on n'a pas de standard de suivi.

4020 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais qu'est-ce qui arrive s'il n'y a pas de succès?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

4025 S'il n'y a pas de succès?

LA PRÉSIDENTE :

4030 Oui?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

4035 Bien, je n'ai pas d'exemple à vous donner là, en fait, le dossier que j'ai en tête où on a fait ce genre de mesure là, ça a vraiment très bien fonctionné. Bon, surtout avec l'espèce qui est mentionnée dans le projet actuel, il n'y a pas de complications nécessairement à appréhender là.

LA PRÉSIDENTE :

4040 Je vous remercie. La parole est à vous.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

4045 Merci à vous. Je vais vous faire plaisir. Évidemment, j'ai juste deux questions, ça a été répondu entre temps. Ma première question est sur les risques. À la page 161 de l'étude d'impact, le risque est considéré faible, notamment parce que, et je cite : « *Ceci s'explique par l'historique d'incidents de cette industrie.* » Fin de la citation.

4050 Or, dans le rapport remis par Équiterre du nom de « *Failles inquiétantes sur la sécurité des pipelines au Canada : échec persistant à protéger la population contre les accidents, les incidents et les déversements pipeliniers* », dans la seule année de 2017, plus de 170 accidents ont été recensés sur des pipelines canadiens. Il y a exactement un an aujourd'hui un gazoduc TransCanada mis en service 7 mois plus tôt en janvier 2018 explosait alors que les responsables le considéraient comme à la fine pointe de la technologie.

4055 On ne retrouvait pas l'historique d'incidents de la compagnie dans les documents disponibles sur le BAPE. Donc ma question serait : quel est l'historique d'incidents de la compagnie Énergir?

LA PRÉSIDENTE :

4060 Monsieur Rousseau qui va sûrement passer la parole à... L'historique des accidents des pipelines Énergir, gazoduc, oui.

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

4065 Donc l'historique d'incidents qu'on a considéré se trouve à la page 49 de notre étude. Elle couvre des événements qui débutent en 94 jusqu'en 2000, oui c'est ça, donc à partir de 1994; et au tableau 23, on a les accidents canadiens de 1980 à 2018 qui ont été considérés dans notre analyse.

4070 **LA PRÉSIDENTE :**

4075 Si vous me permettez une question, moi je l'ai consultée. J'avais juste une question parce que si on regarde, ce n'est souvent pas le même type de conduite, pas la même largeur de conduite, il y en a qui sont plus anciennes, donc ce n'est pas le même type de matériaux, et cetera. Donc est-ce ce serait possible de vraiment nous dresser un portrait de composantes similaires avec les risques et les accidents passés?

M. STÉPHANE BEAUREGARD :

4080 Oui, bien, c'est sûr que lorsque l'analyse de risque est faite, il y a une ségrégation qui est faite selon le type de conduite comme vous le mentionnez. Donc, quand on analyse les probabilités d'incident sur la conduite en question, ça prend en considération le type de conduite. Donc il y a déjà ce partage-là qui est fait.

4085 Donc, c'est la raison entre autres pour laquelle on n'a pas le même risque pour la conduite d'alimentation qu'on pourrait avoir pour la conduite de transmission, par exemple, parce que le diamètre n'est pas le même, la pression n'est pas la même, et les conditions ne sont pas nécessairement les mêmes non plus. Donc l'analyse de risque prend en considération les différences dans les types de conduites.

4090 **LA PRÉSIDENTE :**

La parole est à vous, est-ce que...

4095 **M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

Oui, bien en fait, j'allais faire la même demande que vous par rapport à avoir les documents, donc merci d'avoir fait la demande auprès de la compagnie.

4100 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne suis pas sûre qu'ils se soient engagés à fournir un document...

4105 **M. STÉPHANE BEAUREGARD :**

Bien en fait, les incidents sont déjà compris dans l'étude d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

4110 Oui, vous l'avez dans l'étude d'impact. Vous avez tout l'historique des incidents qui est là, dans l'analyse de risque qui se retrouve au PR... c'est dans l'annexe. Pardon, Monsieur Boivin?

M. STEVE BOIVIN :

4115 PR-5.6 : « *Analyse des risques technologiques* ».

LA PRÉSIDENTE :

Alors voilà, PR-5.6. Merci.

4120 **M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :**

4125 Merci beaucoup. En fait, ma deuxième question est plus une demande pour le BAPE, en lien avec la question du gaz comme énergie de transition. La réponse du ministère de l'Environnement lors de ma question tout à l'heure était la politique officielle, soit l'augmentation du réseau de pipelines de gaz comme énergie de transition. Mais je voudrais entendre des experts sur la question du gaz, et plus particulièrement, issu du gaz, issu de la fracturation telle qu'il est majoritairement en Amérique du Nord.

4130 Je pense entre autres, au collectif scientifique sur la question du gaz de schiste qui indique dans ces documents que la politique du gouvernement d'augmenter l'offre de gaz peut entraîner plusieurs conséquences, dont la conversion du système électrique vers le gaz naturel. L'entreprise mène d'ailleurs en ce moment une campagne publicitaire pour inciter la population à changer du système électrique vers le système au gaz tel qu'il indique sur son site Web. Et donc, je ferais donc la demande pour que des experts scientifiques puissent être indépendants du ministère, 4135 évidemment, puissent déposer des études sur les impacts du gaz issu de la fracturation.

LA PRÉSIDENTE :

4140 Écoutez, ça, c'est notre prérogative. Donc on va en discuter entre nous, et si on le juge pertinent, on pourra le demander; si on ne le juge pas pertinent pour notre analyse, à ce moment-là, on va passer outre.

M. ADRIEN GUIBERT-BARTHEZ :

4145 Parfait. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4150 Merci. Ça va comme réponse? Oui. Est-ce qu'il y a d'autres questions? Alors, Madame Gendron.

Mme CORINNE GENDRON :

Oui, alors dans votre documentation, vous mentionnez qu'il y aurait des activités de

4155 consultation post février. Donc, est-ce que c'est possible de nous dire ce qui a été organisé en termes de consultation depuis le dépôt en fait de votre résumé d'étude d'impact?

M. ROBERT ROUSSEAU :

4160 Juste 30 secondes, je vais consulter un collègue qui est assis dans la salle.

4165 Madame la Présidente, je voulais juste m'assurer du nombre de rencontres qui avaient eu lieu. Lorsqu'on a fait le résumé d'étude d'impact, on savait qu'il y avait que... Donc ce qu'on fait de façon constante, c'est qu'on rencontre des parties prenantes impliquées dans le projet, que ce soit les autochtones, que ce soit les différentes parties prenantes, on les contacte puis on fait un statut où est-ce qu'on est rendu dans le projet.

4170 Donc, je ne sais pas si votre question c'est d'énumérer toutes les parties prenantes rencontrées depuis le mois de février, on pourrait le faire, mais souvent c'est des appels, ça peut être des communications, un document qu'on transmet, on leur demande s'ils veulent consulter notre site Web pour se mettre à jour. Il y a plein de choses qu'on fait, mais je n'ai pas tout le détail précis avec moi là présentement.

Mme CORINNE GENDRON :

4175 C'est peut-être moins appel par appel que de nous dire de façon globale parce que vous annoncez dans votre documentation que vous avez une série d'activités de consultation qui sont prévues après février. Donc ce serait d'avoir, juste de compléter l'information qui précédait le mois de février pour qu'on puisse savoir, à l'heure actuelle, où est-ce que vous en êtes en termes
4180 d'activités de consultation.

M. ROBERT ROUSSEAU :

4185 O.K. Bien on va préparer un document puis on va le déposer.

Mme CORINNE GENDRON :

4190 Puis j'aurais une autre question. Vous mentionnez dans plusieurs de vos documents sur le résultat justement de ces activités de consultation, que les enjeux qui ont été soulevés, vous y avez répondu à la satisfaction des personnes qui avaient posé des questions ou soulevé des enjeux, mais on ne sait pas comment est-ce que vous avez mesuré cette satisfaction?

M. ROBERT ROUSSEAU :

4195 C'est sûr qu'il n'y a pas de façon formelle, ce qu'on voit c'est quand on répond aux questions, les gens semblent satisfaits des réponses là, mais ça s'est fait lors des consultations publiques.

4200 Donc, quand on répond à la totalité des questions puis on n'a pas d'engagement parce qu'on n'a pas répondu à des questions, nous on considère que c'est comme avoir répondu aux attentes des gens que ce soit des rencontres individuelles avec certains groupes ou publiques comme il y a eu lors des portes ouvertes ou des séances d'information. C'est de cette façon-là qu'on mesure le niveau de satisfaction, il n'y a pas de sondage formel qui a été fait.

Mme CORINNE GENDRON :

4205 Vous n'avez aucun outil formel pour mesurer la satisfaction, par exemple, si les gens ont l'impression qu'ils ont eu l'information qu'ils étaient venus chercher lors d'une séance portes ouvertes. S'ils ont l'impression qu'une... la réponse aux questions qu'ils ont posées était complète. Vous ne mesurez rien de ça de façon formelle?

4210

M. ROBERT ROUSSEAU :

4215 Pas nécessairement avec un outil formel, mais on a le site Web où les gens peuvent poser des questions, peuvent dire leur satisfaction, peuvent faire des commentaires, puis on se fie à toute cette information-là pour juger que c'est satisfaisant parce qu'on n'a pas de questions sans réponses ou on n'essaie pas de... C'est notre façon, on n'a pas d'outil formel plus que nos informations qu'on a mis... que nos outils qu'on a mis à la disposition du public pour poser des questions, consulter. On met toute l'information publique disponible sur notre site Web puis on transfère de l'information au fur et à mesure à ceux qui nous en demandent aussi là.

4220

LA PRÉSIDENTE :

4225 Pour Monsieur Lebrun, lors du dossier de la desserte ferroviaire, il n'y avait pas vraiment d'inventaire. L'inventaire n'était pas complété au moment de l'étude d'impact. Donc vous avez complété l'inventaire des espèces à statut précaire lors de la préconstitution et de la construction.

4230 Est-ce que vous avez des résultats qui ont été... est-ce qu'il y a des espèces à statut précaire qui ont été trouvées? Est-ce qu'il y a des résultats que vous voudriez nous communiquer ou qui ont été communiqués au ministère à ce moment-là?

4230

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

Juste pour être sûr que je comprends bien la question, vous voulez dire par rapport à toute la zone de la desserte ferroviaire ou par rapport au milieu de compensation...

4235

LA PRÉSIDENTE :

Par rapport à la zone?

4240

M. FRÉDÉRIC LEBRUN :

Par rapport à la zone. Écoutez, c'est de quoi que je vais valider là pour être sûr qu'on a les réponses. Ça fait que, vous, vous voulez savoir s'il y a eu d'autres...

4245

LA PRÉSIDENTE :

D'autres inventaires qui se sont faits et un suivi par rapport aux espèces impactées.

Et par rapport, Madame Vézina, vous, est-ce que vous avez de l'information à ce niveau-là?

4250

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

J'ai certaines informations par rapport au projet de desserte ferroviaire, mais je n'ai pas l'information que vous demandez, mais je pourrais facilement vérifier avec ma collègue qui était responsable du dossier.

4255

LA PRÉSIDENTE :

Très bien merci. Et ma dernière question : dans le dossier de la Régie de l'énergie, on mentionne que plusieurs autres autorisations qui seraient nécessaires pour le projet. Donc entre autres du MFFP, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, et cetera, est-ce qu'il vous reste d'autres autorisations à aller chercher pour ce projet-là?

4260

M. ROBERT ROUSSEAU :

Bien il y a toutes les autorisations là des organismes que l'on croise. On croise des conduites d'Hydro-Québec, de RTA, on croise une conduite d'aqueduc au niveau de la SQAE, on dit là, SQAE, quelque chose comme ça. On les croise les chemins de fer aussi, Roberval-Saguenay, on va croiser

4265

4270 le chemin de fer d'APS, donc toute la ville de Saguenay, on installe la conduite, ministère des Transports. Donc tous ces organismes-là, on doit aller chercher des permis pour les croisements.

LA PRÉSIDENTE :

4275 Et votre échéancier?

M. ROBERT ROUSSEAU :

Notre échéancier, c'est d'obtenir tous ces permis-là pour d'ici la fin de l'automne 2019.

4280 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Les processus sont tous déjà entamés?

M. ROBERT ROUSSEAU :

4285 Oui, la plupart des demandes de permis sont déposées auprès de ces organismes-là.

LA PRÉSIDENTE :

4290 Merci. Madame Gendron, avez-vous d'autres questions?
Madame Vézina?

Mme MARIE-MICHELLE VÉZINA :

4295 J'avais juste une petite rectification. En fait, le dernier intervenant a mentionné que le ministère de l'Environnement avait commenté l'utilisation du gaz naturel comme énergie de transition. Je pense qu'il s'agissait plutôt du commentaire de mon collègue du MERN et non du ministère de l'Environnement.

4300 **LA PRÉSIDENTE :**

4305 Parfait, merci. Alors la Commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions. La Commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 24 ou 48 heures. Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience qui aura lieu à la salle Le Fjord du Saguenay de l'hôtel La

Saguenéenne à compter du 13 août prochain à 19 h. Et ça, évidemment, c'est s'il y a des avis d'intention qui vont être formulés.

4310 Alors entre temps, la Commission poursuit ses travaux. La Commission consent recevoir jusqu'au 16 juillet à 16 h les questions provenant tant de personnes qui n'ont pu assister aux séances, que des participants actuellement présents par courrier électronique à l'adresse du mandat. La Commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'obtenir les réponses parmi
4315 les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission.

Les questions et réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pouvez vous rendre à la bibliothèque municipale de La Baie ainsi qu'à la bibliothèque publique de Chicoutimi pour y accéder. L'ensemble du dossier est également disponible dans ces centres de consultation et dans le site Web du BAPE.
4320

Il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale auprès de madame Annie Cartier, la coordonnatrice de la présente commission, au plus tard le 24 juillet prochain à 16 h. L'objectif vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique.
4325

En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle est bien différente, seule la table des participants et celle de la commission demeurent en place. L'initiateur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents sont les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir dans la présente commission.
4330

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes des municipalités et des organismes sur le projet et ses répercussions. Nous leur accorderons 15 minutes de présentation. Il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec eux pour préciser et éclaircir certains points de leur opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la Commission.
4335

Les règles de participation : le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont disponibles sur le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.
4340

4345

4350 Alors je vous rappelle les trois manières pour exprimer votre opinion. Donc ça peut être de déposer un mémoire et le présenter en séance publique; déposer un mémoire sans le présenter en séance publique. Et je vous rappelle qu'un mémoire, ce n'est pas un mémoire de maîtrise. Alors c'est juste de nous formuler votre... Ça peut être par courriel, ça peut être une page, comme vous voulez. Si vous voulez aller jusqu'à 100 pages, on va vous lire, il n'y a pas de problème; exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer un mémoire.

4355 Alors de façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe.

4360 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Il peut être consulté dans le site BAPE, du site Web du BAPE. Il est également disponible à l'accueil.

4365 Je vous rappelle que vous devez transmettre un Avis d'intention de faire une présentation verbale ou déposer un mémoire au plus tard le 24 juillet prochain à 16 heures. Le formulaire d'avis d'intention est disponible à l'accueil dans le site Web du BAPE.

4370 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous souhaitons que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le 7 août à midi.

Pour terminer, je remercie le porte-parole de l'initiateur, monsieur Rousseau et son équipe, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

4375 Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes.

4380 Enfin, je remercie les gens à la technique, de même que l'équipe de la commission d'enquête. Au plaisir de vous revoir le 13 août prochain à 19 heures et merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience publique. Et bonne fin de soirée.

SÉANCE AJOURNÉE AU 13 AOÛT 2019 À 19 H

4385

Je, soussignée, **JULIE LEMAIRE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi.

4390

Et J'AI SIGNÉ :

4395



4400

Julie Lemaire s.o,